



Bulletin Officiel

N° 5461 Vendredi 13 Octobre 2017

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUEES DU CME

NOMINATION DE DIRIGEANTS	2
RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE BOURSE	3

AVIS DES SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

SOCIETE DE PRODUCTION AGRICOLE TEBOULBA – SOPAT -	4-7
---	-----

AUGMENTATION DE CAPITAL

SOTIPAPIER	8-12
------------	------

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTIELS

MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD – MPBS -	13
SOCIETE NEW BODY LINE	14-15
UNITE DE FABRICATION DE MEDICAMENTS – UNIMED -	16

COMMUNIQUE DE PRESSE

UNITE DE FABRICATION DE MEDICAMENTS – UNIMED -	17
--	----

CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « ATL SUBORDONNE 2017 »	17
--	----

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

BANQUE TUNISO-KOWEITIENNE – BTK – AGO -	18
BANQUE TUNISO-KOWEITIENNE – BTK – AGE -	19
SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES – STIP -AGO - AGE -	20

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

BANQUE TUNISO-KOWEITIENNE – BTK – AGO -	21-23
---	-------

COURBE DES TAUX

24

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

25-26

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2017

- SOCIETE DE PRODUCTION AGRICOLE TEBOULBA – SOPAT -

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016

- BANQUE TUNISO-KOWEITIENNE – BTK –

ANNEXE IV

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016

- BANQUE TUNISO-KOWEITIENNE – BTK –

AVIS DU CMF

بلاغ

تعلم هيئة السوق المالية كافة المتدخلين في السوق أنّ مجلسها المجتمع بتاريخ 29 سبتمبر 2017 قد قرّر الموافقة على تعيين السيدة وفاء الفرجاوي لمسؤولّة عن الرقابة لدى شركة الوساطة بالبورصة "BMCE CAPITAL SECURITIES" (أكسيس رأس المال للوساطة سابقا).

2017 - AC - 232

بلاغ

تعلم هيئة السوق المالية كافة المتدخلين في السوق أنّ مجلسها المجتمع بتاريخ 29 سبتمبر 2017 قد قرّر الموافقة على تعيين السيّد Cyril Georges PECHA كممثل قار للبنك التونسي الكويتي في مجلس إدارة شركة الاستشارة والوساطة المالية.

2017 - AC - 233

بلاغ

تعلم هيئة السوق المالية كافة المتدخلين في السوق أنّ مجلسها المجتمع بتاريخ 29 سبتمبر 2017 قد قرّر الموافقة على تعيين السيّد الأسعد زناتي جويني كرئيس مجلس إدارة شركة الوساطة بالبورصة "STB Finance".

2017 - AC - 234

COMMUNIQUE DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés admises à la cote de la Bourse qu'en vertu des dispositions de l'article 21 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier¹, elles sont tenues, de déposer, au conseil du marché financier et à la bourse des valeurs mobilières de Tunis, ou de leur adresser des indicateurs d'activité fixés selon les secteurs, par règlement du conseil du marché financier, et ce, au plus tard vingt jours après la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable.

Lesdites sociétés doivent procéder à la publication desdits indicateurs trimestriels au bulletin officiel du conseil du marché financier et dans un quotidien paraissant à Tunis.

Ces indicateurs doivent être établis conformément aux dispositions de l'article 44 bis du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne² et aux indicateurs fixés par secteur à l'annexe 11 de ce même règlement.

Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées en communiquant au CMF, sur support papier et magnétique (format Word) suivant le modèle annexé au présent communiqué, leurs indicateurs d'activité relatifs au 3^{ème} trimestre de l'exercice comptable 2017, au plus tard le 20 octobre 2017.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

SOCIETE.....

Siège social :

La sociétépublie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au x^{ème} trimestre

Indicateurs :

Trimestre de l'exercice comptable N	Trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Du début de l'exercice comptable N à la fin du trimestre	Du début de l'exercice comptable N-1 à la fin du trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Exercice comptable N-1

Commentaires

- bases retenues pour leur élaboration ;
- justifications des estimations retenues pour la détermination de certains indicateurs ;
- exposé des faits saillants ayant marqué l'activité de la société au cours de la période considérée et leur incidence sur la situation financière de la société et des entreprises qu'elle contrôle ;
- justifications des éventuels écarts par rapport aux prévisions déjà publiées ;
- informations sur les risques encourus par la société selon son secteur d'activité.

Si les indicateurs publiés ont fait l'objet d'une vérification de la part de professionnels indépendants, il y a lieu de le mentionner et de publier l'avis complet de ces professionnels.

La société peut publier d'autres indicateurs spécifiques à son activité, en plus de ceux mentionnés à l'annexe 11 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne, à condition de :

- définir clairement ces indicateurs, au cas où ils ne relèvent pas de définition strictement comptable selon le référentiel comptable tunisien. Ainsi, tout retraitement pour déterminer de tels indicateurs doit être décrit avec publication des montants tels que retraités, comparé à la même période de l'exercice comptable précédent ;
- justifier leur choix et d'expliquer leur portée ;
- les utiliser de manière continue et ne pas se limiter à les publier dans le souci de donner l'image la plus favorable sur la période considérée.

La société doit fournir des informations sur les indicateurs ayant servi de base pour le calcul du loyer au cas où :

- elle sous-traite ou loue la totalité ou le principal de son activité à des tiers ;
- elle exploite des unités louées auprès de tiers.

¹ Telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.

² Tel qu'approuvé par l'arrêté du ministre des finances du 17 novembre 2000 et modifié par les arrêtés du Ministre des finances du 7 avril 2001, du 24 septembre 2005, du 12 juillet 2006, du 17 septembre 2008 et du 16 octobre 2009.

AVIS DE SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

Société de Production Agricole Teboulba – SOPAT–

Siège Social : Avenue 23 janvier - BP 19 Teboulba – Tunisie

Notice à l'occasion de l'augmentation de capital social de la SOPAT de 21.941.250 DT à 27.861.250 DT par l'émission de 5.920.000 actions nouvelles de valeur nominale 1 DT et avec une prime d'émission de 0,250 DT sans recours à l'appel public à l'épargne

décidée par

l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 Juillet 2017

1 – Renseignements généraux concernant la société :

1.1-Dénomination et siège social :

Société de Production Agricole Teboulba « SOPAT» - Avenue 23 janvier - BP 19 – 5080 Teboulba – Tunisie.
Tél : +216 73 604 149 - Fax : +216 73 604 111

1.2-Forme juridique et législation particulière applicable :

Forme juridique : Société anonyme

Législation particulière applicable : La SOPAT a été créée dans le cadre de la loi n° 88-18 du 2 Avril 1988, portant promulgation du code des investissements agricoles et de la pêche, telle que modifiée par la loi N°93-120 du 27 Décembre 1993, portant promulgation du code d'incitation aux investissements abrogé et remplacé par les dispositions de la loi n° 2016-71 du 30/09/2016 .

1.3-Date de constitution et Durée : SOPAT a été constituée le 6 janvier 1990 pour une durée de 99 ans.

1.4-Objet social : la société a pour objet :

- La production et la transformation des produits agricoles, agroalimentaires et viandes ;
- La création et l'exploitation directe de poulaillers de tout genre ;
- La production des poussins d'un jour, chaire et ponte, dindonneaux d'un jour, canetons et faisandeaux;
- L'organisation et l'exploitation de tout élevage de cheptel vivant tels qu'ovins, bovins, caprins ;
- La production et la commercialisation d'aliments composés ;
- L'exploitation et la mise en valeur de toute terre à vocation agricole ;
- Le séchage, la déshydratation de tout produit agricole ;
- Le stockage et la conservation de tout produit agricole à l'état naturel ou transformé, par le moyen d'entreposage simple ou frigorifique et/ou par les techniques de congélation et surgélation ;
- La transformation ou le traitement de tout déchet agricole ou agro-industriel en vue d'obtenir un aliment pour bétail ou un support organique ;
- Le transport, l'entreposage, la distribution et la commercialisation au stade de gros et du détail, des produits sortis des usines, des laboratoires et des exploitations ou de tout autre produit agricole à l'état naturel, par elle-même et par ses moyens propres, tels que magasins et entrepôts de vente et d'exposition ou par l'intermédiaire des tiers, tels que commissaires, correspondants et représentants ;
- Sous réserve le cas échéant du respect des dispositions légales et réglementaires propres à ces activités
- Le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit avec des tiers, par voie d'exploitation de brevets et/ou licence, de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, de société en participation ou de prise ou dation en location ou en gérance de tous biens ou droits, ou autrement ;
- Et généralement, la réalisation de toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières et financières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou à un objet similaire, annexe ou accessoire concourant à favoriser son développement.

1.5-Registre de commerce : B 152 981 996

1.6-Exercice social : du 1er janvier au 31 décembre

1.7-Nationalité : tunisienne.

1.8-Capital social : Le capital social s'élève à 21.941.250 DTs divisés en 21.941.250 actions de nominal 1 DT entièrement libéré.

1.9-Régime fiscal : Droit Commun.

1.10-Matricule fiscal : 0022671F/ P / M 000

1.11-Lieu où peuvent être consultés les documents relatifs à la société : Siège de la SOPAT : Avenue 23 janvier, BP 19 – 5080 Té Boulba - Tunisie

1.12-Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, le CMF, la BVMT et Tunisie Clearing : Monsieur Sami Ben Salah, Directeur Administrateur et Financier de la société SOPAT.

- Suite -

2 – Administration et contrôle :**2.1- Membres des organes d'administration :**

Administrateurs	Qualité	Représenté par	Mandat*	Adresse
M. Kamel Belkhiria	Président	Lui-même	2017 – 2019	Sousse
Société "Medigrain"	Membre	M. Mohamed Rekik	2017- 2019	Sousse
Société "Les Minoteries des Centre et Sahel Réunies MCSR"	Membre	M. Abdellatif Sbaa	2017 – 2019	Sousse
Société "Les Aliments Composés du Nord ACN"	Membre	M. Abdelhamid Omrane	2017– 2019	Soliman
Société "Gallus"	Membre	M. Skandar Makni	2017 – 2019	Tunis
M. Abdelaziz Ben Youssef	Membre	Lui-même	2017 – 2019	Tunis

*Mandat renouvelé par l'AGO du 14/07/2017.

2.2- Fonctions des membres des organes d'administration et de direction dans la société :

Membre*	Fonction au sein de la société	Mandat	Date d'entrée en fonction	Adresse
M. Kamel Belkhiria	Président du Conseil d'Administration		14/07/2017	Sousse
M. Mohieddine Youssfi	Directeur Général	2016-2019	14/07/2017	Sousse
M. Skandar Makni	Directeur Général Adjoint	2016-2019	14/07/2017	Sousse

*Nommés par le CA du 14/07/2017

Les autres membres du Conseil d'Administration n'ont pas de fonction au sein de la société.

2.3- Contrôle :

Commissaire aux Comptes*	Adresse	Mandat
Monsieur Ammar AMRI , Expert comptable inscrit au Fableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie	Bureau : Cléopâtre center- n°A2.12 Centre Urbain Nord.Tunis - Tel : 71 947 383 Fax : 71 947 604	2017-2019

*Nommé par l'AGO du 14/07/2017.

3- Renseignements relatifs à l'opération :

3.1-Décision à l'origine de l'émission : L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 14 juillet 2017, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes établis conformément aux dispositions de l'article 300 du Code des Sociétés Commerciales, et constatant que le capital social actuellement fixé à 21.941.250 DT, divisé en 21.941.250 actions de 1 DT chacune, est entièrement libéré, a décidé de l'augmenter d'une somme de Cinq Millions Neuf Cent Vingt Mille **(5.920.000) DT** en numéraire pour le porter ainsi à **27.861.250 DT** et ce par la création de Cinq Millions Neuf Cent Vingt Mille **(5.920.000) actions** nouvelles d'un montant nominal de 1 DT chacune moyennant une prime d'émission globale de Un Million Quatre Cent Quatre Vingt Mille **(1 480 000) DT** .

Ladite augmentation sera totalement libérée lors de la souscription.

Les actions nouvelles, qui seront soumises à toutes dispositions statutaires, seront assimilées aux actions anciennes et jouiront des mêmes droits à compter de la date de la réalisation de l'augmentation du capital.

3.2-But de l'émission : Les dirigeants de la société SOPAT ont décidé d'augmenter le capital de la société pour répondre à certains besoins à savoir :

- Renforcer les fonds propres de la société et rééquilibrer sa structure financière
- Financer le plan de développement gage de la croissance future.

- Suite -

3.3-Caractéristique de l'émission : Le capital social sera augmenté de 5.920.000 dinars par souscription en numéraire et par émission de 5.920.000 actions nouvelles.

- **Nombre d'actions à émettre :** 5.920.000 actions
- **Valeur nominale des actions :** 1 DT.
- **Forme des actions :** Nominative
- **Catégorie :** Ordinaire
- **Libération :** En intégralité à la souscription.

3.4-Prix d'émission : Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de **1,250 DT**, soit **1 DT** de valeur nominale et **0,250 DT** de prime d'émission.

Les actions nouvelles souscrites seront totalement libérées en nominal et en prime d'émission lors de la souscription.

3.5-Droit préférentiel de souscription : La même Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription réservé aux actionnaires par l'article 296 du Code des Sociétés Commerciales et de réserver la souscription des Cinq Millions Neuf Cent Vingt Mille (**5.920.000**) **actions nouvelles** aux actionnaires suivants dans les proportions suivantes :

Actionnaires	NB d'Actions à souscrire	Valeur nominal	Prime d'émission	Prix d'émission
Société « MCSR »	1 920 000	1 920 000	480 000	2 400 000
Société « GMC »	3 200 000	3 200 000	800 000	4 000 000
Société « ACN »	800 000	800 000	200 000	1 000 000
Total	5 920 000	5 920 000	1 480 000	7 400 000

3.6-Période de souscription : Les Sociétés « M.C.S.R », « A.C.N » et « G.M.C. » disposent d'un délai de 21 jours à compter de la date de la publication de la décision d'augmentation du capital au J.O.R.T pour souscrire aux 5.920.000 actions nouvelles émises.

Ce délai se trouvera clos par anticipation dès que toutes les actions nouvelles à créer seront souscrites et libérées. Un avis relatif à la clôture de l'opération sera publié sur le Bulletin officiel du CMF et de la BVMT.

3.7-Etablissements domiciliaires : Les souscriptions seront reçues et les versements effectués sans frais auprès de l'**Amen Bank agence de Mahdia**. Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront déposés dans le compte indisponible n° **07 804 0077340774370 11**.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de **1,250 DT** soit **Un(01) DT** représentant la valeur nominale de l'action et **0,250 DT** représentant la valeur de la prime d'émission.

3.8-Modalités et délais de délivrance des titres : La souscription à l'augmentation de capital sera constatée par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits, délivrée par la Société émettrice, sur présentation d'un Bulletin de souscription.

3.9-Jouissance des actions nouvelles souscrites : Les actions nouvelles porteront jouissance en dividendes à partir de la réalisation de l'augmentation du capital décidée.

3.10-Structure du capital avant et après augmentation : La structure du capital avant et après la présente augmentation se présente comme suit :

Nom Prénom	Avant augmentation		Augmentation	Après augmentation	
	Nombre d'actions & de droits de vote	% du capital & de droits de vote		Nouvelles Actions	Nombre d'actions & de droits de vote
Gallus	15 652 394	71.34%		15 652 394	56.18%
Medigrain	1 992 206	9.08%		1 992 206	7.15%
Les Grands Moulins du Cap-bon " GMC "	100	0.00%	3 200 000	3 200 100	11.49%
Les Minoteries du Centre et Sahel Rêunies " MCSR "	800	0.00%	1 920 000	1 920 800	6.89%
Les Aliments Composés du Nord " ACN "	100	0.00%	800 000	800 100	2.87%
Divers Actionnaires (en bourse)	4 295 650	19.58%		4 295 650	15.42%
Total	21 941 250	100.00%	5 920 000	27 861 250	100.00%

- Suite -

4. Renseignements généraux sur les valeurs mobilières émises

4.1-Droits attachés aux valeurs mobilières offertes

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq (5) ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales.

4.2-Régime de négociabilité :

Les actions sont librement négociables en bourse.

4.3-Régime fiscal applicable : La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS à une retenue à la source libératoire de 5%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31/12/2013 à condition de mentionner les dits fonds propres dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014 et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 DTs par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 5%.

Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

4.4-Marché des titres : Les actions SOPAT sont négociables sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières depuis le 02/08/2010 suite à l'avis favorable du Conseil d'Administration de la BVMT, réuni le 29/07/2010, sur le transfert de la société SOPAT du marché alternatif au marché principal de la cote de la Bourse.

Par ailleurs, il n'y a pas des titres de même catégorie négociés sur des marchés étrangers.

4.4.1-Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites : Les 5.920.000 actions nouvelles à souscrire en numéraire et à libérer en totalité seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions légales en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés. Elles seront dès lors négociées sur le Marché principal des titres de capital de la cote de la Bourse. A partir de cette date, elles seront assimilées aux actions anciennes.

4.4.2-Prise en charge par Tunisie Clearing :

Les actions nouvelles réservées aux Sociétés « M.C.S.R », « A.C.N » et « G.M.C » seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le libellé **SOPAT NS 2017** et sous le code ISIN **TN0007290091** et ce à partir de la date de réalisation de l'augmentation du capital décidée.

AVIS DE SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur relatifs au 30 juin 2017 pour tout placement sollicité après le 31/08/2017. Il doit être également accompagné des indicateurs d'activité relatifs au 3ème trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/10/2017..

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

« SOTIPAPIER »

Société Anonyme au capital de 26 105 500 dinars devisé en 23 950 000 actions de valeur nominale 1.090 dinar entièrement libérées.

Siège social : 13, rue Ibn Abi Dhiyf, Zone Industrielle Saint Gobain, Megrine Riadh 2014, Tunisie

Le Conseil du Marché Financier (CMF) a accordé son visa au prospectus d'émission relatif à l'augmentation du capital de SOTIPAPIER de 26 105 500 dinars à 30 456 415.940 dinars

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Extraordinaire de SOTIPAPIER, tenue le 22/05/2017, a décidé dans sa deuxième résolution d'augmenter le capital social de la société SOTIPAPIER d'un montant de 14 968 747.500 TND, composé d'un montant nominal de 4 350 915.940 TND majoré d'une prime d'émission globale de 10 617 831.560 TND pour le porter de 26 105 500 TND à 30 456 415.940 TND, et ce, par l'émission de 3 991 666 nouvelles actions émises au prix de 3.750 TND, soit 1.090 TND de valeur nominale et 2.660 TND de prime d'émission.

Les nouvelles actions seront souscrites selon la parité d'une (01) action nouvelle pour six (06) actions anciennes et porteront jouissance à partir du 1er janvier 2017.

SOTIPAPIER procédera à l'acquisition et l'annulation de 4 droits de souscription et ce, en vue de respecter la proportion d'exercice des droits de souscription susmentionnée.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également décidé qu'au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible et réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital envisagée, le conseil d'administration est autorisé :

- Dans une première étape : à mettre à la disposition du public les actions nouvelles éventuellement non souscrites ;
- Dans une seconde étape : à limiter le montant total de l'augmentation de capital à celui des souscriptions à condition que ce montant atteigne au moins les trois quart (3/4) de l'augmentation décidée.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a confié tous les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour constater et réaliser l'augmentation de capital.

But de l'émission

Cette augmentation de capital a pour objectif de :

- financer la stratégie d'investissement qui repose sur une augmentation de la capacité de production du produit TESTLINER, visant entre autres une substitution à l'importation, et une amélioration de la qualité du papier afin de favoriser l'activité export. La société prévoit ainsi d'augmenter sa production totale de 55 000 tonnes par an à 80 000 tonnes.
- améliorer la trésorerie de la société.

- Suite -

Caractéristiques de l'opération

Le capital social de SOTIPAPIER sera augmenté de 4 350 915.940 TND, majoré d'une prime d'émission globale de 10 617 831.560 TND par souscription en numéraire et par émission de 3 991 666 actions nouvelles.

- Nombre d'actions à émettre : 3 991 666 actions nouvelles à souscrire en numéraire
- Valeur nominale des actions : 1.090 TND
- Prime d'émission : 2.660 TND
- Prix de souscription : 3.750 TND
- Catégorie des actions : ordinaire
- Forme des actions : nominative
- Parité : 01 action nouvelle pour 06 actions anciennes

Prix d'émission des actions nouvelles

Cette émission va être opérée au prix de trois dinars sept cent cinquante millimes (3.750 TND) par action, soit un dinar quatre-vingt-dix millimes (1.090 TND) de valeur nominale et deux dinars six cent soixante millimes (2.660 TND) de prime d'émission.

Les actions nouvelles souscrites seront libérées au prix de l'émission lors de la souscription.

Droit préférentiel de souscription

La souscription à l'augmentation de capital en numéraire est réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison d'une (01) action nouvelle pour six (06) actions anciennes. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. SOTIPAPIER ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Période de souscription

La souscription aux 3 991 666 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison d'une (01) action nouvelle pour six (06) anciennes et ce, du **09/10/2017** au **27/10/2017** inclus*.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront offertes au public et ce, du **31/10/2017** au **17/11/2017** inclus. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le conseil d'administration est autorisé à en limiter le montant au total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les $\frac{3}{4}$ de l'augmentation décidée.

* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 27/10/2017 sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Etablissements domiciliataires

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la Société SOTIPAPIER exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 3.750 TND, représentant un nominal de 1.090 TND et une prime d'émission de 2.660 TND.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible n° **08 003 0005132010490 34** ouvert auprès de la Banque BIAT agence Centre d'Affaires de Tunis, conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **27/10/2017** à 17H à BIATCapital ou CGF.

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmés par BIATCapital ou CGF), via l'Espace Adhérents de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Modalités et délais de livraison des titres

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par Tunisie Clearing, et ce, dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 23 950 000 actions composant le capital actuel et/ou cessionnaires des droits de souscription en bourse.

Jouissance des actions nouvelles :

Les actions nouvelles souscrites (3 991 666 actions) porteront jouissance en dividendes à compter du 1er janvier 2017.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES

Droits attachés aux valeurs mobilières émises

Chaque action donne droit, dans le partage des bénéfices, comme dans la propriété de l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Tout actionnaire bénéficie d'un nombre de voix proportionnel aux actions qu'il détient. L'actionnaire vote personnellement ou par l'intermédiaire de son représentant pour la totalité de ses actions. Il ne peut donner mandat de vote sur une partie de ses actions (article 29 des statuts).

Les dividendes non réclamés, dans les cinq (5) ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

- Suite -

Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables.

Régime fiscal applicable

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS à une retenue à la source libératoire de 5%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31/12/2013 à condition de mentionner lesdits fonds propres dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014 et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 Dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères. Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 5%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

Marché des titres

Les actions de la société SOTIPAPIER sont négociables sur le marché principal de la cote de la Bourse de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

Cotations en Bourse des actions anciennes

Les 23 950 000 actions anciennes composant le capital actuel de la société SOTIPAPIER inscrites à la cote de la bourse, seront négociées à partir du **09/10/2017**, droits de souscription détachés.

Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les 3 991 666 nouvelles actions à souscrire en numéraire seront négociables en bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.

Cotation en Bourse des droits de souscription

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du **09/10/2017** au **27/10/2017** inclus**.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

** Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 27/10/2017 sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir lors de la présente opération sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

Prise en charge par Tunisie Clearing

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0007630031» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire. Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0007630023» durant la période de souscription préférentielle soit du **09/10/2017** au **27/10/2017** inclus.

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par Tunisie Clearing.

Un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n°17-0979 en date du 31/08/2017, sera mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la Société émettrice SOTIPAPIER (13, rue Ibn Ab Dhiaf, Zone Industrielle Saint Gobain, Megrine Riadh 2014, Tunisie) ; de BIATCapital intermédiaire en bourse, (Avenue du dinar Immeuble Youssef Towers - Les Jardins du Lac II - 1053 - Tunis) et CGF, intermédiaire en bourse, (17, Rue de l'île de Malte - Immeuble Lira -Les Jardins du Lac II) et sur le site internet du CMF (www.cmf.tn).

Les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2017 ainsi que les indicateurs d'activité relatifs au 3ème trimestre 2017 de l'émetteur seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet.

AVIS DE SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD - MPBS**

Siège social : Route de Gabès, km 1,5 – 3003 Sfax

La société MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD - MPBS publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 3^{ème} trimestre 2017.

Indicateurs	3 ^{ème} trimestre			Cumul du 1 ^{er} janvier au 30 Septembre			Année
	2017	2016	var en %	2017	2016	var en %	2016
I- Chiffre d'affaires (en DT)	10 509 534	7 367 041	42,7%	31 778 823	27 538 438	15,4%	35 861 557
Chiffre d'affaires local	8 201 396	7 055 481	16,2%	28 357 969	26 007 230	9,0%	33 864 426
Chiffre d'affaires export	2 308 138	311 560	640,8%	3 420 854	1 531 208	123,4%	1 997 131
II- Production (en DT)	10 377 341	7 466 527	39,0%	31 536 103	27 690 554	13,9%	35 793 785
III. Investissements (en DT)	713 417	4 011 778	-82,2%	2 020 324	4 727 813	-57,3%	6 260 068
Investissement corporel et incorporel	713 417	4 004 878	-82,2%	2 020 324	4 720 913	-57,2%	6 253 136
Investissement financier		6 900		0	6 900	0,0%	6 932
IV. Endettement (en DT)				12 897 096	12 212 844	5,6%	13 582 231
Endettement à long et moyen terme				3 454 044	4 863 968	-29,0%	4 001 838
Emprunts à moins d'un an *				772 656	257 376	200,2%	862 131
Autres (découverts, escompte...)				8 670 396	7 091 500	22,3%	8 718 262
V. Placement en billet de trésorerie (en DT)				2 000 000	2 000 000		2 000 000

*Les bases retenues pour l'élaboration des indicateurs ci-dessus sont la comptabilité générale, la comptabilité matières, les relevés bancaires etc....

Ces informations restent provisoires.

Commentaires**1/ Chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires total en fin du troisième trimestre 2017 a progressé de 15,4% comparé à la même période de l'année 2016. Il est prévisible que l'évolution du chiffre d'affaires sur toute l'année 2017 sera du même ordre.

Marché local :

Le chiffre d'affaires local a enregistré une croissance de l'ordre de 9% passant ainsi de 26 007 md au 30 septembre 2016 à 28 358 md au 30 septembre 2017.

Marché export :

Les réalisations à l'export sont en progression de 123% comparées à la même période de l'année 2016, les chiffres réalisés ont dépassé 3 400 md.

La part du chiffre d'affaires à l'export a passé ainsi de 5,6% au 30 septembre 2016 à 10,7% au 30 septembre 2017.

2/ Investissements

Le niveau des investissements corporels et incorporels était de 2 020 md au 30 septembre 2017.

La société MPBS continue la réalisation de son plan d'investissement encourus.

Au courant de ce troisième trimestre l'investissement a servi surtout à un renforcement des services usinage de panneaux par l'acquisition de nouvelles techniques.

3/ L'endettement

Le niveau d'endettement global au 30 septembre 2017 s'est maintenu quasiment au niveau des endettements au 30 juin 2016. L'augmentation enregistrée était de 5,6%.

AVIS DE SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS.**Société NEW BODY LINE**

Siège social : Avenue Ali Balhaouane - 5199 Mahdia - Tunisie.

La société NEW BODY LINE publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 3^{ème} trimestre 2017:

Indicateurs	3 ^{ème} Trimestre			Cumul du 01/01 au 30/09			Exercice 2016
	2017	2016	Var (%)	2017	2016	Var (%)	
Production Lingerie Basique (en pièces)	81 153	60 883	33.29%	182 941	191 423	-4.43%	237 384
Production Lingerie intelligente (en pièces)	108 751	145 373	-25.19%	446 863	630 500	-29.13%	804 773
Total Production vendue (En pièces)	189 904	206 256	-7.93%	629 804	821 923	-23.37%	1 042 157
CA Lingerie Basique (en DT)	566 517	199 893	183.41%	1 340 787	861 124	55.70%	1 128 031
CA Lingerie intelligente (en DT)	1 024 412	1 028 933	-0.44%	3 294 921	3 705 211	-11.07%	4 680 077
Chiffre d'affaires (en DT)	1 590 929	1 228 826	29.47%	4 635 708	4 566 336	1.52%	5 808 108
Investissements nets (en DT)	0	5 620	-100.00%	69 599	64 442	8.00%	65 259
Endettement LMT (en DT)	0	0		0	0		0

(i)- Les bases retenues pour l'élaboration des indicateurs d'activité trimestriels au 30 septembre 2017, publiés ci-dessus sont extraits des livres comptables de la société et arrêtés provisoirement à la date de cette publication.

(ii)- Les chiffres de l'exercice 2016 sont audités et définitifs.

COMMENTAIRES1. Chiffre d'affaires

La NBL a enregistré, courant le 3^{ème} trimestre 2017, une augmentation de 29.47% de son chiffre d'affaires trimestriel, en comparaison avec le même trimestre de 2016 et une augmentation du chiffre d'affaires au 30 septembre 2017 de 1.52% par rapport à la même période de 2016.

- Suite -

Cette augmentation est expliquée essentiellement par la forte évolution des ventes des produits basiques du 3^{ème} trimestre et des neufs mois de l'année 2017, respectivement de +183.41% et de +55.7% et est la résultante de la mise en œuvre de la stratégie commerciale suivante :

- Répondre aux nouveaux besoins des clients et à s'adapter aux exigences du marché à travers l'intégration de la production, la réactivité, l'innovation et l'adaptation aux besoins des petites commandes. A cet effet, New Body Line continue ses efforts d'innovation et de recherche et développement pour concevoir de nouveaux produits à forte valeur ajoutée avec une grande technicité pour les proposer dans le domaine du sport technique avec de fortes chances d'y aboutir dans le futur.
- Suivre de près l'effet de la mode par l'intégration des couleurs, accessoires, matières, etc... pour améliorer l'offre et permettre aux clients de mieux vendre.
- Se focaliser sur le marché allemand prometteur et à fort potentiel de développement.
- Dénicher de nouveaux clients locaux et étrangers grâce aux efforts commerciaux entrepris aussi bien en Tunisie qu'ailleurs.

2. Investissements

La société NBL n'a pas réalisé d'investissements courant le 3^{ème} trimestre 2017, toutefois l'enveloppe d'investissement au 30 septembre 2017 a totalisé 69 599 DT, contre 64 442 DT à la même période de l'exercice précédent.

3. Endettement

La société NBL maintien toujours son niveau d'endettement à LMT à zéro et dispose d'une trésorerie largement excédentaire.

AVIS DE SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**Société UNIMED**

Siège social : B.P.38 ZI Kalaa Kébira - 4060

La Société UNIMED publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 3^{ème} trimestre 2017.

Indicateurs	3 ^{ème} trimestre			Cumul du 1er janvier au 30 septembre			Année 2016
	2017	2016	En %	2017	2016	En %	
CA Officines	4 648 224	3 972 028	17%	14 559 362	13 014 535	12%	17 358 327
CA Hospitaliers	5 982 420	6 099 226	-2%	18 902 622	16 129 793	17%	22 640 319
CA Sous-traitance locale	163 621	169 816	-4%	411 119	549 887	-25%	763 021
CA Export	1 748 331	1 996 377	-12%	4 947 042	6 980 631	-29%	10 425 190
CA Sous-traitance export	4 242 504	2 097 430	102%	12 769 604	9 447 674	35%	13 675 064
Chiffre d'affaires (en DT)	16 785 100	14 334 877	17%	51 589 749	46 122 520	12%	64 861 921
Production (en unités)	37 981 385	33 192 448	14%	134 933 546	124 158 493	9%	168 032 421
Investissements (en DT)	686 904	1 024 922	-33%	3 672 327	4 146 289	-11%	8 411 394
Endettement MLT (en DT)				525 744	1 959 111	-73%	1 421 435
Endettement CT (en DT)				1 945 494	2 471 139	-21%	2 515 872

- Le chiffre d'affaires du troisième trimestre 2017 a connu une croissance de 17 % par rapport à celui du troisième trimestre 2016 en passant de 14.335 KDT à 16.785 KDT, ceci est dû à la croissance aussi bien des ventes locales que des exportations.
Le chiffre d'affaires cumulé au 30/09/2017 s'élève à 51.590 KDT contre 46.123 KDT au 30/09/2016.
- La production en unités durant le troisième trimestre 2017 (ampoules, flacons, seringues, poches) a connu une hausse de 14% par rapport à la quantité produite courant le troisième trimestre 2016.
- Les investissements (incorporels & corporels) ont atteint à fin septembre 2017, un total de 3.672 KDT. Les immobilisations du troisième trimestre 2017 se composent essentiellement de l'acquisition de matériel de laboratoire pour 340 KDT, du matériel de transport pour 159 KDT, des installations et agencements pour 63 KDT et des travaux d'installation du système de tri-génération d'énergie pour 33 KDT.
- La valeur de l'endettement à Long Terme au 30 septembre 2017 s'élève à 526 KDT contre 1.959 KDT au 30 septembre 2016, soit une baisse de 73%, également l'endettement à Court Terme a enregistré une baisse de 21%. Ceci s'explique par l'épuisement de toutes les échéances à plus d'un an de l'emprunt bancaire qui prend fin au cours du mois de Mai 2018.
- L'effectif total au 30 septembre 2017 est de 665 employés.

AVIS DE SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Unité de Fabrication de médicaments Unimed

Siège Social : Zone Industrielle de Kalaa Kébira - 4060 Sousse

La société « Unimed » informe ses actionnaires et le public que le projet d'acquisition d'une participation majoritaire dans un groupe pharmaceutique en Afrique de l'Est, annoncé le 05 janvier 2017, n'a pas abouti.

Les travaux de due diligence engagés par le management dans le cadre de cette prise de participation ont été non concluants. Par conséquent, le management d'Unimed a décidé de décliner cette opportunité et de se focaliser davantage sur la région MENA en développant sa présence en Libye, au Soudan et au Moyen Orient.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

2017 - AS - 5260

AVIS DE SOCIETES

CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

« ATL Subordonné 2017 »

L'intermédiaire en bourse –BNA CAPITAUX- porte à la connaissance du public que les souscriptions à l'emprunt obligataire «**ATL Subordonné 2017**» de **20 000 000 DT**, ouvertes au public le **26/07/2017**, ont été clôturées le **06/10/2017**.

2017 - AS - 5254

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Banque Tuniso-Koweitienne

Groupe BPCE

Siège Social :10 Bis, Avenue Mohamed V, BP 49 - 1001 Tunis-

Les actionnaires de la Banque Tuniso-Koweitienne – Groupe BPCE sont invités à réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire le Mardi 7 Novembre 2017 à 11 heures 30 minutes au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entériner le retard de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire de la BTK
2. Lecture et approbation du rapport d'activité social de la BTK au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2016
3. Lecture du rapports des Commissaires aux comptes sur les états financiers sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2016
4. Approbation des états financiers sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2016
5. Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 62 de la loi 2016- 48 et aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés commerciales
6. Approbation des conventions visées à l'article 62 de la loi 2016-48 et aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés commerciales
7. Affectation du résultat au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2016
8. Lecture et approbation du rapport d'activité consolidé de la BTK au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2016
9. Lecture du rapport des Commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2016
10. Approbation des états financiers consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2016
11. Quitus de gestion aux administrateurs au titre de l'exercice 2016
12. Fixaion des jetons de présence et des Indemnités de fonctions des administrateurs
13. Nomination d'administrateurs
14. Pouvoirs pour formalités

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Banque Tuniso-Koweitienne

Groupe BPCE

Siège Social :10 Bis, Avenue Mohamed V, BP 49 - 1001 Tunis-

Les actionnaires de la Banque Tuniso-Koweitienne- Groupe BPCE sont invités à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le mardi 07 Novembre 2017 à 12:30 heures au siège social de la banque Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Augmentation du capital social par création d'actions nouvelles
Conditions et modalités de l'émission
2. Pouvoirs à conférer au Conseil d'administration
3. Pouvoirs en vue des formalités

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

**SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES
DE PNEUMATIQUES "STIP"**

Siège social : Centre Urbain Nord – Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra

Messieurs les Actionnaires de la "STIP" sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 26 octobre 2017, à 10h00 au siège social sis au Centre Urbain Nord – Boulevard de la Terre – 1003 Tunis El Khadra , à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société au titre de l'exercice 2016.
2. Lecture du rapport général et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes au titre de l'exercice 2016.
3. Approbation des états financiers individuels de l'exercice 2016.
4. Approbation des conventions réglementées visées par les articles 200, 202 et 475 du code des sociétés commerciales.
5. Lecture du rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés de l'exercice 2016.
6. Approbation des états financiers consolidés de l'exercice 2016.
7. Quitus aux Administrateurs de leur gestion durant l'exercice 2016.
8. Affectation des résultats de l'exercice 2016.
9. Fixation des jetons de présence à allouer aux Administrateurs au titre de l'exercice
10. Fixation de la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit au titre de l'exercice 2016.
11. Ratification de la cooptation de nouveaux administrateurs
12. Renouvellement partiel du Conseil d'Administration conformément à l'article 19 des statuts.
13. Désignation des membres du comité permanent d'audit interne.
14. Désignation des Commissaires aux comptes.
15. Information sur les fonctions occupées par les administrateurs et le PDG dans d'autres sociétés.
16. Pouvoirs pour les formalités.

2017 - AS - 5243

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

**SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES
DE PNEUMATIQUES "STIP"**

Siège social : Centre Urbain Nord – Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra

Messieurs les Actionnaires de la "STIP" sont priés d'assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le jeudi 26 octobre 2017, à 11h00 au siège social sis au Centre Urbain Nord – Boulevard de la Terre – 1003 Tunis El Khadra , à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Continuité de l'activité de l'entreprise.
2. Amendement des statuts.
3. Pouvoirs pour les formalités.

2017 - AS - 5244

AVIS DE SOCIETES

Projet de résolutions AGO**Banque Tuniso-Koweitienne****Groupe BPCE**

Siège Social :10 Bis, Avenue Mohamed V, BP 49 - 1001 Tunis-

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 7 novembre 2017.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire entérine le retard dans la tenue de sa réunion qui ne lèse en rien l'intérêt des actionnaires.

Cette résolution est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport d'activité social de la Banque pour l'exercice 2016 et du rapport général des commissaires aux comptes pour la même période, approuve dans leur intégralité le rapport d'activité ainsi que les états financiers sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2016 faisant apparaître un résultat déficitaire de - 82 543 301 DT

Elle approuve également les opérations traduites par ces états financiers ou résumées dans ces rapports.

Cette résolution est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes relatifs aux opérations régies par l'article 62 de la loi 2016-48 relative aux établissements de crédits et par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, approuve dans leur intégralité ces opérations.

Cette résolution est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter en totalité au report à nouveau la perte de l'exercice s'élevant à 82.543.301 DT comme suit :

	2016
Résultat net de l'exercice 2016	-82 543 301
Report à nouveau 2015	1 171 460
Bénéfice distribuable	-81 371 841
Réserve légale (5%) avec limite à 10% du capital	0
Fonds social	550 000
Report à nouveau	-81 921 841

Cette résolution est adoptée à

- Suite -

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport d'activité consolidé de la Banque pour l'exercice 2016 et du rapport général des commissaires aux comptes pour la même période, approuve dans leur intégralité le rapport d'activité ainsi que les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Elle approuve également les opérations traduites par ces états financiers ou résumées dans ces rapports.

Cette résolution est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserves aux Administrateurs pour leur gestion durant l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Cette résolution est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'allouer aux Administrateurs à titre de jetons de présence une somme globale annuelle brute de 420 000 DT au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2017.

En conséquence, l'Assemblée Générale Ordinaire donne au Conseil d'Administration pouvoir de répartir cette somme entre les Administrateurs.

Cette résolution est adoptée à

HUITIEME RESOLUTION

Compte tenu de l'arrivée du terme de la totalité des mandats des administrateurs, l'Assemblée Générale Ordinaire nomme en qualité d'administrateurs, pour une durée de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2020 à l'effet de statuer sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2019, sauf en cas de modification de la date de clôture de l'exercice social :

- Monsieur Radhi MEDDEB, né le 29 Mai 1954 à Dar Chaabene (Tunisie), demeurant 11 Rue du Docteur Burnet, 1082 Tunis (Tunisie) ;
- BPCE International et Outre-Mer (BPCE IOM), société anonyme de droit français, au capital de 578.331.814,50 euros, dont le siège social est sis 88 Avenue de France, 75641 Paris cedex 13 (France), immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 420698979, représentée par Monsieur Olivier VIMARD .
- Monsieur Jean-Pierre LEVAYER, né le 29 Janvier 1958 à Ernée (France), demeurant au 88 Avenue de France, 75641 Paris cedex 13 (France) ;
- Monsieur Yvan DE LA PORTE DU THEIL, né le 21 mai 1949 à Tours (France), demeurant 16 rue Escudier – 92100 Boulogne Billancourt (France) ;
- Monsieur Sylvain FAURE, né le 13 décembre 1957 à Paris (France), demeurant au 88 Avenue de France, 75641 Paris cedex 13 (France) ;
- Monsieur Gonzague DE VILLELE, né le 23 janvier 1953 à La Villette (France), demeurant 9 Avenue Newton – 78183 Saint Quentin-en-Yvelines cedex (France) ;
- L'Etat tunisien représenté par Madame Sonia ZOGHLAMI, née le 5 mai 1966 à Bizerte (Tunisie), demeurant

- Suite -

- Monsieur Anis ATTIA, né le 22 mars 1970 à Zéramdine Monastir (Tunisie), demeurant
- Le KIA (Kuwait Investment Authority), représenté par Mohamed Saad EL MANIFI....., né le à demeurant..... ;
- Monsieur Machari Fahd EL AIWADA né le à demeurant
- Madame Myriam LYAGOUBI, Administrateur indépendant, née le à demeurant
- Monsieur, Administrateur indépendant, né le à demeurant

Monsieur Radhi MEDDEB, BPCE IOM, Monsieur Jean-Pierre LEVAYER, Monsieur Yvan DE LA PORTE DU THEIL, Monsieur Sylvain FAURE, Monsieur Gonzague DE VILLELE, l'Etat Tunisien, Monsieur Anis ATTIA, le KIA, Monsieur Machari Fahd EL AIWADA, Madame Myriam LYAGOUBI et Monsieur ont indiqué, par avance, qu'ils acceptaient ces fonctions, ayant déclaré qu'ils satisfaisaient à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice de leurs mandats en qualité d'administrateurs.

Ces nominations seront soumises aux formalités requises par la réglementation bancaire auprès de la Banque Centrale de Tunisie.

Cette résolution est adoptée à

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au représentant légal de la BTK à l'effet d'accomplir tous dépôts et publications nécessaires.

Cette résolution est adoptée à

AVIS

COURBE DES TAUX DU 13 OCTOBRE 2017

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication)	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	5,293%		
TN0008003253	BTC 52 semaines 07/11/2017		5,337%	
TN0008003261	BTC 52 semaines 05/12/2017		5,390%	
TN0008003279	BTC 52 semaines 02/01/2018		5,442%	
TN0008000341	BTA 4 ans " 5.3% janvier 2018"		5,466%	999,315
TN0008003287	BTC 52 semaines 30/01/2018		5,495%	
TN0008003311	BTC 52 semaines 27/02/2018		5,547%	
TN0008003410	BTC 52 semaines 19/06/2018		5,756%	
TN0008003469	BTC 52 semaines 25/09/2018	5,940%		
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,951%	995,749
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,990%	934,800
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,051%	992,379
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,276%	983,248
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,439%	975,048
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"		6,500%	978,275
TN0008000671	BTA 4 ans "6% juin 2021"	6,601%		980,528
TN0008000614	BTA 6 ans "6% février 2022"		6,864%	968,096
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,958%	997,223
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		7,060%	941,676
TN0008000572	BTA 8 ans "6% avril 2023"		7,326%	941,156
TN0008000648	BTA 6 ans "6% juin 2023"	7,394%		936,771
TN0008000630	BTA 7 ans "6% octobre 2023"		7,403%	933,941
TN0008000598	BTA 8 ans " 6% janvier 2024"		7,410%	931,019
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"		7,417%	928,460
TN0008000622	BTA 10 ans "6,3% mars 2026"		7,469%	928,294
TN0008000580	BTA 11 ans "6,3% octobre 2026"		7,486%	924,267
TN0008000655	BTA 10 ans "6,6% mars 2027"	7,498%		940,053
TN0008000606	BTA 12 ans "6,7% avril 2028"		7,641%	933,023
TN0008000663	BTA 15 ans "7,5% juillet 2032"	8,225%		938,729

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 30/12/2016	VL antérieure	Dernière VL			
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	164,420	169,487	169,504		
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	111,132	114,701	114,714		
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	95,242	98,142	98,153		
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB MANAGER	18/09/17	-	100,237	100,249		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
5	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	14,649	15,110	15,112		
6	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	107,054	110,459	110,471		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
7	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,503	1,553	1,554		
8	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	105,685	108,667	108,755		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
9	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	40,163	41,254	41,258		
10	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	54,416	55,794	55,799		
11	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	113,524	118,075	118,047		
12	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	109,393	113,194	113,146		
13	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	02/04/08	129,579	138,829	138,755		
14	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	02/04/08	486,475	517,089	516,899		
15	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,124	117,695	117,728		
16	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	126,349	126,680	126,725		
17	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	137,836	138,508	138,544		
18	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	120,374	120,039	120,229		
19	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	95,511	105,891	105,884		
20	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	148,068	156,612	156,464		
21	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	95,437	92,951	92,782		
22	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	96,738	98,894	98,906		
23	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	141,042	149,241	149,251		
24	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	123,906	132,227	132,315		
25	FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	94,078	99,964	100,323		
26	FCP SMART CROISSANCE	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	99,043	100,714	100,934		
27	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	19,055	21,174	21,167		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
28	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	05/02/04	2 197,158	2 295,722	2 292,963		
29	FCP AMEN PERFORMANCE ***	AMEN INVEST	01/02/10	120,513	En liquidation	En liquidation		
30	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	109,111	120,503	121,605		
31	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	144,332	152,911	153,121		
32	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	150,498	163,850	163,957		
33	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	15,429	16,843	16,890		
34	FCP VALEURS QUIETUDE 2017 ***	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 228,879	En liquidation	En liquidation		
35	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 119,747	5 251,156	5 256,864		
36	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,473	2,626	2,625		
37	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,161	2,282	2,282		
38	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,218	1,214	1,210		
39	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,081	1,101	1,100		
40	FCP HAYETT PLENTUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,071	1,109	1,108		
41	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,071	1,106	1,106		
42	MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	107,645	117,084	117,240		
43	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	118,914	119,737	119,731		
44	FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	-	999,930	1000,033		
45	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	-	10,433	10,533		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 30/12/2016	Dernière VL	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
46	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	10/05/17	4,182	108,495	107,250	107,262
47	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/17	3,902	103,590	102,346	102,355
48	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	31/05/17	4,475	105,622	104,373	104,384
49	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	22/05/17	4,244	102,729	101,597	101,608
50	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	21/04/17	4,590	104,300	103,319	103,333
51	SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	01/09/03	31/05/17	3,972	107,273	106,379	106,390
52	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	15/05/17	4,525	104,816	103,816	103,829
53	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	23/05/17	3,835	102,340	101,080	101,089
54	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	26/05/17	3,837	104,641	102,995	103,000
55	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/17	4,010	102,631	101,484	101,494
56	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	27/04/17	4,357	104,647	103,357	103,368
57	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	25/05/17	3,910	103,651	102,680	102,690
58	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	09/05/17	4,201	106,799	105,999	106,011
59	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	25/05/17	3,848	105,174	104,250	104,260
60	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/17	3,258	103,608	103,198	103,208
61	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/17	3,695	102,652	101,896	101,907
62	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	30/05/17	3,643	104,501	103,483	103,493
63	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	22/05/17	4,283	102,797	101,913	101,926
64	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	26/05/17	3,934	103,915	103,116	103,127
65	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/17	3,689	105,558	104,558	104,568
66	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	29/05/17	4,492	102,987	102,040	102,053
67	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	31/05/17	4,394	103,411	102,157	102,167
68	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	26/05/17	3,472	105,134	104,553	104,563
69	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	10/05/17	3,739	102,709	101,695	101,704

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
70	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	10/05/17	0,404	10,598	10,533	10,534
71	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	10/11/08	31/05/17	3,677	103,363	102,859	102,871
72	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	4,098	103,788	103,259	103,272
73	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	4,409	105,102	104,145	104,154
74	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	29/05/17	0,502	10,515	10,350	10,351
SICAV MIXTES								
75	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	10/05/17	0,682	57,880	57,643	57,831
76	ATTIJARI VALEURS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	1,976	130,496	En liquidation	En liquidation
77	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	13,313	1 435,194	En liquidation	En liquidation
78	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	15/05/17	1,165	97,101	100,778	100,566
79	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	27/04/17	0,560	17,129	17,454	17,470
80	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/17	7,628	270,797	292,526	291,969
81	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	22/05/17	0,585	29,309	29,751	29,760
82	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	26/05/17	37,174	2 327,393	2 299,865	2 300,157
83	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	19/05/17	2,472	72,644	70,828	70,727
84	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	18/05/17	2,149	54,941	54,541	54,591
85	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	10/05/17	0,463	100,102	104,044	103,930
86	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	10/05/17	0,652	83,763	90,110	89,890
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
87	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	10/05/17	0,250	10,916	10,724	10,759
88	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	10/05/17	0,208	11,692	11,460	11,499
89	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	10/05/17	0,099	14,069	14,079	14,144
90	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	10/05/17	0,221	12,328	12,495	12,525
91	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	22/05/17	0,277	12,821	13,696	13,702
92	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	22/05/17	0,195	11,441	12,116	12,119
93	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,782	141,450	148,175	147,909
94	BNAC CONFiance FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,663	138,271	140,798	140,658
95	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	26/05/17	0,175	9,394	9,016	9,009
96	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	30/05/17	3,584	101,861	102,048	101,941
97	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	02/05/17	0,997	82,067	85,738	85,669
98	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	02/05/17	0,574	82,732	87,711	87,692
99	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/17	3,341	98,547	96,067	96,134
100	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	17/04/17	1,206	92,510	95,603	95,449
101	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	31/05/17	1,972	102,153	95,179	94,915
102	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	-	10,193	10,185
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
103	FCP AMEN PREVOYANCE ***	AMEN INVEST	01/02/10	03/05/16	2,063	114,877	En liquidation	En liquidation
104	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	31/05/17	1,037	101,596	103,019	102,646
105	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/05/17	4,098	139,878	148,695	148,808
106	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	1,329	104,843	107,100	107,072
107	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	0,174	104,328	104,914	104,262
108	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,037	197,772	206,140	205,861
109	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,729	179,605	185,966	185,982
110	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	5,167	156,174	157,618	157,807
111	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	21,231	22,332	22,368
112	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	147,351	141,312	140,849
113	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	04/04/17	1,244	124,939	119,986	119,428
114	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 930,614	8 920,377	8 865,711
115	FCP UNIVERS AMBITION CEA *	SCIF	26/03/13	26/05/16	0,102	8,151	En liquidation	En liquidation
116	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	89,496	81,202	80,407
117	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	26/04/17	17,382	999,688	992,068	989,603
118	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	26/05/17	130,174	5189,664	5586,479	5607,922
119	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	-	-	5050,700	5023,811	5009,838
120	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	-	-	-	100,818	100,897
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
121	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	2,231	111,981	112,140	111,893
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
122	FCP UNIVERS AMBITION PLUS *	SCIF	12/02/13	10/05/17	0,089	8,969	En liquidation	En liquidation
123	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	-	-	10 178,478	10 810,735	10 820,461

* FCP en liquidation anticipée

** SICAV en liquidation anticipée

*** FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

(1) initialement dénomée AXIS CAPITAL GESTION

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.tn
 Le Président du CMF
 Mr. Salah Essayel

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par le déclassement de la « Société PANOBOIS », l'ouverture au public des fonds « FCPR NETINVEST POTENTIEL », « FCPR AZIMUTS » et « FCPR MAXULA JASMIN », le retrait d'agrément des Fonds « FCPR TUNIS INFORMATION TECHNOLOGY FUND II » et « FA IKDAM II » et l'agrément de liquidation du « FCPR MAX-JASMIN », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Noura -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Noura -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 964 600
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	Cité El Khalij, rue du Lac Ness-Immeuble -Les Arcades Tour A Les Berges du Lac-	71 860 244

31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipeement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 833 346
5. Arab Banking Corporation -Tunis- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anney, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
37. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
38. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia -1153 Manouba-	71 550 711
39. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
40. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
41. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
42. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
43. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
44. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeïtula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
45. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
46. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
47. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
48. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
49. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
50. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
51. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
52. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
53. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleïla -Sfax El Jadida-	74 401 510
54. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
55. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	
56. Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
57. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
58. Société Dorcas Nutrition	3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul	

59.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
60. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
61. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
62.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
63.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
64.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
65.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
66.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
67.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
68.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
69.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
70.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
71.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
72. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
73.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
74.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
75.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
76.Société STEG International Services	Centre Urbain Nord-Immeuble Assurances Salim Bloc B Parcelle BC5 -1082 Tunis	71 948 314
77.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
78.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
79.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
80.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
81.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
82.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
83.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
84.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
85.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
86.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
87. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
88.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
89.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
90.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
91 Tunisie Factoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082 TUNIS-	70 132 010
92.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
93.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
94. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
95. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	71 750 000

96. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
97. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine -Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
4	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
5	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
7	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	ATTIJARI VALEURS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
13	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
14	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
15	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
16	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
17	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
18	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
19	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
21	FCP AMEN PERFORMANCE (2)	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
22	FCP AMEN PREVOYANCE (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
23	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
24	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (4)	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
25	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (4)	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
26	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (4)	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis

27	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (4)	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
28	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
29	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
32	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
39	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
40	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
41	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
45	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
52	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
54	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
55	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
56	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis

57	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
61	FCP SMART CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
63	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP UNIVERS AMBITION CEA (3)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
65	FCP UNIVERS AMBITION PLUS (3)	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
66	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS QUIETUDE 2017(2)	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
73	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	GENERALE OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis
76	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
84	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

86	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MILLENIUUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
89	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
90	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
91	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
92	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
93	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
94	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (4)	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
95	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
96	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
97	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
98	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
99	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
100	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
101	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
102	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
103	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
104	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
105	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
107	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
108	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
109	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
110	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
111	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
112	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
113	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

114	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
115	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
116	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
117	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
118	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
119	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
120	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
121	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
122	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
123	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac-1053 Tunis

(1) SICAV en liquidation anticipée

(2) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

(3) FCP en liquidation anticipée

(4) Initialement dénommée « AXIS CAPITAL GESTION »

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
17	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
21	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
23	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
24	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR A.T.I.D. FUND (II)	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4 ^{ème} étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
27	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
28	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis

29	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
30	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
31	NETINVEST POTENTIEL	NETINVEST	51, rue Elakhtal, El Menzah 4, 1004 - Tunis
32	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
33	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
34	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
35	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
36	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
37	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
38	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DE SOCIETES

ETATS FINANCIERS INTERMEDIARES

Société de Production Agricole Teboulba « SOPAT »

Siège social : Zone Industrielle, BP 19, Teboulba

La société de Production Agricole Teboulba « SOPAT » publie ci-dessous, ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2017 accompagnés de l'avis du commissaire aux comptes Monsieur Ammar AMRI.

SOPAT BILAN (exprimé en dinars)

ACTIFS	NOTES	30-juin-17	30-juin-16	31-déc-16
ACTIFS NON COURANTS				
Actifs immobilisé				
Immobilisations incorporelles	3	782 066	774 242	774 105
Amortissements		(519 890)	(482 226)	(500 969)
Immobilisations corporelles	3	41 420 214	38 896 394	40 221 339
Amortissements		(27 636 655)	(25 684 361)	(26 618 206)
Immobilisations financières	4	3 134 579	3 130 684	3 134 360
Provisions				
Total des actifs immobilisés		17 180 314	16 634 733	17 010 629
Autres actifs non courants		0	0	0
Total des actifs non courants		17 180 314	16 634 733	17 010 629
ACTIFS COURANTS				
Stocks	5	10 784 969	8 997 852	8 685 527
Provisions sur stock produits finis		(775 494)	0	(261 251)
		10 009 475	8 997 852	8 424 276
Clients et comptes rattachés	6	24 006 879	23 195 414	21 271 092
Provisions		(8 588 320)	(8 307 110)	(8 588 320)
		15 418 560	14 888 304	12 682 772
Autres Actifs Courants	7	7 415 048	7 375 318	6 681 414
Provision	8	(3 367 154)	(3 123 984)	(3 367 154)
		4 047 893	4 251 334	3 314 259
Placements et autres actifs financiers		621 697	621 697	621 697
Provision		(57 073)	(57 073)	(57 073)
	9	564 624	564 624	564 624
Liquidités et équivalents de liquidités	10	102 994	117 474	3 257 719
Total des actifs courants		30 143 546	28 819 588	28 243 650
TOTAL DES ACTIFS		47 323 859	45 454 321	45 254 279

SOPAT SA
BILAN
(exprimé en dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	NOTES	30-juin-17	30-juin-16	31-déc-16
CAPITAUX PROPRES				
Capital social		21 941 250	18 191 250	21 941 250
Capital social souscrit non appelé				(2 812 500)
Réserves		1 018 729	1 018 729	1 018 729
Prime d'émission		11 570 380	9 320 380	11 570 380
Autres capitaux propres		99 645	120 312	109 979
Résultats reportés		(31 092 051)	(24 304 594)	(24 304 594)
Modifications comptables	11	(3 307 181)	(3 641 848)	(3 641 848)
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		230 772	704 229	3 881 395
Résultat de l'exercice		(2 818 021)	(1 700 969)	(6 787 457)
Total des capitaux propres avant affectation	12	(2 587 249)	(996 741)	(2 906 062)
PASSIFS NON COURANTS				
Emprunts	13	3 484 279	5 032 719	4 195 344
Total des passifs courants		3 484 279	5 032 719	4 195 344
PASSIFS COURANTS				
Fournisseurs et comptes rattachés	14	22 678 615	21 430 163	19 575 266
Autres passifs courants	15	7 580 642	5 587 590	5 574 612
Concours bancaires et autres passifs financiers*	16	16 167 572	14 400 590	18 815 118
Total des passifs courants		46 426 829	41 418 343	43 964 996
Total des passifs		49 911 109	46 451 062	48 160 341
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		47 323 859	45 454 321	45 254 279

SOPAT SA
ETAT DE RESULTAT
(exprimé en dinars)

	Notes	30-juin-17	30-juin-16	31-déc-16
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Revenus	17	31 298 244	32 779 601	61 382 496
Autres produits d'exploitation		92 592	21 600	67 590
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		31 390 835	32 801 201	61 450 086
CHARGES D'EXPLOITATION				
Variation des stocks de produits finis et des encours	18	1 479 595	68 135	(20 212)
Achats matières premières consommés	19	(26 407 341)	(25 866 652)	(50 106 817)
Achats d'approvisionnement consommés	20	(2 017 944)	(2 042 003)	(4 588 587)
Charges de personnels	21	(2 763 545)	(2 377 275)	(4 816 544)
Dotations aux amortissements et aux provisions	22	(1 551 613)	(915 672)	(2 653 891)
Autres charges d'exploitation	23	(2 129 246)	(2 469 690)	(4 342 343)
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION		(33 390 093)	(33 603 157)	(66 528 395)
RESULTAT D'EXPLOITATION		(1 999 258)	(801 955)	(5 078 309)
Charges financières nettes	24	(912 714)	(1 002 392)	(1 852 441)
Produits des placements	25	37 036	24 337	87 842
Autres gains ordinaires	26	95 141	141 887	301 694
Autres pertes ordinaires	27	(6 735)	(29 847)	(184 567)
Résultat DES ACTIVITES ORDINAIRES avant impôt		(2 786 530)	(1 667 970)	(6 725 780)
Impôts sur les bénéfices		(31 491)	(32 999)	(61 676)
RESULTATS DES ACT. ORD. APRES IMPOTS		(2 818 021)	(1 700 969)	(6 787 457)
Effets des modifications comptables				
RESULTATS APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		(2 818 021)	(1 700 969)	(6 787 457)

SOPAT SA
ETAT DES FLUX DE TRESORERIE
(exprimé en dinars)

	Notes	30-juin-17	30-juin-16	31-déc-16
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION				
Résultat net		(2 818 021)	(1 700 969)	(6 787 457)
Ajustements pour				
Amortissements et provisions	28	1 551 613	915 672	2 653 891
Quote-part subvention rapportée au compte de résultat		(10 333)	(10 333)	(20 667)
Variation des				
Stocks	29	(2 099 442)	716 744	1 030 191
Clients	30	(2 735 788)	(130 024)	1 793 596
Autres actifs courants et financiers	31	(733 634)	(571 148)	123 501
Fournisseurs d exploitation	32	3 103 349	69 494	(1 583 739)
Autres passifs courants	33	2 042 366	(1 129 096)	(1 411 004)
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		(1 699 891)	(1 839 662)	(4 201 687)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT				
Décassements liés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	34	(1 206 836)	(426 919)	(1 671 099)
Encaissement provenant de la cession d'immob.corporelles et incorporelles				
Décassements liés à l'acquisition d'immobilisations financières		(219)	(1 229)	(4 905)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissements		(1 207 055)	(428 148)	(1 676 005)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT				
Encaissements suite à l'augmentation du capital		2 812 500	5 197 500	6 135 000
Encaissement primes d'émission			5 197 500	7 447 500
Subventions d'investissements reçues			100 873	100 873
Encaissements crédits de gestion	35	2 980 608	507 160	250 000
Remboursements d'emprunts / crédits de gestion	36	(2 279 412)	(5 398 236)	(6 245 191)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		3 513 696	5 604 798	7 688 182
VARIATION DE TRESORERIE		606 750	3 336 987	1 810 491
Trésorerie début de l'exercice	38	(7 088 092)	(8 898 582)	(8 898 582)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	38	(6 481 341)	(5 561 595)	(7 088 092)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
ARRETES AU 30 JUIN 2017

(Les données sont exprimées en dinars)

Note 1. Présentation de la société, son activité et son capital

La société SOPAT a été créée en 1987, sous la forme d'une S.A.R.L, avec pour objet principal, la production de la viande de poulet, de dinde et de la charcuterie ainsi que la transformation des produits de volaille.

En novembre 1989, la "SOPAT" a été transformée en société anonyme.

Son capital social a connu plusieurs augmentations pour atteindre le 18 novembre 2003, 7 386 290 dinars divisés en 738 629 actions de 10 dinars chacune, libérées dans leur intégralité. Sur proposition du conseil d'administration du 24/03/2007, l'assemblée générale extraordinaire de la SOPAT tenue le 06/09/2007 a approuvé le principe de l'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres sur le marché boursier à la BVMT. La même assemblée a décidé de porter le capital social de la SOPAT à 10 000 000 dinars divisés en 2 000 000 actions de 5 dinars chacune, libérées dans leur intégralité. Ce capital a été ramené en 2008 à 10 500 000 dinars par incorporation des réserves. En date du 9 février 2010, il a été décidé de ramener la valeur nominale de l'action à 1 dinar et l'assemblée générale extraordinaire du 27 juillet 2010 a décidé de nouveau, d'augmenter le capital en numéraires de 1 312 500 dinars pour le porter à 11 812 500 dinars.

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 31 juillet 2012 a décidé d'augmenter le capital social par incorporation des réserves pour un montant de 1 181 250 dinars pour le porter de 11 812 500 dinars à 12 993 750 dinars, et ce, par l'émission de 1 184 250 actions gratuites nouvelles d'un dinar de nominal chacune.

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 13 novembre 2015 a décidé d'augmenter le capital social en numéraire de 5 197 500 dinars pour le porter à 18 191 250 dinars.

L'exercice social commence le 1er janvier et finit le 31 décembre.

La SOPAT est assujettie partiellement à la TVA.

Note 2. Principes comptables adoptés

2.1. Déclaration de conformité

Les états financiers ont été établis et arrêtés conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Les méthodes d'évaluation les plus significatives se résument comme suit :

2.2. Immobilisations

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Celui-ci comprend le prix d'acquisition majoré de tous les frais accessoires. Les amortissements sont calculés chaque année suivant le mode linéaire et sur les durées d'utilisation suivantes :

Désignation	Amortissements	
	Durée	Pourcentage
Logiciels	3 ans	33%
Fonds de Commerce	20 ans	5%
Droit au bail	20 ans	5%
<u>Constructions</u>		
1- Centres d'élevage	20 ans	5%
2- Nouvel abattoir	20 ans	5%
<u>Matériel</u>		
1-D'exploitation	10 ans	10%
2-D'élevage	3 ans	33%
3-Roulant	5 ans	20%
Équipement de bureau	10 ans	10%
Matériel informatique	7 ans et 3 ans	15% et 33%
Installations Générales, Agencements et Aménagements	10 ans	10%

Les immobilisations de faible valeur, inférieure à 200 dinars, sont amorties sur une année.

2.3. Immobilisations financières

Sont enregistrés sous cet intitulé, les titres immobilisés (titres de participations) estimés à être détenus par la société de façon durable, les prêts à long et moyen termes et les dépôts et cautionnements versés.

2.3. Valeurs d'exploitation

La société procède à la comptabilisation du stock des produits finis selon la méthode du coût de production. Le cheptel est valorisé au coût d'achat majoré d'une quote-part des coûts directs et indirects pouvant être raisonnablement rattachés au cycle d'élevage des poussins ou des dindonneaux. Les matières premières, les pièces de rechange et les autres approvisionnements sont évalués sur la base des derniers prix d'achat (FIFO).

2.4. Taxes sur la valeur ajoutée

La société procède à la comptabilisation ;

- des produits en hors taxes,
- des charges liées directement à la charcuterie en hors taxes,
- des autres charges au prorata du taux de déduction conformément aux dispositions de l'article 9 §2 du code de la TVA.

Il en est de même pour les investissements.

Note 3. Immobilisations corporelles et incorporelles

Désignation	Immobilisations			Amortissements			valeur comptable
	début de période	Acquisition	fin de période	début de période	Dotation	fin de période	
Logiciels	119 586	7 961	127 547	114 368	2 558	116 926	10 621
Fonds de commerce	508 418	0	508 418	268 726	12 710	281 436	226 981
Droit au bail	45 248	0	45 248	30 474	1 131	31 605	13 643
Concession marque et brevet	100 853	0	100 853	87 402	2 521	89 923	10 930
Total	774 105	7 961	782 066	500 969	18 921	519 890	262 176

Désignation	Immobilisations			Amortissements			valeur comptable
	début de période	Acquisition	fin de période	début de période	Dotation	fin de période	
Terrains	2 103 203	0	2 103 203	0	0	0	2 103 203
Constructions	15 385 950	8 221	15 394 171	2 163 965	119 422	2 283 387	13 110 784
Matériels et outillages	15 018 912	1 141 480	16 160 393	5 081 132	230 531	5 311 663	10 848 729
Matériels Roulants	3 990 121	137 689	4 127 809	92 620	0	92 620	4 035 189
Equipement de bureau	211 669	13 430	225 100	24 945	46	24 991	200 109
Matériel Informatique	420 631	29 143	449 773	4 090	0	4 090	445 684
Installation Gle. Agencement Amén. Divers	1 913 088	24 563	1 937 651	19 251 454	668 450	19 919 905	(17 982 253)
Immobilisations corporelles en cours	1 177 766	(155 652)	1 022 114	0		0	1 022 114
Total	40 221 339	1 198 875	41 420 214	26 618 206	1 018 449	27 636 655	13 783 559

Note 4. Immobilisations Financières

	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Prêt NUTRITOP	2 700 000	2 700 000	2 700 000
Créances financières (Mohamed LaHmar)	409 300	409 300	409 300
Dépôts et cautionnements	25 269	21 374	25 051
Participation Nutritop	10	10	10
Total	3 134 579	3 130 684	3 134 360

Note 5. Stocks

	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Matières premières	1 560 654	1 457 708	1 273 067
Emballages et matières consommables	467 415	174 493	135 156
Cheptel	3 226 688	4 459 033	3 674 542
Produits finis	5 530 211	2 906 618	3 602 763
Total	10 784 969	8 997 852	8 685 527
Provisions sur stock produits finis	(775 494)	0	(261 251)

Note 6. Clients et comptes rattachés

	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Chèques en caisses	1 178 345	304 302	700 996
Chèques en garantie	0	1 624 575	1 264 531
Clients Douteux	6 968 163	6 968 681	6 968 163
Clients ordinaires	8 209 834	6 576 582	5 330 083
Clients, effets à recevoir	614 546	1 273 797	731 709
Clients, factures à établir	974 087	366 148	253 766
Effets et chèques impayés	6 061 904	6 081 329	6 021 844
Total	24 006 879	23 195 414	21 271 092
Provision sur client	(8 588 320)	(8 307 110)	(8 588 320)
Total Clients et comptes rattachés	15 418 560	14 888 304	12 682 772

Note 7. Autres Actifs Courants

	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Charges constatées d'avance	337 220	87 167	69 867
Compte d'attente	972 892	901 024	836 692
Débiteurs Divers	788 649	730 125	802 594
Débiteurs parties liées (CVR, Nutritop)	394 186	387 585	394 186
État impôt sur les bénéfices (excédent)	1 262 052	1 061 666	1 185 899
Etat subvention a recevoir	27 300	27 300	27 300
Fournisseurs débiteurs	2 539 076	2 423 419	2 603 249
Personnel avances et acomptes	35 723	28 710	83 875

Produits a recevoir	325 183	1 073 254	17 204
Société RAVY	498 290	498 290	498 290
TVA déductible	234 478	156 776	162 258
Total	7 415 048	7 375 318	6 681 414

Note 8. Provisions pour Dépréciation des Autres Actifs Courants

Provision des fournisseurs débiteurs	(2 383 183)	(2 097 952)	(2 383 183)
Provisions Ravy	(498 290)	(498 290)	(498 290)
Provisions comptes débiteurs	(485 681)	(527 743)	(485 681)
Total	(3 367 154)	(3 123 984)	(3 367 154)
Total Autres Actifs Courants	4 047 893	4 251 334	3 314 259

Note 9. Placements

	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Banque Tunisienne de Solidarité (1997)	54 073	54 073	54 073
Banque du Sud (1997)	3 000	3 000	3 000
Créance LAHMAR HOLDING	95 635	95 635	95 635
Intérêts courus sur créances LH et ML	468 989	468 989	468 989
Total	621 697	621 697	621 697
Provision titre BTS et BANQUE DU SUD	(57 073)	(57 073)	(57 073)
Total	564 624	564 624	564 624

Note 10. Liquidités et Equivalents de Liquidités

	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Banques débits	19 659	74 174	51 287
Caisses	83 335	43 300	18 933
Opération sur capital	0	0	3 187 500
Total	102 994	117 474	3 257 719

Note 11. Modifications comptables

Les modifications comptables ont été constatées au cours de l'exercice 2013. Elles résultent particulièrement de la correction de l'impact de diverses fraudes commises au cours des exercices 2012 et antérieurs, à hauteur de 3 065 469 dinars et d'autres corrections de divers comptes, à hauteur de 576 379 dinars.

Note 12. Tableau de variation des capitaux propres

	Capital social	Capital social non appelé	Réserve légale	Prime d'émission	Subvention d'investis.	Autres capitaux propres	Résultats reportés	Modifications comptables	Résultat de la période	Total
Capitaux propres au 31/12/2016	21 941 250	(2 812 500)	742 639	11 570 380	109 979	276 090	(24 304 594)	(3 641 848)	(6 787 457)	(2 906 062)
Résultat exercice 2016							(6 787 457)		6 787 457	0
Amortissement de la subvention d'investissement					(10 333)					(10 333)
Reserve légale										0
Résultats reportés										
Opération de capital		2 812 500								2 812 500
Subvention d'investissement										
Effets des modifications comptables								334 667		334 667
Résultat exercice 2017									(2 818 021)	(2 818 021)
Capitaux propres au 30/6/2017	21 941 250	0	742 639	11 570 380	99 645	276 090	(31 092 051)	(3 307 181)	(2 818 021)	(2 587 249)

Notes 13. Emprunts

	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Amen Bank (2010)	0	(53 572)	0
ATB (2015)	(631 579)	(947 368)	(789 474)
Attijari Bank 1971 000	(445 157)	(863 264)	(657 669)
BIAT (2011)	(1 954 523)	(2 694 781)	(2 278 719)
Emprunt Leasing	(453 021)	(473 733)	(469 483)
Total	(3 484 279)	(5 032 719)	(4 195 344)

Notes 14. Fournisseurs et comptes rattachés

	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Fournisseurs d'exploitations	3 492 086	5 969 264	6 992 129
Fournisseurs d'exploitations EAP	12 457 121	12 660 925	10 877 783
Fournisseurs d'Immobilisations	64 161	72 334	72 334
Fournisseurs, factures non parvenues	6 665 247	2 727 641	1 633 020
Total	22 678 615	21 430 163	19 575 266

Notes 15. Autres passifs courants

	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Actionnaires opérations sur capital	2 002 100	2 100	2 100
Administrateurs jetons de présence	75 000	75 000	75 000
Avances clients	59 215	59 215	59 215
CNSS	511 044	536 371	570 488
État impôts et taxes	428 591	1 107 225	416 741
Personnels rémunérations dues	207 375	35 832	242 676
Provisions congés à payer	332 376	298 014	332 376
Provisions pour risques et charges	1 911 105	1 911 105	1 911 105
Ristournes et avoir à établir	1 346 127	926 969	1 245 172
Produit constaté d'avance	0	161 381	0
Créditeurs parties liées	328 045	327 301	328 045
Créditeurs divers	204 537	147 077	222 633
Clients intérêts courus	166 127	0	160 060
Dépôts et cautionnements reçus	9 000	0	9 000
Total	7 580 642	5 587 590	5 574 612

Notes 16. Concours bancaires et autres passifs financiers

	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Crédits de gestion	5 485 650	4 920 000	5 170 000
Crédit à moins d'un an	3 821 194	3 584 301	3 080 155
Leasing échéance à -1 an	165 180	124 476	144 274
Intérêts Courus	111 213	93 165	74 878
Banques	6 584 335	5 678 648	10 345 811
Total	16 167 572	14 400 590	18 815 118

Notes 17. Revenus

	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Ventes dindonneaux d'un jour	180 494	0	0
Ventes poussins d'un jour	1 345 513	1 019 627	2 004 525
Ventes aliments de Cheptel	4 168 001	3 446 546	6 293 774
Vente aliments	0	1 639 545	1 639 544
Ventes dérivés de dindes	12 731 166	17 535 683	33 171 328
Ventes dérivés de poulet	7 551 379	8 154 016	16 401 917
Ventes de viandes transformés	2 964 774	675 403	1 481 751
Ventes à l'export	49 343	154 975	298 350
Ventes dindes vifs	2 726 740	192 632	814 064
Ventes poulets vifs	197 023	0	0
Revenus de restauration	0	149 640	366 431
Autres Ventes	92 592	21 600	67 590
Avoirs et ristournes accordées sur ventes	(616 191)	(188 464)	(1 089 188)
Total	31 390 835	32 801 201	61 450 086

Notes 18. Variation des stocks des produits finis et des encours

	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Produits finis	1 927 448	(1 282 220)	(586 075)
Transfert de charge	0	1 000 000	1 000 000
Stock Cheptel	(447 853)	350 355	(434 137)
Total	1 479 595	68 135	(20 212)

Note 19. Achats matières premières consommés

	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Achats poussins d'un jour	1 427 252	1 011 570	2 029 114
Achats dindonneaux	1 121 631	1 282 811	2 374 545
Achats dindes vivants	2 415 404	0	52 238
Achats Poulets vivants	8 048 588	7 998 590	15 884 455
Achats aliments(mais, soja, cmv...)	11 705 766	12 291 934	24 651 790
Achat aliments poulet de chair	0	1 518 578	1 530 158
Achats matières pour produits transformés	398 736	435 454	1 079 034
Prestations de services (NUTRITOP)	695 793	876 729	1 597 486
Prestations de services (éleveurs)	406 518	547 552	988 443
Frais de transport sur achat	327 129	219 964	482 173
Variation des stocks	(105 391)	(150 662)	(60 428)
RRR accordées sur achats MP	(34 084)	(165 869)	(502 191)
Total	26 407 341	25 866 652	50 106 817

Note 20. Achats autres approvisionnements consommés

	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Matières consommables	830 004	794 182	1 711 608
Achats Emballages	762 253	433 671	1 025 671

Consommation d'électricité	442 527	391 995	877 284
Consommation d'eau	86 921	95 918	204 887
Produits Désinfectants	59 024	53 595	86 171
Charge de Gaz	278 719	276 500	459 094
Fournitures de bureau	27 878	25 551	44 745
Achats Tenues de Travail	45 074	35 050	109 844
Variation des stocks AP	(514 456)	(64 461)	69 284
Total	2 017 944	2 042 003	4 588 587

Notes 21. Charges de personnel

	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Salaires et compléments de salaires	2 387 407	2 059 176	4 174 826
Charges sociales légales	376 138	318 099	641 719
Total	2 763 545	2 377 275	4 816 544

Note 22. Dotations aux amortissements et aux résorptions

	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Dotation aux amorts. des immobilisations corporelles et incorporelles	1 037 370	904 124	1 856 712
Dotation aux provisions pour dépréciation des comptes d'actifs courants	775 494	21 213	810 928
Reprise sur provision pour dépréciation des comptes débiteurs	(261 251)	(9 665)	(13 749)
Total	1 551 613	915 672	2 653 891

Notes 23. Autres charges d'exploitation

	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Loyers	570 920	401 170	762 818
Entretien	204 767	216 532	425 006
Assurance	60 749	46 677	150 111
Services extérieurs	250 100	135 266	260 054
Honoraires	83 787	79 405	141 692
Publications et relations publiques	83 558	281 557	582 855
Frais de transport sur vente	329 164	724 418	974 102
Carburant	346 704	372 365	704 578
Mission réception et déplacement	13 698	15 376	45 328
Frais postaux et de télécommunication	27 262	27 076	50 121
Services bancaires	42 769	29 625	64 851
État impôts, taxes et versements assimilées (TFP, FOPROLS, TCL...)	115 768	140 225	180 827
Total	2 129 246	2 469 690	4 342 343

Notes 24. Charges Financières Nettes

	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
--	-------------------	-------------------	-------------------

Charges financières /leasing	29 829	29 776	58 973
Charges financières sur comptes débiteurs	443 743	448 796	795 983
Charges financières sur emprunts LMT	175 444	215 118	409 774
Charges financières sur fin de stock	133 906	144 459	293 065
Frais d'escomptes	51 986	125 940	235 791
Intérêts / Billets de Trésorerie	5 318	20 831	20 831
Intérêts de retard	16 252	11 817	17 316
Pertes de change	56 236	5 655	20 708
Total	912 714	1 002 392	1 852 441

Notes 25. Produits des placements

Ces produits s'analysent comme suit :

	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Intérêts sur Créances client	37 036	24 337	87 842
Total	37 036	24 337	87 842

Notes 26. Autres gains ordinaires

	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Gain de change	663	0	3 187
Profit exceptionnel	84 145	131 554	277 840
Quote part subvention inscrite au compte résultat	10 333	10 333	20 667
Total	95 141	141 887	301 694

Note 27. Autres pertes ordinaires

	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Pertes Exceptionnelles	6 735	29 847	184 567
Autres pertes ordinaires	0	0	0
Total	6 735	29 847	184 567

Note 28. Ajustements pour amortissements & provisions

	30/06/2017	31/12/2016
Dotation aux amorts des immob. corporelles et incorpor.	1 037 370	1 856 712
Dotation aux provisions pour dépréciation des comptes d'actifs courants	775 494	810 928
Reprise sur provision pour dépréciation des comptes débiteurs	(261 251)	(13 749)
Total	1 551 613	2 653 891

Note 29. Variations des stocks

	30/06/2017	31/12/2016	Variation
Matières premières (Aliments, matières pour produits transformés...)	1 560 654	1 273 067	(287 587)
Emballages et matières consommables	467 415	135 156	(332 260)
Produits finis (volailles et dérivés)	5 530 211	3 602 763	(1 927 448)
Cheptel	3 226 688	3 674 542	447 853
Total	10 784 969	8 685 527	(2 099 442)

Note 30. Variations des clients

	30/06/2017	31/12/2016	Variation
Clients ordinaires	8 209 834	5 330 083	(2 879 752)
Chèques en caisses	1 178 345	700 996	(477 349)
Clients, effets à recevoir	614 546	731 709	117 163
Effets et chèques impayés	6 061 904	6 021 844	(40 060)
Clients Douteux	6 968 163	6 968 163	0
Chèques en garantie	0	1 264 531	1 264 531
Clients, factures à établir	974 087	253 766	(720 321)
Total	24 006 879	21 271 092	(2 735 788)

Note 31. Variation des autres actifs

	30/06/2017	31/12/2016	Variation
Charges constatées d'avance	337 220	69 867	(267 353)
Compte d'attente	972 892	836 692	(136 200)
Débiteurs Divers	788 649	802 594	13 946
Débiteurs parties liées (CVR, Nutritop)	394 186	394 186	0
État impôt sur les bénéficiaires (excédent)	1 262 052	1 185 899	(76 152)
Etat subvention a recevoir	27 300	27 300	0
Fournisseurs débiteurs	2 539 076	2 603 249	64 173
Personnel avances et acomptes	35 723	83 875	48 152
Produits a recevoir	325 183	17 204	(307 979)
Société RAVY	498 290	498 290	0
TVA déductible	234 478	162 258	(72 221)
Total	7 415 048	6 681 414	(733 634)

Note 32. Variations des comptes fournisseurs

	30/06/2017	31/12/2016	Variation
Fournisseurs d'exploitations	(3 492 086)	(6 992 129)	(3 500 043)
Fournisseurs d'exploitations EAP	(12 457 121)	(10 877 783)	1 579 338
Fournisseurs d'Immobilisations	(64 161)	(72 334)	(8 173)
Fournisseurs, factures non parvenues	(6 665 247)	(1 633 020)	5 032 227
Total (Fournisseurs et CR)	(22 678 615)	(19 575 266)	3 103 349

Note 33. Variations des autres passifs courant et financiers

	30/06/2017	31/12/2016	Variation
Actionnaires opérations sur capital	(2 002 100)	(2 100)	(2 000 000)
Administrateurs jetons de présence	(75 000)	(75 000)	0
Avances clients	(59 215)	(59 215)	0
CNSS	(511 044)	(570 488)	59 445
Clients intérêts courus	(166 127)	(160 060)	(6 067)
Dépôts et cautionnements reçus	(9 000)	(9 000)	0
État impôts et taxes	(428 591)	(416 741)	(11 849)
Personnels rémunérations dues	(207 375)	(242 676)	35 301
Provisions congés à payer	(332 376)	(332 376)	0
Provisions pour risques et charges	(1 911 105)	(1 911 105)	0
Ristournes et avoir à établir	(1 346 127)	(1 245 172)	(100 955)
Créditeurs parties liées	(328 045)	(328 045)	
Créditeurs divers	(204 537)	(222 633)	18 095
Total Autres passifs courants	(7 580 642)	(5 574 612)	(2 006 030)
Intérêts Courus	(111 213)	(74 878)	36 336
Total			2 042 366

Note 34. Les décaissements provenant des acquisitions des immobilisations corporelles et incorporelles

	30/06/2017	31/12/2016	Variation
Logiciels	127 547	119 586	(7 961)
Fonds de commerce	508 418	508 418	0
Droit au bail	45 248	45 248	0
Concession marque et brevet	100 853	100 853	0
Terrains	2 103 203	2 103 203	0
Constructions	15 394 171	15 385 950	(8 221)
Matériels et outillages	16 160 393	15 018 912	(1 141 480)
Matériels Roulants	4 127 809	3 990 121	(137 689)
Equipement de bureau	225 100	211 669	(13 430)
Matériel Informatique	449 773	420 631	(29 143)
Installation Gle. Agencement Amén Divers	1 937 651	1 913 088	(24 563)
Immobilisations corporelles en cours	1 022 114	1 177 766	155 652
Total	42 202 280	40 995 444	(1 206 836)
Financement par leasing	80 291	0	(80 291)
Total décaissement			(1 126 545)

Note 35. Encaissements des emprunts

	30/06/2017	31/12/2016
Encaissement crédit BIAT	980 608	
Encaissement sur billets de trésorerie	2 000 000	
Total	2 980 608	

Note 36. Remboursements des emprunts

	30/06/2017	31/12/2016
Remboursement crédit Attijari Bank	165 089	330 739
Remboursement crédit Amen Bank	107 143	214 286
Remboursement crédit BIAT 1	209 168	400 000
Remboursement crédit BIAT 2	200 000	
Remboursement crédit ATB	157 895	52 631
Remboursement Leasing	75 848	104 820
Remboursement crédit de gestion	1 364 269	1 441 189
Total	2 279 412	2 543 665

Note 38. Trésorerie

	30/06/2017	31/12/2016
Liquidités et équivalents de liquidités	102 994	3 257 719
Concours bancaires	(6 584 335)	(10 345 811)
Total	(6 481 341)	(7 088 092)

Rapport sur l'examen limité des états financiers de la Société de Production Agricole Teboulba «SOPAT » arrêtés au 30 juin 2017

Messieurs les Actionnaires,

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confiée au titre des exercices 2017-2019 et en application des dispositions de l'article 21bis de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel qu'ajouté par l'article 18 de la loi n°2005-96 du 18 Octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières, nous avons procédé à un examen limité des états financiers semestriels de la Société de Production Agricole Teboulba «SOPAT» arrêtés au 30 juin 2017. Les états financiers examinés comprenant le bilan, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie et les notes aux états financiers qui leurs sont annexées.

Responsabilité de la direction dans la préparation des états financiers intermédiaires

La direction de la Société de Production Agricole Teboulba «SOPAT » est responsable de l'établissement et de la présentation des états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2017.

Cette responsabilité implique la conception et la mise en place des procédures et des méthodes de travail et de traitement de l'information financière permettant la production d'états financiers sincères et reflétant fidèlement la situation de la société, conformément à la loi 96-112 du 30 décembre 1996 portant promulgation du système comptable des entreprises.

La direction est également responsable de la vérification et l'attestation de la continuité de l'exploitation de la SOPAT dans des conditions normales et le choix conséquent des méthodes et pratiques comptables pour le traitement de l'information et l'arrêté de la situation comptable intermédiaire au 30 juin 2017.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué nos travaux selon les règles et les normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité.

Ces règles requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2017 ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec les dirigeants et le personnel de la société et des examens analytiques appliqués aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit.

Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas une opinion d'audit.

Avis avec réserves sur les états financiers intermédiaires

1. Les valeurs des différents stocks de la société tels qu'intégrés dans les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2017 pour un montant total de 10784969 Dinars ne résultent pas, dans leur ensemble, d'un inventaire physique effectué à la même date d'arrêté. Les mouvements de stocks de cheptels, de produits finis et d'aliments, positionnées dans les états financiers pour des valeurs respectives de 3226688 Dinars, 5530211 Dinars et 741640 Dinars, sont suivis à travers des applications bureautiques ne remplissant pas les conditions de sécurité nécessaires quant à la saisie de tous les mouvements d'entrées et de sorties et le calcul automatique des stocks conséquents. La valorisation des différents stocks s'effectue à travers des applications bureautiques par le calcul de coûts semestriels au 30 juin 2017, basé pour la partie des frais de congélation, sur les estimations de coûts faites au 31 décembre 2016.

2. Les stocks des produits finis positionnés dans les états financiers au 30 juin 2017 comprennent un lot évalué à 493229 Dinars qui a été jeté depuis 2016 sur la base d'un rapport rédigé par expert auprès des tribunaux suite à une plainte de la SOPAT, à l'encontre d'un tiers dépositaire suite à la défaillance des équipements d'entreposage.

Une affaire en justice pour dédommagement des pertes subies par la SOPAT a été intentée à l'encontre de l'entreprise d'entreposage. A la date de rédaction de ce rapport le verdict final n'a pas été rendu par le tribunal compétent.

3. La transaction relative à la cession des actions GALLUS, société Mère de la SOPAT, entamée depuis 2014 a fait l'objet d'un règlement amiable au mois d'Avril 2017, dont certaines dispositions portent sur des positions comptables inscrits dans les comptes de la SOPAT ou des engagements financiers pris par elle. Les impacts de telles dispositions n'ont pas été portés dans les états financiers arrêtés au 30 juin 2017, en attendant la signature des conventions et accords entre la SOPAT et les parties concernées au sujet des positions comptables et des engagements financiers concernés et des modalités pratiques de leur prise en charge.

4. La SOPAT a fait l'objet d'un contrôle fiscal approfondi portant sur les exercices 2012, 2013, 2014 et 2015. Les notifications faites par l'administration fiscale comportent un montant de 23390712 Dinars, composés de 14684393 Dinars en principal et de 8706319 Dinars en intérêts et pénalités.

Compte tenu des dettes et provisions déjà constatées dans les comptes de la SOPAT au titre de tels impôts et taxes, le supplément de la dette, éventuellement exigible par l'administration fiscale en l'absence d'une révision de ses positions, est estimé à 21545613 Dinars. Il n'a pas été porté dans les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2017.

La SOPAT a déjà riposté aux résultats des différentes notifications dans les délais de rigueur. Aucun règlement amiable n'a été agréé avec l'administration à la date de rédaction du présent rapport.

5. Les différents comptes de bilan comportent des positions figées ou non justifiées relatives à des transactions anciennes non apurées. Le total est estimé à 4927346 Dinars au titre des soldes débiteurs et 812874 Dinars au titre des soldes créditeurs.

Leur apurement pourrait impacté différentes composantes du bilan de la SOPAT et sa situation nette. L'impact définitif ne pourra être calculé qu'une fois les travaux de justification achevés et les décisions conséquentes prises par les instances dirigeantes de la société.

6. Les comptes clients et comptes rattachés comprennent des créances non réglées depuis les exercices précédents et dont le montant total net de provisions pour dépréciation des créances s'élève à 4672298 Dinars.

Leurs justifications et apurement pourraient générer des impacts sur les soldes clients positionnés dans les états financiers, les provisions pour créances rattachées et la situation nette de la SOPAT. L'impact définitif ne pourra être calculé qu'une fois les travaux de justification achevés et les décisions conséquentes prises par les instances dirigeantes de la société.

7. Les pratiques fiscales utilisées par la société engendrent un ensemble de risques notamment en matière d'application des principes et règles dans les domaines de la TVA et des Retenues à la source.

La SOPAT attend l'avis définitif de l'administration fiscale quant aux arguments qu'elle a avancés au sujet de l'application de la TVA à ses différents produits pour mettre à jour son système de facturation et constater les taxes à supporter. Le risque fiscal basée sur la qualification de l'administration et contestée par la SOPAT serait de l'ordre de 492530 Dinars. Il n'a pas été provisionné dans les états financiers arrêtés au 30 juin 2017. Sur la base de notre examen limité, et sous réserve des incidences financières des observations évoquées au paragraphe « Justification de l'avis avec réserves », nous n'avons pas eu connaissance ou relevé d'autres faits qui nous laissent penser que les états financiers intermédiaires ci-joints, ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la Société de Production Agricole Tébourba « SOPAT » au 30 juin 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément à la loi 96-112 du 30 décembre 1996 portant promulgation du système comptable des entreprises.

Tunis, le 11 octobre 2017

Le Commissaire Aux Comptes
Ammar AMRI

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

**Banque Tuniso-Koweitienne
Groupe BPCE**

Siège social : 10 bis Avenue Mohamed GV, BP 49 - 1001 Tunis -

La Banque Tuniso-Koweitienne - Groupe BPCE- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 7 novembre 2017. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mr Mohamed Lassad Borji - Cabinet MTBF et Mr Chiheb Ghanmi – cabinet GAC.

BILAN

Arrêté au 31 décembre 2016

(Unité : milliers de dinars)

	Notes	31/12/2016	31/12/2015	Variations	
				Montant	%
ACTIF					
AC1- Caisses & avoirs auprès de la BCT, CCP & TGT	4.1	37 616	27 998	9 618	34%
AC2- Créances sur les établissements bancaires & financiers	4.2	62 124	29 316	32 808	112%
AC3- Créances sur la clientèle	4.3	1 356 943	1 441 780	(84 837)	(6%)
AC4- Portefeuille-titres commercial	4.4	97 572	96 720	852	1%
AC5- Portefeuille d'investissement	4.5	44 289	38 769	5 520	14%
AC6- Valeurs immobilisées	4.6	33 291	33 154	137	0%
AC7- Autres actifs	4.7	18 101	26 089	(7 988)	(31%)
TOTAL ACTIF		1 649 936	1 693 826	(43 890)	(3%)
PASSIF					
PA1- Banque Centrale et CCP	4.8	15 000	-	15 000	-
PA2- Dépôts & avoirs des établissements bancaires & financiers	4.9	137 170	111 401	25 769	23%
PA3- Dépôts & avoirs de la clientèle	4.10	862 092	921 715	(59 623)	(6%)
PA4- Emprunts & ressources spéciales	4.11	493 805	460 085	33 720	7%
PA5- Autres passifs	4.12	57 867	33 070	24 797	75%
TOTAL PASSIF		1 565 934	1 526 271	39 663	3%
CAPITAUX PROPRES					
CP1- Capital		100 000	100 000	-	0%
CP2- Réserves		61 769	56 269	5 500	10%
CP4- Autres capitaux propres		3 604	3 865	(261)	(7%)
CP5- Résultats reportés		1 172	1 351	(179)	(13%)
CP6- Résultat de la période		(82 543)	6 070	(88 613)	(1460%)
TOTAL CAPITAUX PROPRES	4.13	84 002	167 555	(83 553)	(50%)
TOTAL PASSIF & CAPITAUX PROPRES		1 649 936	1 693 826	(43 890)	(3%)

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
Arrêté au 31 décembre 2016
(Unité : milliers de dinars)

	Notes	31/12/2016	31/12/2015	Variations	
PASSIFS EVENTUELS					
Cautions, avals et autres garanties données	5.1	153 693	203 705	(50 012)	(25%)
Crédits documentaires		54 340	68 185	(13 845)	(20%)
TOTAL PASSIFS EVENTUELS		208 033	271 890	(63 857)	(23%)
ENGAGEMENTS DONNES					
Engagements de financement donnés		30 287	53 248	(22 961)	(43%)
Engagements de financement donnés sur découvert mobilisé		860	530	330	62%
Engagements sur titres		296	176	120	68%
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES	5.2	31 443	53 954	(22 511)	(42%)
ENGAGEMENTS RECUS					
Garanties ETAT, SOTUGAR et COTUNACE	5.3	5 471	13 629	(8 158)	(60%)
TOTAL ENAGEMENTS RECUS		5 471	13 629	(8 158)	(60%)
ENGAGEMENTS DONNES					
Garanties données		15 000	-	15 000	-
TOTAL ENAGEMENTS DONNES		15 000	-	15 000	-

ETAT DE RESULTAT

Du 1^{ER} janvier au 31 décembre 2016

(UNITE : MILLIERS DE DINARS)

	Notes	2016	2015	Variations	
				Montant	%
Produits d'exploitation bancaire					
PR1- Intérêts et revenus assimilés	6.1	96 857	107 573	(10 716)	(10%)
PR2- Commissions	6.2	22 136	21 469	667	3%
PR3- Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	6.3	8 692	7 984	708	9%
PR4- Revenus du portefeuille d'investissement	6.4	4 226	6 794	(2 568)	(38%)
Total produits d'exploitation bancaire		131 911	143 820	(11 909)	(8%)
Charges d'exploitation bancaire					
CH1- Intérêts encourus et charges assimilées	6.5	(73 005)	(67 446)	(5 559)	8%
CH2- Commissions encourues	6.6	(1 380)	(920)	(460)	50%
Total charges d'exploitation bancaire		(74 385)	(68 366)	(6 019)	9%
PRODUIT NET BANCAIRE		57 526	75 454	(17 928)	(24%)
PR5/CH4- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif	6.7	(84 308)	(26 235)	(58 073)	221%
PR6/CH5- Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	6.8	1 390	161	1 229	763%
PR7- Autres produits d'exploitation	6.9	415	675	(260)	(39%)
CH6- Frais de personnel	6.10	(28 557)	(24 605)	(3 952)	16%
CH7- Charges générales d'exploitation	6.11	(13 807)	(11 092)	(2 715)	24%
CH8- Dotations aux amortissements sur immobilisations		(6 677)	(6 003)	(674)	11%
RESULTAT D'EXPLOITATION		(74 018)	8 355	(82 373)	(986%)
PR9/CH10- Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		(8 245)	(1 264)	(6 981)	552%
RESULTAT AVANT IMPOT		(82 263)	7 091	(89 354)	(1260%)
CH11- Impôt sur les bénéfices		(280)	(1 020)	740	(73%)
RESULTAT NET		(82 543)	6 070	(88 613)	(1460%)

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
Du 1^{ER} janvier au 31 décembre 2016
(UNITE : MILLIERS DE DINARS)

	Notes	31/12/2016	31/12/2015
ACTIVITES D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation bancaire encaissés		112 946	130 705
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(92 758)	(86 707)
Prêts et avances / remboursement prêts & avances accordés à la clientèle		(17 642)	(151 315)
Dépôts/retrait de dépôts de la clientèle		(58 449)	68 014
Titres de placement		(852)	(38 419)
Sommes versées au personnel & créiteurs divers		(28 387)	(23 519)
Autres flux de trésorerie		42 495	12 165
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation		(42 647)	(89 076)
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Intérêts & dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		4 990	5 936
Acquisitions/cessions sur portefeuille d'investissement		(4 130)	34
Acquisitions/cessions sur immobilisations		(6 609)	(6 985)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement		(5 749)	(1 015)
ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Remboursement d'emprunts		(20 424)	(20 354)
Augmentation/diminution ressources spéciales		54 350	78 846
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement		33 926	58 492
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		(14 470)	(31 599)
Liquidités et équivalents de liquidités au début de l'exercice		(82 072)	(50 473)
Liquidités et équivalents de liquidités à la fin de l'exercice	7	(96 542)	(82 072)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS
AU 31 DECEMBRE 2016

1. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de la BTK-BPCE sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment à la norme comptable générale n° 01 du 30 décembre 1996 et les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) applicables à partir du 1^{er} janvier 1999 et aux règles de la Banque Centrale de Tunisie édictées par le circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires subséquents.

2. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

2.1. Evènements significatifs de l'exercice

2.1.1 – En 2016, le coût du risque s'est élevé à 84 308 mDT impactant significativement la performance de la banque qui a enregistré une perte s'élevant à 82 543 mDT. Compte tenu de cette perte, la banque ne respecte ni les ratios de solvabilité ni les normes de concentration et de division des risques prévus par la circulaire 91-24 de la Banque Centrale de Tunisie, ce qui l'exposerait à des sanctions pécuniaires non provisionnées dans les états financiers clos le 31 décembre 2016, car non encore arrêtées à la date d'arrêté des états financiers.

2.1.2 - Les travaux d'analyse, de justification et d'apurement, entamés depuis l'exercice 2015, des anciens soldes composant les divers comptes de régularisation actifs et passifs, ont révélé un risque net de 4,1 MDT, qui a été totalement provisionné au niveau des états financiers clos le 31 décembre 2016 (dont 1,4 MDT provisionné depuis l'année 2015).

2.2. Evènements postérieurs à la date de clôture

La Banque n'a pas relevé des événements significatifs pouvant affecter les états financiers arrêtés au 31 décembre 2016.

Par ailleurs, il est à signaler que la banque a reçu une notification de vérification fiscale approfondie le 10 janvier 2017. Les impôts et taxes concernés par cette vérification sont présentés au niveau du tableau suivant :

<u>Impôts / Taxes objets du contrôle</u>	<u>Période couverte</u>
Impôts sur les sociétés	Du 01/01/2013 au 31/12/2015
Acomptes provisionnels	Du 01/01/2013 au 31/12/2015
Retenues à la source	Du 01/01/2013 au 31/12/2015
TVA	Du 01/01/2013 au 31/12/2015
TFP	Du 01/01/2013 au 31/12/2015
FOPROLOS	Du 01/01/2013 au 31/12/2015
TCL	Du 01/01/2013 au 31/12/2015
Contribution conjoncturelle	Du 01/09/2014 au 31/12/2014
Taxes au profit de la caisse de compensation	Du 01/01/2013 au 31/12/2015
Droit d'enregistrement des jugements	Du 01/01/2013 au 31/12/2015

3. PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

Les états financiers de la BTK-BPCE sont élaborés sur la base de la valeur des éléments du patrimoine au coût historique.

3.1- Comptabilisation des prêts et revenus y afférents

Les engagements de financement sont inscrits en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages de fonds pour la valeur nominale.

Les commissions d'étude et de gestion sont prises en compte en totalité dans le résultat à l'issue du premier déblocage.

Les commissions d'aval sont prises en compte en résultat dans la mesure où elles sont encourues sur la durée de l'engagement.

Les revenus des prêts à intérêts précomptés, contractés par la Banque sont pris en compte, à l'échéance convenue, dans un compte de créance rattachée et sont portés en résultat au prorata temporis à chaque arrêté comptable.

Les revenus des prêts à intérêts post-comptés sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux prêts classés parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits en actif soustractif sous le poste « agios réservés ».

Les intérêts échus et non encore encaissés relatifs aux relations de la classe B2, B3 ou B4 sont inscrits en actif soustractif sous le poste « agios réservés ». Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

3.1.1 Provisions pour risque sur prêts

Les provisions pour risque sur prêts sont déterminées sur la base des taux suivants arrêtés par classe de risque conformément aux normes de division de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT N° 91-24, appliqués aux risques encourus (soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues).

- Actifs incertains (classe B2) : 20 %
- Actifs préoccupants (classe B3) : 50 %
- Actifs compromis (classe B4) : 100 %

3.1.2 Provisions collectives

En application de la circulaire n°2012-02 du 11 janvier 2012 relative à l'évaluation des engagements dans le cadre des mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques, la note aux établissements de crédit n° 2012-08 du 2 mars 2012, relative à l'évaluation des engagements dans le cadre des mesures précitées, ainsi que la circulaire n°2012-20 du 6 décembre 2012 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, une provision collective a été constituée par prélèvement sur les résultats de l'exercice, pour couvrir les risques latents sur l'ensemble des actifs courants et ceux nécessitant un suivi particulier.

A ce titre, les provisions constituées par la Banque jusqu'au 31 décembre 2016 s'élèvent à 11 115 mDT. Les dotations aux provisions au titre de l'exercice 2016 totalisent le montant de 1 500 mDT.

3.1.3 Provisions additionnelles

En application des dispositions de la circulaire aux Banques n°2013-21 du 30 décembre 2013, la Banque a constitué des provisions additionnelles en couverture du risque net sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

Il est entendu par risque net, le montant de l'engagement après déduction :

- Des agios réservés ;
- Des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;

- Des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur ne soit affectée ;
- Des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

A ce titre, les provisions additionnelles constituées par la Banque jusqu'au 31/12/2016 s'élèvent à 53 584 mDT. Les dotations aux provisions au titre de l'exercice 2016 totalisent le montant de 5 779 mDT.

3.1.4 Provisions sur le secteur touristique

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 ont été établis compte tenu des dispositions de la circulaire de la BCT n°2015-12 du 22 juillet 2015 prévoyant des mesures exceptionnelles de soutien aux entreprises exerçant dans le secteur touristique. L'application de cette circulaire par la Banque a eu pour effet la non constatation de dotations aux provisions additionnelles pour un montant de 6 776 KDT.

3.2- Comptabilisation du portefeuille-titres et revenus y afférents

Composition du portefeuille-titres

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement.

(i) Le portefeuille-titres commercial :

- a) Titres de transaction : Ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois) et par leur liquidité ;
- b) Titres de placement : Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

(ii) Le portefeuille d'investissement :

Le portefeuille d'investissement comprend les titres représentant des parts de capital dans les entreprises dont la possession durable est considérée utile à l'activité de la Banque (titres de participation à caractère durable) : titres de participation, parts dans les entreprises associées et parts dans les entreprises liées.

Comptabilisation et évaluation à la date d'arrêté

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Les titres de transaction : Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.
- Les titres de placement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres. La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.
- Les titres d'investissement : Ces titres sont valorisés à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la valeur mathématique pour les titres non cotés. Cette valorisation se fait séparément, pour chaque titre. Le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement.

Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les intérêts sont pris en compte en produits d'une manière étalée sur la période concernée.
Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la Banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

3.3- Comptabilisation des ressources et charges y afférentes

Les engagements de financement reçus sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des tirages effectués.

Les intérêts et les commissions de couverture de change sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges à mesure qu'ils sont courus.

3.4- Opérations en devises

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des Etablissements Bancaires, les Etats Financiers sont arrêtés en tenant compte des créances et dettes en devises et de la position de change en devises convertie sur la base du dernier cours de change interbancaire du mois de décembre 2016. Les gains et les pertes de changes résultant de la réévaluation de la position de change sont pris en compte dans le résultat arrêté au 31-12-2016.

3.5- Immobilisations et autres actifs non courants

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont amorties selon la méthode linéaire.

Les taux d'amortissement appliqués sont les suivants :

- Mobilier et matériel de bureaux	10 ans	10 %
- Matériel de transport	5 ans	20%
- Matériel informatique	7 ans	15%
- Logiciel	3 ans	33%
- A. A. et installations	10 ans	10%
- Immeuble d'exploitation (fondation et gros œuvres)	50 ans	2%
- Baies vitrées et carrelages	20 ans	5%
- Boiserie, quincaillerie et ameublements fixes	20 ans	5%
- Installations d'éclairage et de climatisation	10 ans	10%
- Ascenseurs et installations diverses	10 ans	10%
- Fonds de commerce	20 ans	5%

3.6- Impôts sur les bénéfices

Le résultat fiscal est déterminé en application des règles du droit commun.

NOTES EXPLICATIVES (Les chiffres sont exprimés en mDT : milliers de Dinars)**ACTIF****Note 4.1 : AC1- Caisses et avoirs auprès de la BCT, CCP, TGT**

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2016 à **37 616 mDT** contre **27 998 mDT** au 31 décembre 2015 se détaillant comme suit :

Intitulé	31/12/2016	31/12/2015	Variations	
Caisses en dinars	5 968	6 403	(435)	(7%)
Caisses en devises	453	422	31	7%
Avoirs en dinars auprès de la BCT	7 261	17 399	(10 138)	(58%)
Avoirs en devises auprès de la BCT	23 934	3 774	20 160	534%
Total	37 616	27 998	9 618	34%

Note 4.2 : AC2- Créances sur les établissements bancaires et financiers

Les créances sur les établissements bancaires et financiers s'élèvent au 31 décembre 2016 à **62 124 mDT** contre **29 316 mDT** au 31 décembre 2015, soit une augmentation de **32 808 mDT** se détaillant comme suit :

Intitulé	31/12/2016	31/12/2015	Variations	
Avoirs chez les Banques	9 359	1 898	7 461	393%
Placements en dinars sur le Marché Monétaire	8 002	-	8 002	-
Créances sur les établissements de leasing (*)	44 763	27 418	17 345	63%
Total	62 124	29 316	32 808	112%

(*) Les créances sur les établissements de leasing sont relatives aux sociétés suivantes : AIL, HANNIBAL LEASE, COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING, TUNISIE LEASING et IDEAL SERVICE DE LEASING.

- Ventilation des créances nettes sur les établissements de leasing :

Intitulé	31/12/2016	31/12/2015	Variations	
Entreprises liées	39 795	20 110	19 685	98%
Autres	4 968	7 308	(2 340)	(32%)
Total	44 763	27 418	17 345	63%

Note 4.3 : AC3- Créances sur la clientèle

Les créances sur la clientèle présentent au 31 décembre 2016 un solde net de **1 356 943 mDT** contre un solde net de **1 441 780 mDT** au 31 décembre 2015, soit une diminution de **84 837 mDT** se détaillant comme suit :

Intitulé	31/12/2016	31/12/2015	Variations	
Crédits à la clientèle non échus	1 226 839	1 242 319	(15 480)	(1%)
Créances impayées	305 675	251 582	54 093	22%
Principal impayé	208 502	171 650	36 852	21%
Intérêts impayés	35 847	33 608	2 239	7%
Intérêts de retard & autres impayés	61 326	46 324	15 002	32%
Intérêts & com. courus & non échus	9 551	2 905	6 646	229%
Autres comptes débiteurs (c/c & cc associés)	170 566	188 068	(17 502)	(9%)
Produits d'intérêts perçus d'avance	(1 762)	(2 749)	987	(36%)
Total brut des créances sur la clientèle	1 710 869	1 682 125	28 744	2%
A déduire couverture	(353 926)	(240 345)	(113 581)	47%
Provisions individuelles et additionnelles	(213 576)	(131 527)	(82 049)	62%
Provisions collectives	(11 115)	(9 615)	(1 500)	16%
Agios réservés	(129 235)	(99 203)	(30 032)	30%
Total net des créances sur la clientèle	1 356 943	1 441 780	(84 837)	(6%)

- **Crédits à la clientèle non échus** : Les comptes de prêts à la clientèle totalisent à fin décembre 2016 la somme de **1 226 839 mDT** contre **1 242 319 mDT** à fin 2015, soit une diminution de 15 480 mDT (-1%).

Les avances sur les placements à terme sont présentées sous la rubrique « Crédits à la clientèle non échus » pour un montant de **11 942 mDT** à fin 2016 contre **2 421 mDT** à fin 2015.

- **Les autres comptes débiteurs (comptes courants et c/c associés)** : Le solde de ces comptes a atteint à fin Décembre 2016 un total de **170 566 mDT** contre **188 068 mDT** à fin 2015, soit une diminution de **17 502 mDT** se détaillant ainsi :

Intitulé	31/12/2016	31/12/2015	Variations	
Comptes Courants Débiteurs	168 047	185 549	(17 502)	(9%)
Comptes Courants Associés	2 519	2 519	-	0%
Total	170 566	188 068	(17 502)	(9%)

Ventilation des créances nettes sur la clientèle (hors créances sur établissements de Leasing) :

Intitulé	31/12/2016	31/12/2015	Variations	
Entreprises liées	5 924	5 777	147	3%
Autres	1 351 019	1 436 003	(84 983)	(6%)
Total	1 356 943	1 441 780	(84 836)	(6%)

La ventilation des engagements de la clientèle par classe de risque (Hors créances sur les établissements de Leasing et Etat) se présente comme suit :

Nature de l'engagement	Actifs normaux (*)		Actifs non performants (**)		Total	
	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2015
Créances sur la clientèle	1 165 425	1 331 891	536 544	352 209	1 701 969	1 684 100
Engagement hors bilan	187 524	252 108	20 281	10 585	207 805	262 693
Total Brut	1 352 949	1 583 999	556 825	362 794	1 909 774	1 946 793
Total couverture constituée hors décôte (***)	(15 693)	(14 807)	(284 633)	(177 316)	(300 326)	(192 123)
Impact décôte			(53 584)	(47 805)	(53 584)	(47 805)
Total Net	1 337 256	1 569 192	218 608	137 673	1 555 864	1 706 865
%	86%	92%	14%	8%	100%	100%

(*) Créances classées A & B1

(**) Créances classées B2, B3 & B4

(***) Y compris le montant des provisions collectives.

Note 4.4 : AC4- Portefeuille - Titres Commercial

Le solde net de cette rubrique atteint **97 572 mDT** à fin décembre 2016 contre **96 720 mDT** à fin 2015 enregistrant une hausse de **852 mDT** détaillée comme suit :

Intitulé	31/12/2016	31/12/2015	Variations	
Obligations	5 269	5 869	(600)	(10%)
Bons de trésor & intérêts rattachés	80 815	78 856	1 959	2%
Emprunt national	11 488	11 995	(507)	(4%)
Total	97 572	96 720	852	1%

- La ventilation des titres de transaction est comme suit :

Intitulé	31/12/2016	31/12/2015	Variations	
Organismes publics	96 303	94 851	1 452	2%
Autres	1 269	1 869	(600)	(32%)
Total	97 572	96 720	852	1%

Note 4.5 : AC5- Portefeuille d'investissement

La situation nette du portefeuille d'investissement s'élève à fin décembre 2016 à **44 289 mDT** contre **38 769 mDT** à fin 2015 ; soit une augmentation de **5 520 mDT** :

Intitulé	Montant
Portefeuille Titres d'investissement brut à fin décembre 2015	44 258
(+) Participations libérées sur la période	5 953
(-) Cessions de participations	(1 823)
(+) Reclassement	-
Total brut des participations libérées fin 2016	48 388
A déduire : Couverture constituée fin 2016	(4 099)
Valeur nette des participations au 31 décembre 2016	44 289

Les titres de participation détenus par la Banque ne sont pas cotés en bourse et sont ventilés comme suit :

- Titres émis par les filiales présentent un solde de **35 508 mDT**. Il est à noter qu'au cours de l'exercice 2016, la Banque a participé à l'augmentation du capital de la filiale AIL pour 5 937 mDT.
- Titres émis par les autres entreprises présentant un solde de **12 880 mDT**.

Les mouvements sur les couvertures du portefeuille d'investissement de la Banque au 31 décembre 2016 :

Intitulé	31/12/2015	Dotations	Reprises	31/12/2016
Couverture sur portefeuille titres d'investissement	5 489	91	(1 481)	4 099
Total	5 489	91	(1 481)	4 099

Le détail des participations dans les filiales et entreprises associées est le suivant :

Raison Sociale	Structure du capital au 31/12/2016			Participation BTK au 31/12/2016				
	Capital (en DT)	Nbre Titres	VN (en DT)	Nbre Titres	% Part. BTK	Souscription (en DT)	Partie libérée (en DT)	CMP (en DT)
SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE	1 000 000	10 000	100	8 000	80%	800 000	800 000	100
ARAB INTERNATIONAL LEASE - AIL	25 000 000	2 500 000	10	2 375 000	95%	26 937 500	26 937 500	11
SOCIETE DE RECOUVREMENT DES CREANCES EL ISTIFA	300 000	30 000	10	30 000	100%	300 000	300 000	10
SOCIETE UNIVERS INVEST- SICAR	5 000 000	1 000 000	5	640 000	64%	3 200 000	3 200 000	5
UNIVERS PARTICIPATIONS - SICAF	500 000	50 000	10	49 500	99%	495 000	495 000	10
SOCIETE TUNIS CENTER	10 000 000	100 000	100	22 750	23%	2 275 000	2 275 000	100
SOCIETE TUNISIENNE DE PROMOTION DES POLES IMMOBILIERS ET INDUSTRIELS - STPI	4 000 000	40 000	100	12 000	30%	1 200 000	1 200 000	100
MEDAI	1 000 000	10 000	100	3 000	30%	300 000	300 000	100

Au cours de l'exercice 2016, la BTK a cédé les titres de participation détenus dans la STIP et DAR NAWAR (SNVV) :

Date	Titres	31/12/2015	Prix de cession	Résultat de cession	Reprise de provisions
16/05/2016	Société Nouvelle des Villages de Vacances "SNVV"	360	360	-	-
30/08/2016	Société Tunisienne des industries Pneumatiques "STIP"	1 463	787	(676)	1 463
Total		1 823	1 147	(676)	1 463

Note 4.6 : AC6- Valeurs Immobilisées

Le solde net des valeurs immobilisées au 31 décembre 2016 s'élève à **33 291 mDT** contre **33 154 mDT** au 31 décembre 2015 ; soit une augmentation de **137 mDT**.

Cette rubrique se détaille comme suit :

Désignations	31/12/2016	31/12/2015	Variations	
Valeur Brute des immobilisations	69 162	62 553	6 609	11%
Fonds de commerce	954	954	-	0%
Logiciels et Système d'information	18 356	16 946	1 410	8%
Bâtiments Tours « B & C »	6 274	6 274	-	0%
Terrain	761	761	-	0%
Bâtiment Siège social	4 149	4 149	-	0%
Bâtiment Agences	12 308	9 369	2 939	31%
Matériel de transport	963	1 001	(38)	(4%)
Matériels de bureau et informatique	8 349	7 668	681	9%
Agencements, Aménagements & Installations	16 699	15 082	1 617	11%
Travaux et agencements en cours	349	349	-	0%
A déduire	(35 871)	(29 399)	(6 472)	22%
Amortissements cumulés	(35 520)	(29 048)	(6 472)	22%
Provisions sur immobilisations (*)	(351)	(351)	-	0%
Valeur comptable nette des immobilisations	33 291	33 154	137	0%

(*) Correspond principalement à une provision relative à des avances servies en 2007 et durant les exercices antérieurs dans le cadre de la mise en place du logiciel Global Banking.

Note 4.7 : AC7- Autres actifs

Le solde net de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2016 à **18 101 mDT** contre **26 089 mDT** à fin 2015, soit une baisse nette de **7 988 mDT** détaillée comme suit :

Intitulé	31/12/2016	31/12/2015	Variations	
Crédits au personnel sur le fonds social	2 428	2 711	(283)	(10%)
Les comptes de l'Etat	12 008	14 342	(2 334)	(16%)
Débiteurs divers (filiales & locataires)	114	110	4	4%
Débiteurs divers et autres actifs	605	787	(182)	(23%)
Comptes de régularisation	10 676	8 272	2 404	29%
Particip. dans des sociétés en liquidation	1 272	1 272	-	0%
Frais d'émission des emprunts obligataires	3 422	2 155	1 267	59%
Biens immobiliers destinés à la vente	4 567	3 718	849	23%
Total brut	35 092	33 367	1 725	5%
A déduire	(16 991)	(7 278)	(9 713)	133%
Les provisions sur les débiteurs divers & les cptes régul.	(11 373)	(1 100)	(10 273)	934%
Les provisions sur particip. dans les stés en liquidation	(969)	(969)	-	0%
Les résorptions des frais d'émission des emprunts obligataires	(1 384)	(1 200)	(184)	15%
Produits différés des créances sur l'Etat	(3 265)	(4 009)	744	(19%)
Total net des autres postes d'actif	18 101	26 089	(7 988)	(31%)

PASSIF

Note 4.8 : PA1- Banque Centrale et CCP

Les dettes envers la Banque Centrale s'élevaient au 31 décembre 2016 à **15 000 mDT**. Il s'agit de l'encours refinancement BCT au 31 décembre 2016 :

Intitulé	31/12/2016	31/12/2015	Variations	
Emprunts de la BTK auprès de la BCT	15 000	-	15 000	-
Total	15 000	-	15 000	-

Note 4.9 : PA2- Dépôts & avoirs des établissements bancaires et financiers

Les dépôts des établissements bancaires et financiers s'élevaient au 31 décembre 2016 à **137 170 mDT** contre **111 401 mDT** au 31 décembre 2015, soit une hausse de **25 769 mDT** se détaillant comme suit :

Intitulé	31/12/2016	31/12/2015	Variations	
Emprunts en dinars sur le Marché Monétaire	88 000	16 000	72 000	450%
Emprunts en devises	48 518	95 354	(46 836)	(49%)
Dettes rattachées sur les placements des établissements bancaires & financiers	652	47	605	1287%
Total	137 170	111 401	25 769	23%

Note 4.10 : PA3- Dépôts de la clientèle

Les dépôts de la clientèle s'élevaient au 31 décembre 2016 à **862 092 mDT** contre **921 715 mDT** au 31 décembre 2015, soit une baisse de **59 623 mDT**. Cette baisse se détaille comme suit :

Intitulé	31/12/2016	31/12/2015	Variations	
Comptes courants ordinaires de la clientèle	147 302	150 839	(3 537)	(2%)
Comptes d'épargne de la clientèle	169 461	151 764	17 697	12%
C/C des non résidents en devises	45 118	38 624	6 494	17%
Comptes indisponibles	9 909	4 564	5 345	117%
Comptes de dépôts à terme	474 885	557 953	(83 068)	(15%)
Autres comptes créditeurs	17 480	18 940	(1 460)	(8%)
Intérêts payés d'avance	(2 063)	(969)	(1 094)	113%
Total brut	862 092	921 715	(59 623)	(6%)

Note 4.11 : PA4- Emprunts & Ressources spéciales

Les emprunts à long et à moyen terme ont atteint **493 805 mDT** au 31 décembre 2016 contre **460 085 mDT** au 31 décembre 2015, cette augmentation s'explique par l'utilisation des lignes BEI et PROPARCO et l'émission des lignes FADES, IFC, détaillées dans le tableau ci-après :

Libellé	31/12/2015	31/12/2016		
		Tirage	Remb.	Solde
Emprunt Obligataire 2010	30 178	-	3 969	26 209
Emprunt Obligataire 2012	37 687	-	10 771	26 916
Emprunt Obligataire 2014	36 703	-	5 684	31 019
Total emprunts locaux	104 568	-	20 424	84 144
Ligne PME Italienne	1 682	744	402	2 024
Emprunt BEI	56 868	24 894	-	81 762
Ligne BPCE	195 045	-	48 046	146 999
Ligne BERD	74 585	-	5 274	69 311
Ligne PROPARCO	21 887	26 631	-	48 518
Ligne FADES	-	19 417	-	19 417
Ligne IFC	-	36 389	-	36 389
Total ressources spéciales	350 067	108 075	53 722	404 420
Intérêts & comm. rattachés aux emprunts locaux & ressources spéciales	5 450	5 241	5 450	5 241
Total brut	460 085	113 316	79 596	493 805

Note 4.12 : PA5- Autres passifs

Les autres comptes de passif ont atteint au 31 décembre 2016 le montant de **57 867 mDT** contre **33 070 mDT** à fin 2015, soit une augmentation de **24 797 mDT**, détaillée comme suit :

Intitulé	31/12/2016	31/12/2015	Variations	
Créditeurs divers	4 722	3 463	1 259	36%
Charges à payer	16 707	11 724	4 983	43%
Produits perçus ou comptabilisés d'avance	234	238	(4)	(2%)
Les comptes de régularisations	28 039	10 174	17 865	176%
Provisions pour congés à payer	1 647	1 442	205	14%
Provisions pour risques et charges	6 518	6 029	489	8%
Total brut	57 867	33 070	24 797	75%

CAPITAUX PROPRES

Note 4.13 : CP- Capitaux propres

A la date du 31 décembre 2016, le capital social s'élève à **100 000 mDT** composé de 1 000 000 d'actions d'une valeur nominale de **100 DT** libérées en totalité, détaillées comme suit :

Actionnaires	A fin 2015	Cessions	Acquisitions	Nbre d'actions à fin décembre 2016
BPCE IOM	60 000	-	-	60 000
Etat Tunisien	20 000	-	-	20 000
Etat Koweïtien	20 000	-	-	20 000
Total	100 000	-	-	100 000

Le total des capitaux propres net s'élève à **84 002 mDT** au 31 décembre 2016 contre un total de **167 555 mDT** au 31 décembre 2015, soit une variation négative de **83 553 mDT**. Le détail des capitaux propres se présente comme suit :

Libellé	Capital	Réserve légale	Fonds social	Réserves des bénéfices exonérés	Autres réserves (*)	Résultats reportés (**)	Résultat net de la période	Total
Solde à fin décembre 2015	100 000	10 000	3 865	11 643	34 626	1 351	6 070	167 555
Affectation du résultat 2015			749		5 500	(179)	(6 070)	-
Opérations sur fonds social			(1 010)					(1 010)
Résultat de l'exercice 2016							(82 543)	(82 543)
Solde à fin décembre 2016	100 000	10 000	3 604	11 643	40 126	1 172	(82 543)	84 002

(*) Réserves facultatives dont 19 639 mDT antérieures à 2014 non soumises à la retenue à la source.

(**) Résultats reportés dont 1 038 mDT de report à nouveau 2014 non soumis à la retenue à la source.

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Note 5.1 : Cautions, Avals et autres garanties données

Cette rubrique se détaille comme suit :

Intitulé	31/12/2016	31/12/2015	Variations	
Avals d'emprunts obligataires	-	120	(120)	(100%)
Avals de billets de trésorerie	-	8 500	(8 500)	(100%)
Avals, cautions & autres garanties donnés	153 693	195 085	(41 392)	(21%)
Total	153 693	203 705	(50 012)	(25%)

- Ventilation des cautions et avals hors bilan par nature de contrepartie :

Intitulé	31/12/2016	31/12/2015	Variations	
Entreprises liées	27	27	-	0%
Autres	153 666	203 678	(50 012)	(25%)
Total	153 693	203 705	(50 012)	(25%)

Note 5.2 : Engagements donnés

Cette rubrique se détaille comme suit :

Intitulé	31/12/2016	31/12/2015	Variations	
Engagements de financement donnés	30 287	53 248	(22 961)	(43%)
Engagements de financement donnés sur découvert mobilisé	860	530	330	62%
Engagements sur titres	296	176	120	68%
Total	31 443	53 954	(22 511)	(42%)

Note 5.3 : Engagements reçus

Cette rubrique se détaille comme suit :

Intitulé	31/12/2016	31/12/2015	Variations	
Garanties ETAT	-	1 250	(1 250)	(100%)
Garanties SOTUGAR	2 334	5 193	(2 859)	(55%)
Garanties COTUNACE	3 137	7 186	(4 049)	(56%)
Total	5 471	13 629	(8 158)	(60%)

Par ailleurs, il est à noter que les garanties sous formes d'hypothèques immobilières inscrites au profit de la Banque et constituées sur les engagements à la clientèle ne sont pas comprises dans les engagements reçus.

ETAT DE RESULTAT

Le produit net bancaire au titre de la période allant du 1^{er} janvier à fin décembre 2016 s'élève à **57 526 mDT** contre **75 454 mDT** pour la même période en 2015, soit une baisse de **17 928 mDT** (-24%).

La décomposition du produit net bancaire (PNB) est expliquée au niveau des notes suivantes.

Note 6.1 : PR1 - Intérêts & revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés perçus totalisent **96 857 mDT** à fin décembre 2016 contre **107 573 mDT** pour la même période en 2015, soit une baisse de **10 716 mDT** (-10%), et se détaillent comme suit :

Intitulé	31/12/2016	31/12/2015	Variations	
Intérêts des placements au marché monétaire	268	626	(358)	(57%)
Intérêts sur opérations de change à terme	764	818	(54)	(7%)
Intérêts des comptes débiteurs	16 912	17 857	(945)	(5%)
Intérêts des crédits à court terme	20 905	25 017	(4 112)	(16%)
Intérêts des crédits à moyen & long terme	54 345	59 335	(4 990)	(8%)
Commissions d'engagement	308	249	59	24%
Commissions sur cautions & avals	3 355	3 671	(316)	(9%)
Total	96 857	107 573	(10 716)	(10%)

Note 6.2 : PR2- Commissions

Les commissions perçues de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016 totalisent **22 136 mDT** contre **21 469 mDT** pour la même période en 2015, enregistrant ainsi une augmentation de **667 mDT (+3%)**, et se détaillent comme suit :

Intitulé	31/12/2016	31/12/2015	Variations	
Commissions d'études & gestion	3 723	4 015	(292)	(7%)
Commissions sur opérations bancaires dinars	15 449	14 365	1 084	8%
Comm. sur op. de change & de commerce ext.	2 964	3 089	(125)	(4%)
Total	22 136	21 469	667	3%

Le détail des commissions sur opérations bancaires en dinars se présente comme suit :

Intitulé	31/12/2016	31/12/2015	Variations	
Autres commissions	394	16	378	2363%
Commissions monétiques	1 253	655	598	91%
Commissions moyens de paiement	4 458	4 443	15	0%
Frais et commissions sur comptes	9 344	9 251	93	1%
Total	15 449	14 365	1 084	8%

Note 6.3 : PR3- Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières

Les revenus du portefeuille titres commercial et les opérations financières totalisent à fin décembre 2016 un montant de **8 692 mDT** contre **7 984 mDT** à fin décembre 2015, soit une augmentation de **708 mDT** résultant principalement de :

Intitulé	31/12/2016	31/12/2015	Variations	
Solde en gains sur opérations financières (change)	3 825	3 267	558	17%
Intérêts sur Obligations et Bons de Trésor	5 548	4 701	847	18%
Moins et plus values de cession	(681)	16	(697)	(4356%)
Total	8 692	7 984	708	9%

Note 6.4 : PR4 - Revenus du portefeuille titres d'investissement

Les revenus du portefeuille titres d'investissement totalisent à fin décembre 2016 un montant de **4 226 mDT** contre **6 794 mDT** à fin décembre 2015, soit une baisse de **2 568 mDT**. Les revenus du portefeuille d'investissement incluent les dividendes et les jetons de présence.

Intitulé	31/12/2016	31/12/2015	Variations	
Filiales de la Banque	2 749	5 398	(2 649)	(49%)
Autres participations	1 477	1 396	81	6%
Total	4 226	6 794	(2 568)	(38%)

Le détail des dividendes se présente comme suit :

Société	Dividendes 2016	Dividendes 2015
TANKMED	1 044	864
SOCIETE UNIVERS OBLIGATIONS - SICAV	16	15
SOTULUB	68	-
VERITAS	64	64
STEG INTERNATIONAL SERVICES	150	150
STE SPFT CARTHAGO	58	193
APAVE TUNISIE	10	23
STE EL ISTIFA	170	2 418
UNIVERS PARTICIPATIONS - SICAF	-	396
STE TUNIS CENTER	683	683
STE AIL	1 710	1 710
Total	3 973	6 516

Note 6.5 : CH1- Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées ont enregistré durant la période écoulée à fin décembre 2016 un montant de **73 005 mDT** contre un montant de **67 446 mDT** pour la même période en 2015, soit une augmentation de **5 559 mDT**.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Intitulé	31/12/2016	31/12/2015	Variations	
Intérêts des emprunts sur le marché monétaire	5 042	4 678	364	8%
Intérêts des emprunts locaux à M. & L. Terme	6 316	7 812	(1 496)	(19%)
Intérêts des emprunts extérieurs à M. & L. Terme	7 002	4 090	2 912	71%
Intérêts des dépôts à vue et épargne de la clientèle	6 950	5 968	982	16%
Intérêts des dépôts et placements de la clientèle	33 267	32 740	527	2%
Prime de couverture de risque de change	14 428	12 158	2 270	19%
Total	73 005	67 446	5 559	8%

Note 6.6 : CH2- Commissions encourues

Les commissions encourues ont enregistré durant la période écoulée à fin décembre 2016 un montant de **1 380 mDT** contre un montant de **920 mDT** pour la même période en 2015, soit une augmentation de **460 mDT**.

Intitulé	31/12/2016	31/12/2015	Variations	
Commissions encourues sur emprunts locaux	127	88	39	44%
Commissions encourues sur opérations bancaires Dinars	1 073	657	416	63%
Commissions sur op. de changes & d'arbitrages	180	175	5	3%
Total	1 380	920	460	50%

Note 6.7 : PR5/CH4 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif s'élèvent à **84 308 mDT** à fin décembre 2016 contre **26 235 mDT** pour la même période en 2015, soit une hausse de **58 073 mDT**.

Intitulé	31/12/2016	31/12/2015	Variations	
Provisions individuelles et additionnelles sur les créances de la clientèle	82 449	23 380	59 069	253%
Provisions collectives	1 500	1 450	50	3%
Perte sur créances	359	1 405	(1 046)	(74%)
Total dotations aux provisions affectées	84 308	26 235	58 073	221%

Le détail des dotations aux provisions sur les créances de la clientèle se présente comme suit :

Intitulé	31/12/2016			31/12/2015		
	Dotations	Reprises	Net	Dotations	Reprises	Net
Provisions individuelles	84 391	7 721	76 670	19 813	7 226	12 587
Provisions additionnelles	8 600	2 821	5 779	14 168	3 375	10 793
Provisions collectives	1 500	-	1 500	1 450	-	1 450
Total provisions	94 491	10 542	83 949	35 431	10 601	24 830

Note 6.8 : PR6/CH5- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

La rubrique dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement présente un solde de **1 390 mDT** au titre de l'exercice 2016 contre un solde de **161 mDT** pour l'exercice 2015, soit une augmentation de **1 229 mDT**.

Intitulé	31/12/2016	31/12/2015	Variations	
Dotations aux provisions sur participations	(91)	(229)	138	(60%)
Total dotations aux provisions et pertes affectées	(91)	(229)	138	(60%)
Reprise des provisions sur participations	1 481	378	1 103	292%
Plus-values de cession des participations	-	12	(12)	(100%)
Total	1 390	161	1 229	763%

Note 6.9 : PR7- Les autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation s'élevaient à fin décembre 2016 à **415 mDT** contre **675 mDT** au titre de la même période en 2015, enregistrant ainsi une baisse de **260 mDT** (-39%).

Intitulé	31/12/2016	31/12/2015	Variations	
Revenus des loyers des immeubles	337	605	(268)	(44%)
Autres produits	78	70	8	11%
Total	415	675	(260)	(39%)

Note 6.10 : CH6- Frais du personnel

Les frais du personnel ont atteint à fin décembre 2016 la somme de **28 557 mDT** contre **24 605 mDT** à fin décembre 2015, soit en augmentation de **3 952 mDT** (+16%).

Intitulé	31/12/2016	31/12/2015	Variations	
Salaires & appointements	22 730	19 205	3 525	18%
Charges sociales	5 532	5 027	505	10%
Autres frais et charges liés au personnel	295	373	(78)	(21%)
Total	28 557	24 605	3 952	16%

L'augmentation des salaires et appointements s'explique comme suit :

Rubrique de la variation	Variations
Départs négociés	795
Augmentations (légalés et promotions)	1 705
Recrutements et conversions SIVP en CDI	1 025
Total	3 525

Note 6.11 : CH7- Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation ont atteint à fin décembre 2016 un montant de **13 807 mDT** contre un montant de **11 092 mDT** à fin décembre 2015, soit une augmentation de **2 715 mDT**, et se détaillent comme suit :

Intitulé	31/12/2016	31/12/2015	Variations	
Impôts & taxes	1 887	358	1 529	427%
Travaux, fournitures & services extérieurs	10 974	9 781	1 193	12%
Transport & déplacements	946	953	(7)	(1%)
Total	13 807	11 092	2 715	24%

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Note 7 – Liquidités et Equivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31 décembre 2016 un solde négatif de **96 542 mDT** contre un solde négatif de **82 072 mDT** au 31 décembre 2015 se détaillant ainsi :

Intitulé	31/12/2016	31/12/2015	Variations	
Avoirs en caisses et créances et dettes auprès des banques locales et BCT	7 021	27 386	(20 365)	(74%)
Avoirs auprès des banques étrangères	39 955	1 897	38 058	2006%
Soldes des prêts et emprunts sur le marché monétaire et dettes rattachées	(143 518)	(111 355)	(32 163)	29%
Total	(96 542)	(82 072)	(14 470)	18%

Note 8 – Bilan par maturité

Le bilan par maturité de la Banque se présente au 31/12/2016 comme suit :

	≤1 mois	1 mois< M≤3 mois	3 mois< M≤6 mois	6 mois< M≤ 1 an	1 an < M≤ 2 ans	2 ans < M≤5 ans	5 ans< M≤7 ans	M>7 ans	Actifs/Passifs insensibles au taux	Total
I-ACTIFS										
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT									6 422	6 422
Créances sur la BCT									31 195	31 195
Créances sur les établissements bancaires et financiers	20 517	4 667	3 644	6 389	13 222	3 667			10 019	62 124
Créances sur la clientèle	184 427	67 492	46 555	46 555	141 495	332 170	221 305	26 620	644 251	1 710 870
Créances à échéance (0,1)	184 427	67 492	46 555	46 555	141 495	332 170	221 305	26 620	-	1 066 619
Créances à échéance (2,3 et 4)									511 346	511 346
Créances en Contentieux										-
Impayés									31 339	31 339
Comptes ordinaires débiteurs									101 566	101 566
Portefeuille -titres	1 282	-	1 838	-	13 538	54 312	26 533	-	42 504	140 007
Titres de transactions	1 282				10 500	42 500	26 533			80 815
Titres de placement					1 200	4 000			69	5 269
Titres d'investissement			1 838		1 838	7 812			42 435	53 923
Valeurs immobilisées										69 162
Autres actifs									41 045	41 045
Total (A)	206 226	72 159	52 037	52 944	168 255	390 149	247 838	26 620	734 390	2 060 825
II-PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES										
Banque Centrale de Tunisie et CCP										-
Emprunts auprès de la BCT	15 000	-								15 000
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers										-
Emprunts auprès des établissements bancaires et financiers	137 170	-								137 170
Dépôts de la clientèle	172 258	-	155 208	74 506	64 583	16 615	7 980	357 082	14 345	862 578
Dépôts à vue								202 329		202 329
Particuliers										-
Sociétés privées										-
Institutionnels										-
Autres sommes dues								17 480		17 480
Comptes spéciaux d'épargne								129 560		129 560
Comptes d'épargne logement	2 675		-	2 407	2 407	7 222	4 815	4 547	-	24 073
Autres comptes d'épargne	1 583		-	1 583	1 583	4 748	3 166	3 166	-	15 828
Dépôts à terme et bons de caisse	145 000		130 208	70 516	60 593	4 645	-	-	14 345	425 307
Certificats de dépôts	23 000		25 000	-	-	-	-	-	-	48 000
Emprunts obligataires	4 401		19 479	20 466	30 392	9 405	-	-	84 143	168 286
Autres emprunts	22 518		18 694	37 607	78 719	211 986	34 158	-	5 243	408 925
Provisions									291 153	291 153
Amortissements									35 871	35 871
Autres passifs									57 840	57 840
CAPITAUX PROPRES									84 001	84 001
Total (B)	351 347	-	193 381	132 580	173 694	238 006	42 138	357 082	572 597	2 060 825
Gap entre Actifs et passifs (A)-(B)	-145 121	72 159	-141 344	-79 636	-5 438	152 142	205 700	-330 462	161 794	0

Note 9 – Transactions avec les parties liées

Opérations réalisées avec l'AIL

- La BTK a accordé à l'AIL quatre crédits à moyen terme et escompte. L'encours de l'ensemble des engagements Bilan à l'AIL s'élève au 31 décembre 2016 à 31 988 mDT. A cet effet, les intérêts facturés à l'AIL au titre de l'exercice 2016 sont de 1 414 mDT sur les prêts MLT.
- Parmi les engagements hors bilan de la BTK au 31 décembre 2016 figure un crédit documentaire de la société « AIL » pour un montant de 229 mDT.
- Le montant des autres frais et commissions relatifs à l'exercice 2016 s'élève à 165 mDT.
- Le Bilan de la BTK comprend au 31 décembre 2016 un compte courant de la société « AIL » pour un montant de 7 738 mDT. A cet effet, les agios débiteurs facturés à l'AIL au titre de l'exercice 2016 s'élèvent à 331 mDT.
- La Banque a conclu avec l'AIL, en 2002 un contrat de location d'un local à usage administratif. Le montant facturé par la Banque au titre de l'exercice 2016 s'élève à 65 mDT.
- La Banque a conclu avec l'AIL en 2010 un contrat de location d'un local sis au complexe immobilier « City Centre » à Sfax. La superficie occupée par l'AIL est de 55 m² abritant son agence à la ville de Sfax. Le montant facturé par la Banque au titre de l'exercice 2016 s'élève à 9 mDT.
- La BTK procède trimestriellement au règlement des cotisations d'assurance groupe du personnel de la société AIL. Le montant refacturé courant 2016 s'élève à 99 mDT.

- La Banque a conclu avec l'AIL, en 2011 un contrat d'achat de 7 voitures détaillées comme suit :
 - (1) Voiture AUDI Matricule 7096 TU 150 acquise le 30 mars 2011 d'un montant de 104 mDT.
 - (2) Voiture JETTA Matricule 4287 TU 150 acquise le 2 mars 2011 d'un montant de 34 mDT.
 - (3) Deux voitures POLO Matricule 4291 TU 150 et 4355 TU 150 acquises le 2 mars 2011 d'un montant de 22 mDT chacune.
 - (4) Deux voitures POLO Matricule 9034 TU 153 et 9038 TU 153 acquises le 5 septembre 2011 d'un montant de 26 mDT chacune.
 - (5) Voiture PASSAT Matricule 9017 TU 150 acquise le 19 décembre 2011 d'un montant de 59 mDT.
- La Banque a conclu avec l'AIL, en 2016 un contrat d'achat de 2 voitures détaillées comme suit :
 - (1) Voiture POLO Matricule 559 TU 190 acquise le 30 juin 2016 d'un montant de 31 mDT.
 - (2) Voiture POLO SEDAN Matricule 9034 TU 192 acquise le 30 septembre 2016 d'un montant de 32 mDT.

Le montant des dettes relatives aux opérations de leasing s'élève à 80 KDT au 31 décembre 2016.

- Convention de partenariat commercial : la Banque a conclu le 16 novembre 2012 une convention avec la société « AIL » ayant pour objet de fixer les droits et obligations des deux parties dans le cadre d'un partenariat sur la mise en place de financements de biens sous la forme de location avec option d'achat et promesse de vente en fin de contrat, et ce pour le compte de clients ou prospects BTK.

Etant précisé qu'en vertu de cette convention, la BTK réalise des opérations de financements spécifiques de crédit-bail, la Banque sera en charge auprès de ses clients de l'ensemble des démarches nécessaires à la commercialisation des produits AIL. Celle-ci sera seule responsable de la décision d'engagement et de la gestion du contrat.

Ainsi, la BTK sera rémunérée par le biais de deux commissions :

- Une commission commerciale, révisable semestriellement, en fonction du taux d'intérêt à appliquer au client :

Taux d'intérêt	Taux de la commission
$9\% \leq T < 10,92\%$	0,5%
$T < 9\%$	0,35%

- Le reversement de 50% des frais de dossiers facturés par l'AIL.

Au 31 décembre 2016, aucune opération de commercialisation des produits AIL n'a été effectuée par la BTK.

- Conventions de location :

En 2012, la BTK a réservé dans ses agences de Nabeul et Gabes des locaux au profit de l'AIL, pour les superficies respectives de 35 m² et 19 m². Les conventions de location ont été signées en 2014 :

- Agence Nabeul : la convention prend effet à compter du 1^{er} décembre 2010 pour un loyer mensuel initial de 1 000 DT avec une augmentation annuelle de 5%. Ainsi, le montant facturé par la Banque en 2016 s'élève à 15 mDT HT ;
- Agence Gabes : la convention prend effet à compter du 1^{er} février 2011 pour un loyer mensuel initial de 350 DT avec une augmentation annuelle de 5%. Ainsi, le montant facturé par la Banque en 2016 s'élève à 5 mDT HT.

Opérations réalisées avec EI ISTIFA

- La Banque a conclu avec « EI ISTIFA », société détenue à hauteur de 100%, un contrat de location d'un local à usage administratif. Le montant facturé par la Banque au 31 décembre 2016 s'élève à 31 mDT.
- Le bilan de la BTK comprend au 31 décembre 2016 des dépôts à vue de la société « EL ISTIFA » pour un montant de 104 mDT.

- La Banque affecte au profit de « EL ISTIFA » deux cadres salariés dont l'un d'eux occupe le poste de Directeur Général. Le coût correspondant a fait l'objet d'une refacturation. Le montant facturé par la Banque au 31 décembre 2016 s'élève à 241 mDT HT.
- En 2016, la BTK a conclu avec la société « EL ISTIFA » une convention de détachement de cadres. En vertu de cette convention, la BTK met à la disposition de la société « EL ISTIFA » un cadre en qualité de chargé de recouvrement, et ce pour une période d'une année renouvelable par tacite reconduction à compter du 1^{er} juillet 2016. Les salaires seront directement attribués par la société « EL ISTIFA » sans aucune facturation complémentaire à recevoir de la BTK.
- Au 31 décembre 2016, la société « EL ISTIFA » bénéficie d'une caution de la BTK pour un montant de 20 mDT.
- La BTK a signé, le 29 janvier 2014, une convention de recouvrement pour compte avec sa filiale de recouvrement « EL ISTIFA », cette convention a fait l'objet d'un avenant le 1^{er} janvier 2015, fixant les nouvelles conditions de rémunération suivantes :
 - Un montant forfaitaire de 250 Dinars HT, représentant les frais d'étude du dossier ;
 - Une commission de recouvrement variable selon le montant total de la créance, calculée sur le montant effectivement recouvré par dossier et ce conformément au tableau ci-après :

Montant de la créance	Commission de recouvrement
Inférieur à 20 000 DT	5%
Supérieur ou égal à 20 000 DT et inférieur à 100 000 DT	4%
Supérieur ou égal à 100 000 DT et inférieur à 500 000 DT	3%
Supérieur ou égal à 500 000 DT	1,5%

Par ailleurs, tous les frais résultant de la mission du mandataire (frais huissier notaire, frais d'expertises, honoraires des avocats, frais d'enregistrement des jugements et des actes conclus avec les débiteurs) restent à la charge de la BTK, suite à la présentation des pièces justificatives.

A ce titre, la société « EL ISTIFA » a pris en charge 598 créances en recouvrement pour compte de la BTK courant 2016. Le montant des frais facturés par la société « EL ISTIFA » au titre de l'exercice 2016 se détaille comme suit :

- Frais d'étude des dossiers : 132 mDT HT ;
- Commissions de recouvrement variable : 188 mDT HT.

Opérations réalisées avec Univers Participations SICAF

- Univers Participations SICAF, société détenue à hauteur de 99,79%, occupe un bureau dans le siège de la Banque, et ce à titre gratuit.
- Le bilan de la BTK comprend au 31 décembre 2016 des dépôts à vue de « Univers Participation SICAF », pour un montant de 4 mDT.
- Dépôts à terme : durant 2016, la relation présente les dépôts suivants :
 - Un dépôt à terme d'un montant de 330 mDT octroyé le 11 janvier 2016 à échéance le 9 janvier 2017 au taux de 5%. Ce dépôt a généré des charges d'intérêts en 2016 d'un montant de 17 mDT.
 - Un dépôt à terme d'un montant de 200 mDT octroyé le 3 février 2016 à échéance le 2 février 2017 au taux de 5,55%. Ce dépôt a généré des charges d'intérêts en 2016 d'un montant de 11 mDT.
 - Un dépôt à terme d'un montant de 100 mDT octroyé le 19 février 2016 à échéance le 18 février 2017 au taux de 5,55%. Ce dépôt a généré des charges d'intérêts en 2016 d'un montant de 5 mDT.

Opérations réalisées avec la SCIF

- Le bilan de la BTK comprend au 31 décembre 2016 des dépôts à vue pour un montant de 179 mDT de la SCIF, société détenue à hauteur de 80%.
- A cet effet, les intérêts servis à la société « SCIF » au titre de l'exercice 2016 s'élèvent à 8 mDT.

- En date du 21 octobre 2014, la SCIF a conclu avec la BTK un contrat d'emprunt par lequel la BTK consent à la SCIF une ligne de facilité de caisse d'un montant en principal de 200 mDT. Le taux d'intérêt est fixé au TMM plus 1,75 point l'an. Cette facilité de caisse est consentie pour une période d'une année renouvelable par tacite reconduction et n'est couverte par aucune garantie.
- En date du 27 décembre 2009, la SCIF a conclu avec la BTK une convention d'étude, de montage, de placement et de gestion de l'emprunt obligataire « BTK 2009 ». Selon cette convention, les charges constatées courant l'exercice 2016 s'élèvent à 750 DT.

Il s'agit de la quote-part de la commission de gestion de 15 mDT à répartir sur 20 ans.

- Convention cadre de distribution : La Banque a conclu, le 16 novembre 2012, une convention cadre avec la « SCIF » ayant pour objet de consentir à la BTK le droit de distribution des OPCVM gérés par la SCIF ainsi que l'ensemble des produits commercialisés par celle-ci.

Il est entendu que le droit de distribution ainsi consenti par la « SCIF » à la BTK n'est pas exclusif à celle-ci.

Au titre de son activité de distribution d'OPCVM et autres produits financiers, la BTK percevra une commission de placement trimestrielle, dont le taux annuel et les modalités de calcul sont définis par nature de produit dans le cadre d'une convention dédiée.

- Convention de distribution « UNIVERS OBLIGATIONS SICAV » : la Banque perçoit une commission de distribution de 0,225% calculée sur la base de la valeur des souscriptions nettes des rachats, réalisés aux guichets de la BTK, et rapportée au nombre de jours effectifs de placement. Le décompte de la commission se fait en prenant en compte la variation quotidienne de la valeur liquidative de la SICAV.

La commission est à la charge de la « SCIF » et est payée trimestriellement.

Au 31 décembre 2016, et à titre exceptionnel, la commission de distribution des actions Univers Obligations SICAV a été annulée.

- Convention de distribution « FCP UNIVERS AMBITION CEA » : la Banque perçoit une commission de distribution de 0,25% calculée sur la base de la valeur des souscriptions nettes des rachats, réalisés aux guichets de la BTK, et rapportée au nombre de jours effectifs de placement. Le décompte de la commission se fait en prenant en compte la variation hebdomadaire de la valeur liquidative du FCP.

La commission est à la charge de la « SCIF » et est payée trimestriellement.

Au 31 décembre 2016, aucune opération de placement n'a été réalisée.

- Convention de distribution « FCP UNIVERS AMBITION PLUS » : la Banque perçoit une commission de distribution de 0,25% calculée sur la base de la valeur des souscriptions nettes des rachats, réalisés aux guichets de la BTK, et rapportée au nombre de jours effectifs de placement. Le décompte de la commission se fait en prenant en compte la variation hebdomadaire de la valeur liquidative du FCP.

La commission est à la charge de la « SCIF » et est payée trimestriellement.

Au 31 décembre 2016, aucune opération de placement n'a été réalisée.

- Aux termes des règlements intérieurs des fonds communs de placement, « FCP UNIVERS AMBITIONS CEA » et « FCP UNIVERS AMBITIONS PLUS », gérés par la SCIF, la BTK est désignée comme dépositaire en vertu des conventions signées en Novembre 2012. En rémunération de ses services, la Banque perçoit une commission annuelle égale à 0,10%HT de l'actif net, avec un minimum de 500 dinars, lequel minimum n'est pris en considération qu'à partir du deuxième exercice du FCP.

Au 31 décembre 2016, les commissions facturées par la Banque au titre de la période s'élèvent à 500 dinars pour chaque fond.

- La BTK confie à la SCIF la tenue du registre de ses actionnaires. En contrepartie de ses services, la SCIF perçoit comme rémunération 1 mDT annuellement.

Opérations réalisées avec Univers Invest SICAR

- Le bilan de la BTK comprend au 31 décembre 2016 des dépôts à vue de « Univers Invest SICAR » société détenue à hauteur de 64%, pour un montant de 31 mDT.
- A cet effet, les intérêts servis à la société « Univers Invest SICAR » au titre de l'exercice 2016 s'élèvent à 1 mDT.

- La Banque affecte au profit de « Univers Invest SICAR », un cadre salarié occupe le poste de Directeur Général dont le coût correspondant refacturé par la Banque s'élève au 31 décembre 2016 à 9 mDT HT.

Opérations réalisées avec MEDAI

- Dépôts à terme : au 31 décembre 2016, la relation présente un dépôt à terme de 900 mDT renouvelé le 20 septembre 2016 à échéance le 20 mars 2017 au taux de 5,75%. Ce dépôt a généré en 2016 des charges d'intérêts d'un montant de 40 mDT.
- Le bilan de la BTK comprend au 31 décembre 2016 des dépôts à vue de la société MEDAI pour un montant de 95 mDT.
- La Banque a affecté, au profit de la « MEDAI », un cadre salarié qui occupe le poste de Directeur Général. Le coût correspondant refacturé par BTK s'élève au 31 décembre 2016 à 15 KDT HT.

Opérations réalisées avec STPI

- Le bilan de la BTK comprend au 31 décembre 2016 des dépôts à vue de la « STPI », pour un montant de 34 DT.
- La Banque a affecté, au profit de la « STPI », un cadre salarié qui occupe le poste de Directeur Général. Le coût correspondant refacturé par la BTK s'élève au 31 décembre 2016 à 111 mDT HT.
- La BTK a accordé en 2014 à la « STPI » 2 crédits à moyen terme. L'encours de l'ensemble des engagements de la « STPI » s'élève au 31 décembre 2016 à 5 984 mDT.

Opérations réalisées avec Tunis Center

- Le bilan de la BTK comprend au 31 décembre 2016 un compte courant créditeur de « Tunis Center » pour un montant de 41 mDT. A cet effet, les intérêts servis à la société Tunis Center au titre de l'exercice 2016 s'élèvent à 4 mDT.
- La Banque affecte au profit de Tunis Center, un cadre salarié qui occupe le poste de Directeur Général. Le coût correspondant a fait l'objet d'une refacturation. Le montant facturé par la Banque au 31 décembre 2016 s'élève à 118 mDT.
- La BTK procède trimestriellement au règlement des cotisations d'assurance groupe du personnel de la société « Tunis Center ». Le montant refacturé courant 2016 s'élève à 29 mDT.
- La Banque a conclu avec « Tunis Center » un contrat de location, d'un local sis au complexe « Palmarium ». Le montant payé par la Banque en 2016 s'élève à 119 mDT.

Opérations réalisées avec UNIVERS OBLIGATIONS SICAV

- La BTK assure les fonctions de dépositaire des avoirs de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV. Elle est chargée à ce titre :
 - de la conservation des titres de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV, et
 - de l'encaissement des coupons échus des titres revenant à la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV.

En contrepartie de ses services, la BTK perçoit une rémunération annuelle forfaitaire égale à 3 mDT HT payable trimestriellement.

Autres opérations

- Le Bilan de la BTK comprend au 31 décembre 2016 des encours d'emprunts en devises auprès de la société « BPCE » pour un montant de 174 841 mDT, qui proviennent des débloqués suivants :
 - (1) Un emprunt de 40 000 KEURO en 2013 ;
 - (2) Un emprunt de 25 000 KEURO en 2014 ;
 - (3) Un emprunt de 40 000 KEURO en 2015.

La BTK a supporté des intérêts sur ces lignes au cours de 2016 de 1 610 mDT.

- La société « BPCE-IOM » qui détient 60% du capital de la Banque a fourni au 31 décembre 2016 à la BTK des prestations de service intellectuel (management fees) pour un montant de 2 317 mDT. Il est à noter que ces montants ont été provisionnés dans l'attente des autorisations nécessaires. Le montant total des provisions constatées à ce titre s'élève au 31 décembre 2016 à 9 371 mDT.
- La société « BPCE-IOM » a consenti, pour le compte de la BTK en sa qualité de maison mère, une garantie à première demande en faveur de PROPARGO, BEI et BERD afin de garantir le paiement en cas de défaillance de la BTK, des versements que celle-ci devrait effectuer dans le cadre des conventions de crédits accordés par PROPARGO, BEI et BERD à la BTK. Les commissions supportées par la BTK à ce titre pendant l'exercice 2016 se détaillent comme suit :
 - Commission de garantie BEI Entreprendre : 564 mDT,
 - Commission de garantie BERD : 465 mDT, et
 - Commission de garantie PROPARGO : 324 mDT.
- Dans le cadre de la convention de contre garantie accordée par la BTK à la BPCE-IOM concernant la relation ETAP, la BTK a facturé courant 2016 les montants suivants :

Montants en mDT	Engagements
1 ^{er} Semestre 2016	140
2 ^{ème} Semestre 2016	133
Total général	273

RAPPORT GENERAL SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

***Mesdames, Messieurs les Actionnaires
de la Banque Tuniso-Koweitienne BTK-Groupe BPCE***

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur l'audit des états financiers de la Banque Tuniso-Koweitienne BTK-Groupe BPCE « BTK » pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi, la réglementation en vigueur et les normes professionnelles.

Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers, ci-joints, de la Banque Tuniso-Koweitienne-Groupe BPCE, comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2016, ainsi que l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 1 649 936 KDT et un déficit s'élevant à 82 543 KDT.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des commissaires aux comptes

Les états financiers ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Banque Tuniso-Koweïtienne-Groupe BPCE au 31 décembre 2016 ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables tunisiennes.

Paragraphe d'observations

Nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

- 1- Tels que décrits au niveau de la note 2.1.1 aux états financiers, compte tenu de la perte enregistrée en 2016, la banque ne respecte ni les ratios de solvabilité ni les normes de concentration et de division des risques prévus par la circulaire 91-24 de la Banque Centrale de Tunisie, ce qui l'exposerait à des sanctions pécuniaires non provisionnées dans les états financiers clos le 31 décembre 2016, car non encore arrêtées et signifiées par la Banque Centrale de Tunisie à la date du présent rapport.
- 2- Tels que décrits dans la note 3.1.4 aux états financiers, les états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 ont été établis compte tenu des dispositions de la circulaire de la BCT n°2015-12 du 22 juillet 2015 prévoyant des mesures exceptionnelles de soutien aux entreprises exerçant dans le secteur touristique. L'application de cette circulaire par la Banque a eu pour effet la non constatation de dotations aux provisions additionnelles pour un montant de 6 776 KDT dont 2 621 KDT se rapportant à l'exercice 2015.
- 3- Ainsi qu'il est indiqué dans la note 2.1.2 aux états financiers, les travaux d'analyse, de justification et d'apurement, entamés depuis l'exercice 2015, des anciens soldes

composant les divers comptes de régularisation actifs et passifs, ont révélé un risque net de 4,1 MDT, qui a été totalement provisionné au niveau des états financiers clos le 31 décembre 2016.

- 4- Ainsi qu'il est indiqué au niveau de la note 2.2 aux états financiers, la banque a reçu, le 10 janvier 2017, une notification de vérification fiscale approfondie couvrant les exercices 2013- 2014 et 2015. Les procédures liées à ce contrôle étant toujours en cours, l'impact final ne peut être estimé de façon précise à la date du présent rapport.
- 5- Les états financiers clos le 31 décembre 2016 font état d'un solde de charges à payer s'élevant à 9 371 KDT correspondant à des frais d'assistance technique fournie par la société "BPCE-IOM" durant l'exercice 2016 et antérieur non encore facturés mais provisionnés dans l'attente de la finalisation des procédures de régularisation nécessaires. La charge correspondante de l'année 2016, outre l'effet de l'actualisation, s'élève à 2 317 KDT.
- 6- Au cours de l'accomplissement de notre mission, nous avons pris connaissance de certaines infractions commises par des employés de la Banque.
La Banque a déposé une plainte auprès du procureur de la république du tribunal de première instance de Gabes en date du 11 novembre 2016.
En application des dispositions de l'article 270 du code des sociétés commerciales et du paragraphe 36 de la norme 10 de l'ordre des experts comptables de Tunisie, nous avons révélé ces faits délictueux au procureur de la république du tribunal de première instance de Tunis.
Les effets des infractions commises et identifiées, à la date du présent rapport, s'élèvent à 239 KDT et sont entièrement provisionnés dans les états financiers clos au 31 décembre 2016.

Notre opinion ne comporte pas de réserves concernant ces questions.

Rapport sur les vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. Nous vous signalons les observations suivantes :

Conformément aux dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du conseil d'administration. A l'exception des points notés dans les paragraphes d'observations, les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, de remarques particulières.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous avons relevé certaines insuffisances qui sont présentées dans nos rapports sur le contrôle interne communiqués à la Banque et qui font partie intégrante de ce rapport.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la Banque à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 31 mai 2017

Les Commissaires aux Comptes

Les commissaires aux comptes associés

M.T.B.F.

Mohamed Lassaad BORJI

La Générale d'Audit et Conseil

GAC

Chiheb GHANMI

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

***Mesdames, Messieurs les Actionnaires
de la Banque Tuniso-Koweïtienne BTK-Groupe BPCE***

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre banque et en application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 relative aux établissements de crédit telle que modifiée et complétée par la loi n° 2006-19 du 2 mai 2006, l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A. Conventions et opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016

Nous vous informons que votre Conseil d'administration ne nous a pas informés de nouvelles conventions conclues au cours de l'exercice 2016. Par ailleurs nos travaux, nous ont permis de relever les opérations suivantes :

1. En 2016, la société " EL ISTIFA " a conclu avec la BTK une convention de détachement de cadres. En vertu de cette convention, la BTK met à la disposition de la société " EL ISTIFA " un cadre chargé du recouvrement, et ce pour une période d'une année renouvelable par tacite reconduction à compter du 1er juillet 2016. Les salaires seront directement attribués par la société " EL ISTIFA " sans aucune facturation complémentaire de la part de la BTK.

2. En 2016, la BTK a conclu deux contrats de crédit-bail avec l'AIL portant sur deux véhicules : Une voiture POLO acquise en date du 30 juin 2016 pour un montant de 31 KDT et une voiture POLO SEDAN acquise en date du 30 septembre 2016 pour un montant de 32 KDT
3. Durant l'exercice 2016, la société MEDAI a affecté des dépôts à terme pour 900 KDT rémunérés au taux de 5,75%. Ces dépôts ont généré des charges d'intérêts pour 40 KDT.

B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

L'exécution des conventions suivantes conclues au cours des exercices antérieurs s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 :

1. Conventions conclues avec BPCE-IOM

➤ Convention de prestation intellectuelle :

La société « BPCE-IOM », actionnaire majoritaire de la Banque, a fourni des prestations d'assistance technique en faveur de la Banque. Le montant des frais à facturer par BPCE IOM au titre de l'exercice 2016 s'élève à 2 317 KDT. Le montant total des provisions constatées à ce titre s'élève, au 31 décembre 2016, à 9 371 KDT.

Il est à préciser que ces prestations ne sont pas encore facturées et ont été provisionnées dans l'attente de la finalisation des procédures administratives.

➤ Conventions de garantie à première demande :

- La société « BPCE-IOM » a consenti, pour le compte de la BTK, une garantie à première demande en faveur de la Société de Promotion et de Participation pour la Coopération Economique – PROPARCO afin de garantir le paiement en cas de défaillance de la BTK, des versements que celle-ci devrait effectuer dans le cadre de la convention de crédit accordé par PROPARCO en date du 21 octobre 2015, pour un montant en principal de 20 M€. Cet engagement de garantie donne lieu à la perception au profit de « BPCE IOM » d'une commission sur la base du nombre de jours exacts écoulés et d'une année de 360 jours, calculée au taux de 0,5% sur le montant maximum de l'engagement de garantie soit 24 M€.

L'encours du crédit PROPARCO s'élève au 31/12/2016 à 20 M€ soit 48 518 KDT. Les commissions payées en 2016 au titre de cette convention se sont élevées à 324 KDT.

- Les sociétés « BPCE » et « BPCE IOM » ont consenti, pour le compte de la BTK, une garantie à première demande en faveur de la Banque Européenne d'Investissement - BEI afin de garantir le paiement en cas de défaillance de la BTK, des versements que celle-ci devrait effectuer dans le cadre de la convention de crédit accordé par la BEI en date du 4 décembre 2014, pour un montant en principal de 20 M€. Au titre de la garantie ainsi consentie, la somme des montants à payer par « BPCE » et « BPCE IOM » ne pourra excéder 24 M€. Cet engagement de garantie donne lieu à la perception au profit de « BPCE » d'une commission sur la base du nombre de jours exacts écoulés et d'une année de 360 jours, calculée au taux de 1% sur le montant maximum de l'engagement de garantie soit 24 M€.

L'encours du crédit BEI s'élève au 31/12/2016 à 10 M€ soit 24 259 KDT. Les commissions payées en 2016 au titre de cette convention se sont élevées à 564 KDT.

- La société « BPCE-IOM » a consenti, pour le compte de la BTK, une garantie à première demande en faveur de la Banque Européenne de Reconstruction et de Développement – BERD afin de garantir le paiement en cas de défaillance de la BTK, des versements que celle-ci devrait effectuer dans le cadre de la convention de crédit accordé par BERD en date du 24 janvier 2014, pour un montant en principal de 40 M€. Cet engagement de garantie donne lieu à la perception au profit de « BPCE IOM » d'une commission sur la base du nombre de jours exacts écoulés et d'une année de 360 jours, calculée au taux de 0,5% sur l'encours du crédit.

L'encours du crédit BERD s'élève au 31/12/2016 à 28,6 M€ soit 69 311 KDT. Les commissions payées en 2016 au titre de cette convention se sont élevées à 465 KDT.

➤ **Conventions de contre-garantie en risque :**

- En date du 30 avril 2014, la « BPCE IOM » et la BTK ont conclu une convention, en vertu de laquelle, la BTK a mis en place une contre-garantie en risque à hauteur de 20 M\$, et ce en garantie d'un prêt accordé par la « BPCE IOM » à l'Entreprise Tunisienne des Activités Pétrolières « ETAP ».

Cet engagement de contre-garantie donne lieu à la perception au profit de la BTK d'une commission de 1% l'an calculée sur l'encours du crédit (20 M\$ remboursable trimestriellement jusqu'au 06 juin 2019).

L'encours du crédit accordé par la BPCE à l'ETAP est de 22 998 KDT au 31/12/2016. Les commissions perçues en 2016 au titre de cette convention se sont élevées à 273 KDT.

Ces quatre dernières conventions n'ont fait l'objet ni d'une autorisation du conseil d'administration ni d'une approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

2. Conventions conclues avec l'Arab International Lease (AIL)

➤ **Convention de partenariat commercial :**

La Banque a conclu, le 16 novembre 2012, une convention avec la société « AIL » ayant pour objet de fixer les droits et obligations des deux parties dans le cadre d'un partenariat sur la mise en place de financement de biens sous la forme de location avec option d'achat et promesse de vente en fin de contrat, et ce pour le compte des clients ou prospects BTK.

En vertu de cette convention, la BTK sera en charge auprès de ses clients de l'ensemble des démarches nécessaires à la commercialisation des produits AIL. Celle-ci sera seule responsable de la décision d'engagement et de gestion du contrat.

La BTK sera rémunérée par le biais de deux commissions :

- Une commission commerciale, révisable semestriellement, en fonction du taux d'intérêt à appliquer au client :

Taux d'intérêt	Taux de la commission
$9\% \leq T < 10,92\%$	0,5%
$T < 9\%$	0,35%

- Le reversement de 50% des frais de dossiers facturés par l'AIL.

Au 31/12/2016, aucune opération relevant de cette convention n'a été effectuée.

➤ **Conventions de location :**

- En 2012, la BTK a réservé dans ses agences de Nabeul et Gabes des locaux au profit de l'AIL, pour les superficies respectives de 35 m² et 19 m². Les conventions de location ont été signées en 2013 :
 - Agence Nabeul : la convention prend effet à compter du 1 décembre 2010 pour un loyer mensuel initial de 1 000 DT avec une augmentation annuelle de 5%. Ainsi, le montant facturé par la Banque en 2016 s'élève à 15 KDT en Hors Taxes ;
 - Agence Gabes : la convention prend effet à compter du 1 février 2011 pour un loyer mensuel initial de 350 DT avec une augmentation annuelle de 5%. Ainsi, le montant facturé par la Banque en 2016 s'élève à 5 KDT en Hors Taxes.
- En 2010, la banque a conclu avec l'AIL un contrat de location d'une parcelle d'un local sis au complexe immobilier « City Centre » à Sfax. La superficie occupée par l'AIL est de 55 m² abritant son agence à la ville de Sfax. Le montant facturé par la banque au cours de 2016 s'élève à 9 KDT.
- En 2002, la banque a conclu avec l'AIL un contrat de location d'un local à usage administratif. Le montant facturé par la banque au titre de 2016 s'élève à 65 KDT.

➤ **Convention d'acquisition de véhicules :**

En 2011, la banque a acquis auprès de l'AIL sept véhicules détaillés comme suit :

- Une voiture AUDI acquise en date du 30/03/2011 pour un montant de 104 KDT ;
- Une voiture JETTA acquise en date du 02/03/2011 pour un montant de 34 KDT ;
- Deux voitures POLO acquises en date du 02/03/2011 à raison de 22 KDT chacune ;
- Deux voitures POLO acquises en date du 05/09/2011 à raison de 26 KDT chacune ;
- Une voiture PASSAT acquise en date du 19/12/2011 pour un montant de 59 KDT.

Le montant des dettes relatives aux opérations de leasing s'élève, au 31 décembre 2016, à 80 KDT. Cette convention n'a pas fait l'objet d'une autorisation du conseil d'administration.

➤ **Autres conventions :**

La BTK procède trimestriellement au règlement des cotisations d'assurance groupe du personnel de la société AIL. Le montant refacturé, courant 2016, s'élève à 99 KDT.

3. Conventions conclues avec la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière (SCIF)

➤ **Convention cadre de distribution :**

Le 16 novembre 2012, la Banque a conclu une convention cadre avec la « SCIF » ayant pour objet de consentir à la BTK le droit de distribution des OPCVM gérés par la « SCIF » ainsi que l'ensemble des produits commercialisés par celle-ci.

Il est entendu que le droit de distribution ainsi consenti par la « SCIF » à la BTK n'est pas un droit exclusif.

Au titre de son activité de distribution d'OPCVM et autres produits financiers, la BTK percevra une commission de placement trimestrielle, dont le taux annuel et les modalités de calcul sont définis par nature de produit dans le cadre d'une convention dédiée. En 2016, aucune commission n'a été perçue par la banque.

➤ **Convention de distribution « UNIVERS OBLIGATIONS SICAV »**

La banque perçoit une commission de distribution de 0,225% calculée sur la base de la valeur des souscriptions nettes des rachats, réalisées aux guichets de la BTK, et rapportée au nombre de jours effectifs de placement. Le décompte de la commission se fait en prenant en compte la variation quotidienne de la valeur liquidative de la SICAV. La commission est à la charge de la « SCIF » et est payée trimestriellement.

Au 31 décembre 2016, et à titre exceptionnel, la commission de distribution des actions Univers Obligation SICAV a été annulée.

➤ **Convention de distribution « FCP UNIVERS AMBITION CEA »**

La banque perçoit une commission de distribution de 0,25% calculée sur la base de la valeur des souscriptions nettes des rachats, réalisées aux guichets de la BTK, et rapportée au nombre de jours effectifs de placement. Le décompte de la commission se fait en prenant en compte la variation hebdomadaire de la valeur liquidative du FCP. La commission est à la charge de la « SCIF » et est payée trimestriellement.

Au 31 décembre 2016, aucune opération de placement n'a été réalisée.

➤ **Convention de distribution « FCP UNIVERS AMBITION PLUS »**

La banque perçoit une commission de distribution de 0,25% calculée sur la base de la valeur des souscriptions nettes des rachats, réalisées aux guichets de la BTK, et rapportée au nombre de jours effectifs de placement. Le décompte de la commission se fait en prenant en compte la variation hebdomadaire de la valeur liquidative du FCP. La commission est à la charge de la « SCIF » et est payée trimestriellement.

Au 31/12/2016, aucune opération de placement n'a été réalisée.

➤ **Convention de dépositaire pour « FCP UNIVERS AMBITIONS PLUS » et « FCP UNIVERS AMBITION CEA »**

Aux termes des règlements intérieurs des fonds communs de placement, « FCP UNIVERS AMBITIONS CEA » et « FCP UNIVERS AMBITIONS PLUS », gérés par la SCIF, la BTK est désignée comme dépositaire en vertu des conventions signées en novembre 2012. En rémunération de ses services, la Banque perçoit une commission annuelle égale à 0,10% HT de l'actif net, avec un minimum de 500 dinars, lequel minimum n'est pris en considération qu'à partir du deuxième exercice du FCP.

En 2016, les commissions facturées par la Banque s'élèvent à 500 dinars pour chaque fonds.

➤ **Autres conventions**

- La BTK confie à la SCIF la tenue du registre de ses actionnaires. En contrepartie de ses services, la SCIF perçoit comme rémunération 1 KDT annuellement.
- En date du 27 décembre 2009, la « SCIF » a conclu avec la BTK une convention d'étude, de montage, de placement et de gestion de l'emprunt obligataire «BTK 2009». Au titre de cette convention, la « SCIF » perçoit une commission de gestion annuelle de 750 dinars sur la durée de l'emprunt soit 20 ans.

4. Conventions conclues avec la Société « EL ISTIFA »

- La banque a conclu avec la société « EL ISTIFA », société détenue à hauteur de 100%, un contrat de location d'un local à usage administratif. Le montant facturé par la banque au titre de l'exercice 2016 s'élève à 31 KDT.
- La banque affecte au profit de « EL ISTIFA » deux cadres salariés dont l'un d'eux occupe le poste de Directeur Général. Le coût correspondant a fait l'objet d'une refacturation. Le montant facturé par la banque au titre de l'exercice 2016 s'élève à 241 KDT.
- La BTK a signé, le 29 janvier 2014, une convention de recouvrement pour compte avec sa filiale de recouvrement « EL ISTIFA », qui a fait l'objet d'un avenant le 1^{er} janvier 2015, moyennant la rémunération suivante :
 - Un montant forfaitaire de 250 Dinars HT, représentant les frais d'étude du dossier.
 - Une commission de recouvrement variable selon le montant total de la créance, calculée sur le montant effectivement recouvré par dossier et ce conformément au tableau ci-après :

MONTANT DE LA CREANCE	COMMISSION DE RECOUVREMENT
INFERIEUR A 20 000 DT	5%
SUPERIEUR <i>ou</i> EGAL A 20 000 DT ET INFERIEUR A 100 000 DT	4%
SUPERIEUR <i>ou</i> EGAL A 100 000 DT ET INFERIEUR A 500 000 DT	3%
SUPERIEUR <i>ou</i> EGAL A 500 000 DT	1,5%

Par ailleurs, tous les frais résultant de la mission du mandataire (frais huissier notaire, frais d'expertises, honoraires des avocats, frais d'enregistrement des jugements et des actes conclus avec les débiteurs) restent à la charge de la BTK, suite à la présentation des pièces justificatives.

A ce titre, la société « EL ISTIFA » a pris en charge 598 créances en recouvrement pour compte de la BTK courant 2016. Au titre de l'exercice 2016, les prestations assurées par la société « EL ISTIFA » se détaillent comme suit :

- Frais d'étude des dossiers : 132 KDT (HT) et
- Commissions de recouvrement variable : 188 KDT (HT)

5. Conventions conclues avec la Société « TUNIS CENTER »

- La banque affecte au profit de « Tunis Center », un cadre salarié qui occupe le poste de Directeur Général. Le coût correspondant a fait l'objet d'une refacturation en 2016 et s'élève à 118 KDT.
- La BTK procède trimestriellement au règlement des cotisations d'assurance groupe du personnel de la société « Tunis Center ». Le montant refacturé courant 2016 s'élève à 29 KDT.

La banque a conclu avec « Tunis Center » un contrat de location, d'un local sis au complexe « Palmarium ». Le montant facturé par la société « Tunis Center » à la BTK au titre de l'exercice 2016 s'élève à 119 KDT.

6. Conventions conclues avec UNIVERS OBLIGATIONS SICAV

La BTK assure les fonctions de dépositaire des avoirs de la société « UNIVERS OBLIGATIONS SICAV ». Elle est chargée à ce titre :

- de la conservation des titres de la société « UNIVERS OBLIGATIONS SICAV » et
- de l'encaissement des coupons échus des titres revenant à la société « UNIVERS OBLIGATIONS SICAV ».

En contrepartie de ses services, La BTK perçoit une rémunération annuelle forfaitaire égale à 3 KDT HT payable trimestriellement.

7. Autres opérations

- La banque a affecté au profit de « Univers Invest SICAR », un cadre salarié qui occupe le poste de Directeur Général dont le coût correspondant refacturé par la banque s'élève, au titre de 2016, à 9 KDT.
- La banque a affecté, au profit de la « MEDAI », un cadre salarié qui occupe le poste de Directeur Général. Le coût correspondant refacturé par la BTK s'élève, au titre de 2016, à 15 KDT.
- La banque a affecté, au profit de la « STPI », un cadre salarié qui occupe le poste de Directeur Général. Le coût correspondant refacturé par la BTK s'élève, au titre de 2016, à 111 KDT.
- En 2008, et dans le cadre de la prise de participation du groupe BPCE dans le capital de la BTK, cette dernière a supporté, pour le compte du groupe, les frais d'enregistrement de l'acte de cession des actions pour un montant de 61 KDT ainsi que d'autres frais annexes à la cession (Frais d'hébergement, déplacement des représentants du groupe, etc.) pour un montant de 35 KDT. En 2016, la créance correspondante envers BPCE OCEOR, s'élevant à 96 KDT, a été annulée par perte.

C. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 nouveau II-5 du code des sociétés commerciales se présentent comme suit :

- La rémunération fixe de l'ancien Directeur Général a été fixée par le conseil d'administration réuni le 16 février 2012. Cette rémunération englobe une partie fixe, l'attribution de deux voitures de fonction et la prise en charge de ses frais de consommables à hauteur d'un seuil prédéterminé. La rémunération variable de l'ancien Directeur Général est conditionnée par l'atteinte d'objectifs prédéfinis. Cette rémunération s'est élevée à 263 KDT au titre de l'exercice 2016 y compris des charges patronales totalisant 25 KDT.

A noter que l'ancien Directeur Général de la banque a démissionné en date du 8 avril 2016. Ses indemnités de fin de service se sont élevées à 429 KDT y compris des charges patronales totalisant 89 KDT.

- Le nouveau Directeur Général de la Banque a été nommé par le conseil d'administration réuni le 27 juillet 2016 à compter de ce jour et pour une durée de trois (3) années qui prendra fin à l'issue de l'AGO à tenir en 2019 à l'effet de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

La rémunération du nouveau Directeur Général a été fixée par les comités des nominations et des rémunérations réunis le 27 juillet 2016 et le 28 septembre 2017.

Cette rémunération s'est élevée au titre de l'exercice 2016 à un montant brut de 482 KDT y compris des charges patronales de 99 KDT. Elle englobe outre le salaire et les indemnités, la prise en charge des frais de transport aérien des membres de sa famille, des frais de consommables et de gardiennage et des frais d'installation dans son logement respectivement dans la limite de 25 KDT, 12 KDT et 25 KDT. Le Directeur Général bénéficie également de deux voitures de fonction avec chauffeurs.

Les rémunérations restant dues au Directeur Général s'élèvent, au 31/12/2016, à 252 KDT y compris des charges patronales de 52 KDT.

- La rémunération fixe des Directeurs Généraux Adjointes a été fixée en vertu des décisions des conseils d'administration en date du 16 février 2012 et du 3 décembre 2014.

La rémunération variable des Directeurs Généraux Adjointes est déterminée sur la base de leur rémunération fixe brute annuelle et conditionnée par l'atteinte d'objectifs prédéfinis. Ainsi, les critères retenus et les seuils à atteindre pour l'exercice 2016 ont été fixés par le comité des nominations et des rémunérations du 13 avril 2016 et approuvés par le conseil d'administration réuni le même jour.

- La rémunération du Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Développement s'est élevée au titre de l'exercice 2016 à un montant brut de 275 KDT y compris des charges patronales de 56 KDT, elle englobe outre les salaires et indemnité, la prise en charge :

- des frais de logement à hauteur d'un seuil prédéterminé ;
- des frais de déménagement au départ et au retour et
- d'un vol aller/retour Tunisie-France pour lui ainsi que pour sa famille.

Le Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Développement bénéficie également d'une voiture de fonction.

- La rémunération du Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Finances et Ressources s'est élevée au titre de l'exercice 2016 à un montant brut de 228 KDT y compris des charges patronales de 46 KDT, elle englobe outre les salaires et indemnité, la prise en charge :

- des frais de logement à hauteur d'un seuil prédéterminé ;
- un vol aller/retour Tunisie-France pour lui ainsi que pour sa famille et
- des cours de langue.

Le Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Finances et Ressources bénéficie également d'une voiture de fonction.

- Les membres du conseil d'administration ainsi que les membres des comités issus du conseil sont rémunérés par des jetons de présence approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 juillet 2016 et ce, pour une enveloppe annuelle brute de 320 KDT.

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n°2001-65 relative aux établissements de crédit, telle que modifiée et complétée par la loi n°2006-19 du 2 mai 2006, de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 31 mai 2017

Les Commissaires aux Comptes

Les commissaires aux comptes associés
M.T.B.F.

Mohamed Lassaad BORJI

La Générale d'Audit et Conseil
GAC

Chiheb GHANMI

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

**Groupe Banque Tuniso-Koweitienne
Groupe BPCE**

Siège social : 10 bis Avenue Mohamed GV, BP 49 - 1001 Tunis -

La Banque Tuniso-Koweitienne - Groupe BPCE- publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 7 novembre 2017. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, Mr Mohamed Lassad Borji - Cabinet MTBF PWC et Mr Chiheb Ghanmi – cabinet GAC -CPAI.

**BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2016
DU GROUPE BTK-BPCE
(En mDT)**

Notes	31/12/2016	31/12/2015	Variations	
			Montant	%

ACTIF

Caisse & avoirs auprès de la BCT, CCP & TGT	8.1	37 625	28 007	9 618	34%
Créances sur les établissements bancaires & financiers	8.2	37 045	19 704	17 341	88%
Créances sur la clientèle	8.3	1 368 931	1 456 979	(88 048)	(6%)
Opérations de leasing	8.4	202 283	225 080	(22 797)	(10%)
Portefeuille titres commercial	8.5	112 325	113 132	(807)	(1%)
Portefeuille titres d'investissement	8.6	10 083	10 488	(405)	(4%)
Titres mis en équivalence	8.7	1 595	1 829	(234)	(13%)
Valeurs immobilisées	8.8	53 548	54 198	(650)	(1%)
Autres actifs	8.9	77 125	63 646	13 479	21%
TOTAL ACTIF		1 900 560	1 973 063	(72 503)	(4%)

PASSIF

Banque Centrale et CCP		15 000	0	15 000	-
Dépôts & avoirs des établissements bancaires & financiers	8.10	169 133	146 266	22 867	16%
Dépôts & avoirs de la clientèle	8.11	866 901	930 175	(63 274)	(7%)
Emprunts & ressources spéciales	8.12	599 919	602 471	(2 552)	(0%)
Autres passifs	8.13	94 633	75 333	19 300	26%
TOTAL PASSIF		1 745 586	1 754 245	(23 659)	(1%)

INTERETS MINORITAIRES

Part des intérêts minoritaires dans les réserves		16 424	17 127	(703)	(4%)
Part des intérêts minoritaires dans le résultat de l'exercice		1 238	1 425	(187)	(13%)
Total des intérêts des minoritaires	8.14	17 662	18 552	(890)	(5%)

CAPITAUX PROPRES

Capital		100 000	100 000	0	0%
Réserves consolidées		99 148	98 782	366	0%
Résultat consolidé de l'exercice		(61 836)	1 485	(63 321)	(4264%)
Total capitaux propres	8.15	137 312	200 267	(62 955)	(31%)
TOTAL PASSIF, INTERETS MINORITAIRES ET CAPITAUX PROPRES		1 900 560	1 973 063	(72 503)	(4%)

ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDE
AU 31 DECEMBRE 2016
DU GROUPE BTK-BPCE
(En mDT)

Notes	31/12/2016	31/12/2015	Variations	
			Montant	%

PASSIFS EVENTUELS

Cautions, avals et autres garanties données	9.1	153 673	203 685	(50 012)	(25%)
Crédits documentaires		54 111	67 047	(12 936)	(19%)
TOTAL PASSIFS EVENTUELS		207 784	270 732	(62 948)	(23%)

ENGAGEMENTS DONNES

Engagements de financement donnés		30 287	56 751	(26 464)	(47%)
Engagements de financement donnés sur découvert mobilisé		860	530	330	62%
Engagements sur titres		296	176	120	68%
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES	9.2	31 443	57 457	(26 014)	(45%)

ENGAGEMENTS RECUS

Engagements de financement recus		1 212	2 294	(1 082)	(47%)
Garanties reçues de la clientèle		5 471	13 629	(8 158)	(60%)
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS	9.3	6 683	15 923	(9 240)	(58%)

ENGAGEMENTS DONNES

Garanties données		15 000	0	15 000	-
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		15 000	0	15 000	-

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2016
DU GROUPE BTK-BPCE
(En mDT)

	Notes	2016	2015	Variations	
				Montant	%
Intérêts et revenus assimilés	10.1	95 705	107 487	(11 782)	(11%)
Intérêts et revenus assimilés de l'activité leasing	10.1	20 736	21 388	(652)	(3%)
Commissions	10.2	22 270	21 656	614	3%
Gains sur portefeuille commercial et op. financières	10.3	8 692	7 963	729	9%
Revenus du portefeuille d'investissement	10.4	2 205	1 813	392	22%
Total produits d'exploitation bancaire		149 608	160 307	(10 699)	(7%)
Intérêts encourus et charges assimilées	10.5	(72 956)	(66 109)	(6 847)	10%
Intérêts encourus et charges assimilées liés à l'activité leasing	10.5	(11 657)	(12 805)	1 148	(9%)
Commissions encourues	10.6	(1 106)	(315)	(791)	251%
Total charges d'exploitation bancaire		-85 719	-79 229	-6 490	8%
PRODUIT NET BANCAIRE		63 889	81 078	-17 189	-21%
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif	10.7	(89 232)	(28 857)	(60 375)	209%
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement		1 390	161	1 229	763%
Autres produits d'exploitation	10.8	5 409	5 606	(197)	(4%)
Frais de personnel	10.9	(33 493)	(29 473)	(4 020)	14%
Charges générales d'exploitation	10.10	(17 145)	(14 334)	(2 811)	20%
Dotations aux amortissements sur immobilisations		(7 775)	(7 190)	(585)	8%
Quote part dans les résultats des entreprises mises en équivalence		(233)	(10)	(223)	2230%
RESULTAT D'EXPLOITATION		(77 190)	6 981	(84 171)	(1206%)
Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		(9 462)	(1 276)	(8 186)	642%
Impôt sur les bénéfices	10.11	26 054	(2 795)	28 849	(1032%)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		(60 598)	2 910	(63 508)	(2182%)
PART DES INTERETS MINORITAIRES		(1 238)	(1 425)	187	(13%)
RESULTAT NET (PART DU GROUPE)		(61 836)	1 485	(63 321)	(4264%)

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2016
DU GROUPE BTK-BPCE
(En mDT)

	Notes	31/12/2016	31/12/2015
ACTIVITES D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation bancaire encaissés		157 993	161 219
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(103 117)	(93 603)
Prêts et avances/remboursement prêts & avances accordés à la clientèle		(9 623)	(208 441)
Dépôts/retrait de dépôts de la clientèle		(62 895)	75 406
Titres de placement		934	(40 761)
Sommes versées au personnel & créiteurs divers		(33 493)	(29 473)
Autres flux de trésorerie		82 453	(3 382)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation		32 252	(139 035)
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Intérêts & dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		2 174	1 813
Acquisitions/cessions sur portefeuille d'investissement		2 118	183
Acquisitions/cessions sur immobilisations		(8 367)	7 185
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement		(4 075)	9 181
ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Emission d'emprunts (tirage sur emprunt)		(2 599)	75 500
Dividendes versés		0	0
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement		(2 599)	75 500
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		25 578	(54 354)
Liquidités et équivalents de liquidités au début de l'exercice		(98 555)	(44 201)
Liquidités et équivalents de liquidités à la fin de l'exercice		(72 977)	(98 555)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

AU 31 DECEMBRE 2016

1. DATE DE CLOTURE :

Les états financiers consolidés sont établis à partir des états financiers des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation arrêtés au 31 décembre 2016.

2. PRESENTATION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION :

Le périmètre de consolidation comprend toutes les sociétés sur lesquelles la BTK exerce un contrôle exclusif, ainsi que les sociétés sur lesquelles elle exerce une influence notable.

Le périmètre de consolidation du groupe BTK et les méthodes de consolidation utilisées se présentent ainsi :

Dénomination	Secteur	Taux de contrôle	Taux d'intérêt	Méthode de consolidation
BTK	Financier	100%	100%	Intégration globale
EL ISTIFA	Financier	100%	100%	
SCIF	Financier	80%	80%	
Univers Invest SICAR	Financier	87%	87.34%	
AIL	Financier	95%	95%	
Univers participations SICAF	Financier	100%	99.79%	
Tunis Center	Immobilier	22.75%	22.75%	Mise en équivalence
STPI	Immobilier	30%	30%	
MEDAI	Immobilier	30%	30%	

Toutes les sociétés faisant partie du périmètre de consolidation, ont pour pays de résidence la Tunisie.

3. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES :

Les états financiers consolidés du groupe BTK-BPCE sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment :

- La norme comptable générale n°1 du 30 décembre 1996 ;
- Les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) ;
- Les normes comptables tunisiennes de consolidation (NCT 35 à 37) ;
- La norme comptable n°38 relative aux regroupements d'entreprises ; et
- Les règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires n° 99-04 et n° 2001-12.

4. PRINCIPES ET MODALITES DE CONSOLIDATION :

4.1. METHODES DE CONSOLIDATION :

- INTEGRATION GLOBALE :

Cette méthode s'applique aux entreprises contrôlées de manière exclusive par la BTK. Elle requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.

- MISE EN EQUIVALENCE :

Les sociétés sur lesquelles la BTK-BPCE exerce une influence notable, sont consolidées par mise en équivalence. Selon cette méthode, la participation qui est initialement enregistrée au coût historique est reclassée en Titres mise en équivalence. Ce coût est ajusté afin de tenir compte des variations de la quote-part de la mère dans l'actif net de l'entreprise associée.

4.2. REGLES DE CONSOLIDATION :

- Traitement des écarts de première consolidation :

Les écarts de première consolidation correspondent à la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée à la date de l'acquisition. Cet écart est ventilé entre l'écart d'évaluation et le goodwill comme suit :

- L'écart d'évaluation :

L'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.

- Le Goodwill :

Le Goodwill correspond à la différence entre le coût d'acquisition des titres et la part de la BTK dans la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiables acquis à la date d'opération d'échange.

Le Goodwill est inscrit à l'actif du Bilan Consolidé. Il est amorti sur sa durée d'utilité estimée. Cette durée ne peut en aucun cas excéder 20 ans.

Le Goodwill négatif est inscrit en résultat.

- Opérations réciproques :

Les comptes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au Groupe sont éliminés lorsqu'ils concernent des filiales faisant l'objet d'une intégration globale.

Lorsque ces opérations sont conclues avec des entreprises associées et que leur élimination génère un impact sur le résultat consolidé, il a été procédé à leur élimination.

- Traitement de l'impôt :

Les états financiers consolidés sont établis en application de la méthode de l'impôt différé. Selon cette méthode il est tenu compte des impacts fiscaux futurs, certains ou probables, actifs ou passifs, des événements et transactions passés ou en cours.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles pourraient être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

- Réserves consolidées :

Les réserves consolidées incluent les réserves de la BTK ainsi que sa quote-part dans les réserves des autres sociétés consolidées sur la base des pourcentages d'intérêts du Groupe et ce après homogénéisation et élimination des opérations réciproques.

- **Résultat consolidé :**

Le résultat consolidé comprend le résultat de la BTK ainsi que la contribution des sociétés consolidées après homogénéisation et élimination des opérations réciproques.

4.3. PRINCIPAUX RETRAITEMENTS EFFECTUES SUR LES COMPTES CONSOLIDES :

- **Homogénéisation des méthodes comptables :**

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du groupe. Il en a été ainsi de :

- Le non prise en compte des réserves spéciales de réévaluation au niveau des sociétés mises en équivalence.
- L'application de la méthode d'impôt différé pour la comptabilisation de l'impôt sur le bénéfice.

- **Elimination des soldes et transactions intragroupes :**

Les opérations et transactions internes sont éliminées afin de neutraliser leurs effets. Ces éliminations ont porté principalement sur :

- Les comptes courants entre sociétés du groupe,
- Les commissions entre sociétés du groupe,
- Les provisions constituées sur les titres des sociétés du périmètre,
- Les frais d'émission d'emprunts obligataires de la BTK et de l'AIL facturés par la SCIF
- Les dividendes et jetons de présence servis par les sociétés consolidées au profit de la BTK,
- Les cessions de créances par la BTK à la société EL ISTIFA.
- Les cessions de titres par la BTK à la société Univers Participations SICAF.

5. AUTRES PRINCIPES COMPTABLES DE PRESENTATION ET D'EVALUATION :

5.1. COMPTABILISATION DES PRETS ET REVENUS Y AFFERENTS :

Les engagements de financement sont inscrits en Hors Bilan à mesure qu'ils sont contractés ; et sont transférés au bilan au fur et à mesure des déblocages de fonds pour leur valeur nominale.

Les créances cédées par la BTK à la société ISTIFA sont reprises au niveau du bilan consolidé pour leur valeur brute avant l'opération de cession.

Les commissions d'étude et de gestion sont prises en compte en totalité dans le résultat à l'issue du premier déblocage.

Les commissions d'aval sont prises en compte en résultat dans la mesure où elles sont encourues sur la durée de l'engagement.

Les revenus des prêts à intérêt précomptés, contractés par le Groupe sont pris en compte, à l'échéance convenue, dans un compte de régularisation " créance rattachée" et sont portés en résultat au prorata temporis à chaque arrêté comptable.

Les revenus des prêts à intérêts post composés sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les "actifs courants" (classe A) ou parmi les " actifs nécessitant un suivi particulier " (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les intérêts relatifs aux prêts classés parmi les " actifs incertains " (classe B2), les " actifs préoccupants " (classe B3) ou parmi les " actifs compromis " (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits en actif soustractif sous le poste " agios réservés ".

5.2. COMPTABILISATION DES BIENS DONNES EN LEASING :

Les biens donnés en leasing sont enregistrés à l'actif du bilan pour leur coût d'acquisition hors TVA. Ils sont assimilés à des prêts à la clientèle selon l'approche économique et non patrimoniale et sont de ce fait portés au niveau du poste "opérations de leasing" conformément aux principes comptables retenus par la norme comptable n° 41.

Les loyers facturés sont répartis entre la fraction du capital et la fraction des intérêts.

Les contrats de leasing conclus et non encore mis en force à la date d'arrêté figurent parmi les engagements Hors Bilan donnés.

5.3. COMPTABILISATION DU PORTEFEUILLE TITRES ET REVENUS Y AFFERENTS :

Le portefeuille titres détenu par le Groupe est classé dans les catégories suivantes : le portefeuille titres commercial et le portefeuille titres d'investissement.

Les titres mis en équivalence sont en outre identifiés à l'actif du bilan consolidé.

(i) Le portefeuille titres commercial :

- (a) Titres de transaction : Ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois) et par leur liquidité.
- (b) Titres de placement : Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

(ii) Le portefeuille d'investissement :

Le portefeuille d'investissement comprend :

- (a) Les titres représentant des parts de capital dans les entreprises dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque (titres de participation à caractère durable) : titres de participation, parts dans les entreprises associées et parts dans les entreprises liées ;
- (b) Les titres représentant des participations financement ayant fait l'objet d'une convention de rétrocession mais qui ne sont pas encore définitivement cédés.

Comptabilisation et évaluation à la date d'arrêté

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement.

Les titres de participation cédés à Univers Participation SICAF sont repris au niveau du bilan consolidé pour la valeur minimale entre leurs coûts historiques et leurs valeurs mathématiques.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagement Hors Bilan pour leurs valeurs de souscription.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Les titres de transaction : ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.

- Les titres de placement : ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution d'une provision, contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

- Les titres d'investissement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur qui correspond à leur valeur mathématique intrinsèque calculée sur la base de la situation nette de la société émettrice la plus récente, pour les titres non cotés.

Le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes font l'objet de provision.

Comptabilisation des revenus sur portefeuille titres :

Les intérêts sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée. Les intérêts courus sur les participations en rétrocession dont l'encaissement effectif est raisonnablement certain sont constatés en produits.

(iii) Les titres mis en équivalence :

Les participations mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique " Titres mis en équivalence " pour la quote-part du groupe dans la situation nette de l'entreprise.

Dans le cas où la quote-part du Groupe dans les résultats déficitaires des sociétés mises en équivalence est égale ou supérieure à la valeur comptable des titres, le Groupe cesse de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. Les titres mis en équivalence sont alors présentés pour une valeur nulle.

5.4. COMPTABILISATION DES RESSOURCES ET CHARGES Y AFFERENTES :

Les engagements de financement reçus sont portés en Hors Bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure que les tirages sont effectués.

Les intérêts et les commissions de couverture de change des emprunts sont comptabilisés parmi les charges à mesure qu'ils sont courus.

5.5. EVALUATION DES RISQUES ET COUVERTURE DES ENGAGEMENTS :

5.5.1. PROVISION POUR RISQUE SUR PRET :

Les provisions pour risque sur prêts sont déterminées sur la base des taux suivants arrêtés par classe de risque conformément aux normes de division de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT N° 91-24, appliqués aux risques encourus (soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues).

- **Actif incertains (classe B2) : 20 %**
- **Actif préoccupants (classe B3) : 50 %**
- **Actif compromis (classe B4) : 100 %**

Dans le cadre de l'homogénéisation des traitements comptables, cette méthode a été également appliquée au niveau consolidé à la filiale EL ESTIFA (Société de recouvrement).

5.5.2. PROVISIONS COLLECTIVES

En application de la circulaire n°2012-02 du 11 janvier 2012 relative à l'évaluation des engagements dans le cadre des mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques, la note aux établissements de crédit n° 2012-08 du 2 mars 2012, relative à l'évaluation des engagements dans le cadre des mesures précitées, ainsi que la circulaire n°2012-20 du 6 décembre 2012 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, une provision

collective a été constituée par prélèvement sur les résultats de l'exercice, pour couvrir les risques latents sur l'ensemble des actifs courants et ceux nécessitant un suivi particulier.

À ce titre, les provisions constituées par le groupe jusqu'au 31 décembre 2016 s'élèvent à 12 709 mDT. Les dotations aux provisions au titre de l'exercice 2016 totalisent le montant de 1 533 mDT.

5.5.3. PROVISIONS ADDITIONNELLES

En application des dispositions de la circulaire aux banques n°2013-21 du 30 décembre 2013, le groupe a constitué des provisions additionnelles en couverture du risque net sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

Il est entendu par risque net, le montant de l'engagement après déduction :

- Des agios réservés ;
- Des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;
- Des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- Des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

A ce titre, les provisions additionnelles constituées par le groupe jusqu'au 31 décembre 2016 s'élèvent à 53 948 mDT. Les dotations aux provisions au titre de l'exercice 2016 totalisent le montant de 5 789 mDT.

5.5.4. PROVISIONS SUR LE SECTEUR TOURISTIQUE

Les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2016 ont été établis compte tenu des dispositions de la circulaire de la BCT n°2015-12 du 22 juillet 2015 prévoyant des mesures exceptionnelles de soutien aux entreprises exerçant dans le secteur touristique. L'application de cette circulaire par la BTK a eu pour effet la non constatation de provisions additionnelles pour un montant de 6 776 mDT.

5.6. IMMOBILISATIONS ET AUTRES ACTIFS NON COURANTS :

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont amorties selon la méthode linéaire. Les taux d'amortissement appliqués sont les suivants :

Élément d'immobilisation	% Amortissement	Durée
- Mobilier et matériel de bureaux	10 %	10 ans
- Matériel de transport	20 %	5 ans
- Matériel informatique	15 %	7 ans
- Logiciel	33 %	3 ans
- A. A. et installations	10 %	10 ans
- Immeuble d'exploitation et travaux s'y rattachant	2 %	50 ans
- Baies vitrées et carrelages	5 %	20 ans

- Boiserie, quincaillerie et ameublements fixes	5 %	20 ans
- Installations d'éclairage et de climatisation	10 %	10 ans
- Ascenseurs et installations diverses	10 %	10 ans
- Système d'information « DELTA »	20%	5 ans

Dans ce cadre, un traitement d'homogénéisation des méthodes comptables a été appliqué au niveau consolidé à la filiale Tunis Centre.

Les charges à répartir sont inscrites parmi les autres actifs dans la mesure où elles ont un impact bénéfique sur les exercices ultérieurs.

6. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

6.1. En 2016, le coût du risque de la société consolidante, la BTK, s'est élevé à 84 308 mDT impactant significativement la performance de la Banque qui a enregistré une perte s'élevant à 82 543 mDT. Compte tenu de cette perte, la Banque ne respecte ni les ratios de solvabilité ni les normes de concentration et de division des risques prévus par la circulaire 91-24 de la Banque Centrale de Tunisie, ce qui l'exposerait à des sanctions pécuniaires non provisionnées dans les états financiers consolidés clos le 31 décembre 2016, car non encore arrêtées à la date d'arrêt des états financiers.

6.2. Au niveau de la société consolidante, la BTK, les travaux d'analyse, de justification et d'apurement, entamés depuis l'exercice 2015, des anciens soldes composant les divers comptes de régularisation actifs et passifs, ont révélé un risque net de 4,1 MDT, qui a été totalement provisionné au niveau des états financiers consolidés clos le 31 décembre 2016 (dont 1,4 MDT provisionné depuis l'année 2015).

6.3. L'AIL a reçu une notification des résultats d'un contrôle fiscal préliminaire faisant ressortir un redressement total de 3 173 mDT. Les impôts et taxes concernés par cette vérification sont présentés au niveau du tableau suivant :

<u>Impôts / taxes objets du contrôle</u>	<u>Période couverte</u>
Impôts sur les sociétés	Du 01/01/2012 au 31/12/2014
Acomptes provisionnels	Du 01/01/2012 au 31/12/2014
Taxes sur la valeur Ajoutée	Du 01/01/2012 au 31/12/2014
Retenues à la source	Du 01/01/2012 au 31/12/2014
TFP	Du 01/01/2012 au 31/12/2014
FOROLOS	Du 01/01/2012 au 31/12/2014
Contribution conjoncturelle	Du 01/09/2014 au 31/12/2014

Cette notification a fait l'objet d'une réponse motivée par la société. A la date d'arrêt des états financiers consolidés, aucune réponse de l'administration fiscale n'a encore été reçue par la société et par conséquent, les procédures sont toujours en cours.

7. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

La BTK a reçu une notification de vérification fiscale approfondie le 10 janvier 2017. Les impôts et taxes concernés par cette vérification sont présentés au niveau du tableau suivant :

<u>Impôts / taxes objets du contrôle</u>	<u>Période couverte</u>
Impôts sur les sociétés	Du 01/01/2013 au 31/12/2015
Acomptes prévisionnels	Du 01/01/2013 au 31/12/2015
Retenues à la source	Du 01/01/2013 au 31/12/2015
TVA	Du 01/01/2013 au 31/12/2015
TFP	Du 01/01/2013 au 31/12/2015
FOPROLOS	Du 01/01/2013 au 31/12/2015
TCL	Du 01/01/2013 au 31/12/2015
Contribution conjoncturelle	Du 01/09/2014 au 31/12/2014
Taxes au profit de la caisse de compensation	Du 01/01/2013 au 31/12/2015
Droit d'enregistrement des jugements	Du 01/01/2013 au 31/12/2015

NOTES EXPLICATIVES (Les chiffres sont exprimés en mDT : milliers de Dinars)

ACTIFS :

Note 8.1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP, TGT

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2016 à 37 625 mDT contre à 28 007 mDT au 31 décembre 2015 enregistrant ainsi une augmentation de 9 618 mDT. Ce solde est détaillé ainsi :

Intitulé	31/12/2016	31/12/2015	Variations	
Caisse	6 430	6 834	(404)	(6%)
Avoirs en dinars & en devises à la BCT	31 195	21 173	10 022	47%
Total caisse & avoirs auprès de la BCT, CCP & TGT	37 625	28 007	9 618	34%

Note 8.2 - Avoirs et créances sur les établissements bancaires et financiers

Les avoirs et créances sur les établissements bancaires et financiers s'élèvent au 31 décembre 2016 à 37 045 mDT contre 19 704 mDT au 31 décembre 2015 soit une augmentation 17 341 mDT se détaillant ainsi :

Intitulé	31/12/2016	31/12/2015	Variations	
Créances sur les établissements bancaires	37 045	19 704	17 341	88%
Total créances sur les établissements bancaires	37 045	19 704	17 341	88%

Note 8.3 - Créances sur la clientèle

Les créances sur la clientèle présentent au 31 décembre 2016 un solde net de 1 368 931 mDT contre un solde 1 456 979 mDT au 31 décembre 2015, soit une diminution de 88 048 mDT, se détaillant comme suit :

Intitulé	31/12/2016	31/12/2015	Variations	
Crédits à la clientèle non échus	1 245 219	1 255 421	(10 202)	(1%)
Créances impayées	512 693	464 139	48 554	10%
Principal impayé	291 763	255 595	36 168	14%
Intérêts impayés	63 647	63 087	560	1%
Intérêts de retard & autres impayés	157 283	145 457	11 826	8%
Intérêts & com. courus & non échus	9 726	3 084	6 642	215%
Autres comptes débiteurs (c/c & cc associés)	180 582	198 649	(18 067)	(9%)
Produits d'intérêts perçus d'avance	(1 762)	(2 749)	987	(36%)
Total brut des créances sur la clientèle	1 946 458	1 918 544	27 914	1%
A déduire couverture	(577 527)	(461 565)	(115 962)	25%
Provisions individuelles et additionnelles	(294 178)	(209 748)	(84 430)	40%
Provisions collectives	(11 115)	(9 615)	(1 500)	16%
AgiOS réservés	(272 234)	(242 202)	(30 032)	12%
Total net des créances sur la clientèle	1 368 931	1 456 979	(88 048)	(6%)

Note 8.4 - Opérations de leasing

Les opérations de crédit-bail et assimilées présentent au 31 décembre 2016, un solde net de 202 283 mDT contre 225 080 mDT au 31 décembre 2015, enregistrant ainsi une diminution de 22 797 mDT.

Intitulé	31/12/2016	31/12/2015	Variations	
Crédits à la clientèle non échus	198 007	216 838	(18 831)	(9%)
Créances impayées	26 606	25 180	1 426	6%
Total brut des créances sur la clientèle	224 613	242 018	(17 405)	(7%)
A déduire couverture	(22 330)	(16 938)	(5 392)	32%
Provisions individuelles et additionnelles	(17 948)	(14 084)	(3 864)	27%
Provisions collectives	(1 594)	(1 561)	(33)	2%
Agios réservés	(2 788)	(1 293)	(1 495)	116%
Total net des créances leasing	202 283	225 080	(22 797)	(10%)

Note 8.5 - Portefeuille titres commercial

Le solde net de cette rubrique a atteint à fin 2016 un montant de 112 325 mDT contre 113 132 mDT à fin 2015, enregistrant une diminution nette de 807 mDT. Ce solde se détaille ainsi :

Intitulé	31/12/2016	31/12/2015	Variations	
Obligations	5 269	6 203	(934)	(15%)
Actions	13 729	14 929	(1 200)	(8%)
Bons de trésors	77 516	75 210	2 306	3%
Emprunt national 2014	11 588	12 095	(507)	(4%)
Créances rattachées	4 223	4 695	(472)	(10%)
Total net du portefeuille titres commercial	112 325	113 132	(807)	(1%)

Note 8.6 - Portefeuille titres d'investissement :

Le solde net du portefeuille titres d'investissement s'élève à fin 2016 à 10 083 mDT contre 10 488 mDT à fin 2015, enregistrant une diminution nette de 405 mDT détaillée comme suit :

Intitulé	31/12/2016	31/12/2015	Variations	
Titres de participation	37 700	39 495	(1 795)	(5%)
Provisions sur titres d'investissement	(27 617)	(29 007)	1 390	(5%)
Total net du portefeuille titres d'investissement	10 083	10 488	(405)	(4%)

Note 8.7 - Titres mis en équivalence

Les titres mis en équivalence présentent au 31 décembre 2016 un solde 1 595 mDT contre un solde de 1 829 mDT au 31 décembre 2015, enregistrant une diminution 234 mDT. Le détail des titres par société se présente comme suit :

Intitulé	31/12/2016	31/12/2015	Variations	
Participation STPI	1 275	1 514	(239)	(16%)
Participation MEDAI	320	315	5	2%
Total	1 595	1 829	(234)	(13%)

Note 8.8 - Valeurs Immobilisées

Le solde net des valeurs immobilisées à fin 2016 s'élève à 53 548 mDT contre 54 198 mDT à fin 2015, soit une diminution de 650 mDT, se détaillant ainsi :

Intitulé	31/12/2016	31/12/2015	Variations	
Fonds de commerce	954	954	0	0%
Logiciels	18 794	17 358	1 436	8%
Terrain	5 953	5 953	0	0%
Siège social	4 149	4 149	0	0%
Constructions	12 309	9 369	2 940	31%
Bâtiments loués	23 834	23 834	0	0%
Matériel de transport	1 616	1 759	(143)	(8%)
Matériel de bureau et informatique	6 999	6 400	599	9%
Mobilier de bureau	2 371	2 241	130	6%
Autres agencements et installations	26 491	24 740	1 751	7%
Autres immobilisations corporelles & incorporelles	368	391	(23)	(6%)
Ecart d'acquisition	4 989	4 989	0	0%
Valeur brute des immobilisations	108 827	102 137	6 690	7%
A déduire : Amortissements	(53 283)	(46 391)	(6 892)	15%
A déduire : Amortissements écart d'acquisition	(1 245)	(997)	(248)	25%
A déduire : Provisions/avances	(751)	(551)	(200)	36%
Valeur comptable nette des immobilisations	53 548	54 198	(650)	(1%)

Note 8.9- Autres Actifs

Le solde net de la rubrique "Autres Actifs " s'élève à fin 2016 à 77 125 mDT contre 63 646 mDT à fin 2015, soit une augmentation de 13 479 mDT détaillée comme suit :

Intitulé	31/12/2016	31/12/2015	Variations	
Dépôts et cautionnements	289	285	4	1%
Comptes d'Etat et collectivités locales	57 539	31 222	26 317	84%
Autres comptes d'actif	31 929	34 530	(2 601)	(8%)
A déduire : provisions sur autres actifs	(12 632)	(2 391)	(10 241)	428%
Total autres actifs	77 125	63 646	13 479	21%

PASSIFS :

Note 8.10- Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers :

Ce poste totalise au 31 décembre 2016 la somme de 169 133 mDT contre 146 266 mDT au 31 décembre 2015, soit une augmentation de 22 867 mDT se détaillant ainsi :

Intitulé	31/12/2016	31/12/2015	Variations	
Dépôts & avoirs des étab. bancaires & financiers	169 133	146 266	22 867	16%
Total dépôts & avoirs des étab. bancaires & financiers	169 133	146 266	22 867	16%

Note 8.11- Dépôts et avoirs de la clientèle :

Le solde des comptes de la clientèle créditeurs totalise au 31 décembre 2016 la somme de 866 901 mDT contre 930 175 mDT au 31 décembre 2015, enregistrant ainsi une diminution de 63 274 mDT détaillée ainsi :

Intitulé	31/12/2016	31/12/2015	Variations	
Dépôts à vue	203 344	196 441	6 903	4%
Comptes à terme, bons de caisse et certificats de dépôt	647 040	715 755	(68 715)	(10%)
Autres sommes dues à la clientèle	17 486	18 948	(1 462)	(8%)
Intérêts payés d'avance	(969)	(969)	0	0%
Total dépôts & avoirs de la clientèle	866 901	930 175	(63 274)	(7%)

Note 8.12- Emprunts & ressources spéciales :

Les emprunts et ressources spéciales ont atteint au 31 décembre 2016 la somme de 599 919 mDT contre 602 471 mDT au 31 décembre 2015, soit une baisse de 2 552 mDT, ainsi détaillée :

Intitulé	31/12/2016	31/12/2015	Variations	
Emprunts représentés par des titres	148 098	213 147	(65 049)	(31%)
Ressources spéciales	442 957	379 959	62 998	17%
Dettes rattachées	8 864	9 365	(501)	(5%)
Total	599 919	602 471	(2 552)	(0%)

Note 8.13- Autres passifs

Les autres comptes de passif ont atteint 94 633 mDT à fin 2016 contre 75 333 mDT à fin 2015, soit une augmentation de 19 300 mDT, ils sont ainsi détaillés :

Intitulé	31/12/2016	31/12/2015	Variations	
Fournisseurs	5 716	9 519	(3 803)	(40%)
Dettes sociales et fiscales	2 411	2 734	(323)	(12%)
Comptes de régularisation passifs	27 958	10 187	17 771	174%
Autres dettes	46 717	17 441	29 276	168%
Passifs d'impôt différés	2 668	27 711	(25 043)	(90%)
Provisions et réajustements	9 163	7 741	1 422	18%
Total autres passifs	94 633	75 333	19 300	26%

INTERETS MINORITAIRES & CAPITAUX PROPRES

Note 8.14- Intérêts Minoritaires

La part des minoritaires dans les fonds propres totalise à fin 2016 la somme de 17 662 mDT contre de 18 552 mDT à fin 2015, détaillée par société comme suit :

Groupe BTK	A fin 2015	Distribution de dividendes	Ajust. des états financiers individuels + fonds social	Résultat exercice 2016	A fin 2016
I.M. AIL	1 240	(90)	310	(62)	1 398
I.M. EL ISTIFA	0	0		0	0
I.M. UNIVERS INVEST	320	0	(1)	5	324
I.M. SCIF	220	0	0	(147)	73
I.M. U.P. SICAF	1	0	0	0	1
I.M. TUNIS CENTER	16 772	(2 317)	(30)	1 442	15 867
Intérêts des minoritaires	18 552	(2 407)	279	1 238	17 662

Note 8.15- Capitaux Propres :

A la date du 31 décembre 2016, le capital social s'élève à 100 000 mDT composé de 1 000 000 actions d'une valeur nominale de 100 DT libérées en totalité.

Les fonds propres avant affectation du résultat de l'exercice ont atteint 137 312 mDT à fin 2016 contre 200 267 mDT à fin 2015, soit une diminution de 62 955 mDT ainsi détaillée :

Groupe BTK	Solde à fin 2015	Affectation fonds social	Distribution de dividendes	Ajustements des états financiers individuels	Résultat de l'exercice	Solde à fin 2016
BTK & EL ISTIFA	189 219	(1 035)	2 393	0	(60 305)	130 272
AIL	7 554	(74)	(1 710)	4	(1 184)	4 590
UNIVERS INVEST	137	(2)	0	3	30	168
SCIF	77	0	0	0	(589)	(512)
U. P. SICAF	285	0	0	(3)	21	303
TUNIS CENTER	2 665	(9)	(683)	0	424	2 397
STPI	314	0	0	(2)	(238)	74
MEDAI	16	0	0	(1)	5	20
TOTAL GROUPE	200 267	(1 120)	0	1	(61 836)	137 312

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Note 9.1 – Cautions, avals et autres garanties données

Cette rubrique se détaille comme suit :

Intitulé	31/12/2016	31/12/2015	Variations	
Avals d'emprunts obligataires	0	120	(120)	(100%)
Avals de billets de trésorerie	0	8 500	(8 500)	(100%)
Avals, cautions & autres garanties données	153 673	195 065	(41 392)	(21%)
Total	153 673	203 685	(50 012)	(25%)

Note 9.2 – Engagements donnés

Cette rubrique se détaille comme suit :

Intitulés	31/ 12/ 2016	31 /12 / 2015	Variation	
Engagements de financements donnés	30 287	56 751	(26 464)	(47%)
Engagements de financements donnés sur découvert mobilisé	860	530	330	62%
Engagements sur titres	296	176	120	68%
Total	31 443	57 457	(26 014)	(45 %)

Note 9.3 – Engagements reçus

Cette rubrique se détaille comme suit :

Intitulé	31/12/2016	31/12/2015	Variations	
Garanties de remboursement des crédits	5 471	13 629	(8 158)	(60%)
Garanties reçues de la clientèle	1 212	2 294	(1 082)	(47%)
Total	6 683	15 923	(9 240)	(58%)

Par ailleurs, il est à noter que les garanties sous forme d'hypothèques immobilières inscrites au profit de la banque et constituées sur les engagements à la clientèle ne sont pas comprises dans les engagements reçus.

ETAT DE RESULTAT

Note 10.1 - Intérêts & revenus assimilés :

Les intérêts et revenus assimilés totalisent 116 441 mDT au titre de l'exercice 2016 contre 128 875 mDT au titre de l'exercice 2015, soit une diminution de 12 434 mDT représentant 10% se détaillant comme suit :

Intitulé	31/12/2016	31/12/2015	Variations	
Commissions d'engagement	308	249	59	24%
Commissions sur cautions & avals	3 355	3 671	(316)	(9%)
Report net sur opérations de change	764	818	(54)	(7%)
Intérêts des placements au marché monétaire	269	1 084	(815)	(75%)
Intérêts des comptes débiteurs	16 580	17 582	(1 002)	(6%)
Intérêts des crédits à court terme	20 905	25 017	(4 112)	(16%)
Intérêts des crédits à moyen & long terme	74 260	80 454	(6 194)	(8%)
Total intérêts et revenus assimilés	116 441	128 875	(12 434)	(10%)

Note 10.2 - Commissions :

Les commissions totalisent au 31 décembre 2016 la somme de 22 270 mDT contre 21 656 mDT en 2015, enregistrant ainsi une augmentation de 614 mDT se détaillant comme suit :

Intitulé	31/12/2016	31/12/2015	Variations	
Commissions d'études & gestion	3 723	4 016	(293)	(7%)
Commissions sur opérations d'intermédiation en bourse	301	401	(100)	(25%)
Commissions sur opérations bancaires dinars	15 283	14 150	1 133	8%
Commissions sur opérations de commerce extérieur	2 963	3 089	(126)	(4%)
Total commissions	22 270	21 656	614	3%

Note 10.3 - Gain sur portefeuille titre commercial :

Cette rubrique totalise à fin 2016 la somme de 8 692 mDT contre 7 963 mDT en 2015, soit une augmentation de 729 mDT et se détaille comme suit :

Intitulé	31/12/2016	31/12/2015	Variations	
Dividendes du portefeuille titres commercial	6	29	(23)	(79%)
Gains sur opérations financières	3 825	3 273	552	17%
Plus ou moins value de cession titres commercial	(687)	(40)	(647)	1618%
Intérêts sur bons de trésor	5 548	4 701	847	18%
Total gains sur portefeuille commercial	8 692	7 963	729	9%

Note 10.4- Revenus du portefeuille d'investissement :

Cette rubrique totalise à fin 2016 la somme de 2 205 mDT contre 1 813 mDT en 2015 soit une augmentation de 392 mDT (+22%) et se détaille comme suit :

Intitulé	31/12/2016	31/12/2015	Variations	
Dividendes	1 527	1 518	9	1%
Autres revenus	678	295	383	130%
Total revenus du PF d'investissement	2 205	1 813	392	22%

Note 10.5 - Intérêts encourus et charges assimilées :

Les intérêts encourus et charges assimilées ont enregistré un montant de 84 613 mDT au titre de l'exercice 2016 contre un montant de 78 914 mDT en 2015 soit une augmentation de 5 699 mDT se détaillant ainsi :

Intitulé	31/12/2016	31/12/2015	Variations	
Intérêts des emprunts sur le marché monétaire	5 042	4 678	364	8%
Intérêts des emprunts locaux à moyen & long terme	16 418	17 972	(1 554)	(9%)
Intérêts des emprunts extérieurs moyens & long terme	8 525	5 463	3 062	56%
Commissions encourues sur emprunts extérieurs	14 428	12 158	2 270	19%
Intérêts des comptes courants créditeurs des clients	40 200	38 643	1 557	4%
Total intérêts encourus et charges assimilées	84 613	78 914	5 699	7%

Note 10.6- Commissions encourues :

Les commissions encourues au cours de l'exercice 2016 s'élèvent à 1 106 mDT contre 315 mDT à fin 2015, soit une augmentation de 791 mDT se détaillant ainsi :

Intitulé	31/12/2016	31/12/2015	Variations	
Commissions encourues sur emprunts locaux	879	274	605	221%
Commissions sur op. de titres & de changes	227	41	186	454%
Total	1 106	315	791	251%

Note 10.7 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif au 31 décembre 2016 s'élèvent à 89 232 mDT contre 28 857 mDT à fin 2015, soit une augmentation de 60 375 mDT (+209%), se détaillant ainsi :

Intitulé	31/12/2016	31/12/2015	Variations	
Dotations aux provisions sur les créances classées	(96 658)	(37 561)	(59 097)	157%
Dotations aux provisions collectives	(1 533)	(1 652)	119	(7%)
Pertes sur créances	(359)	(1 405)	1 046	(74%)
Total des dotations aux provisions	(98 550)	(40 618)	(57 932)	143%
Reprise des provisions sur créances	9 318	11 761	(2 443)	(21%)
Total dotations aux provisions nettes	(89 232)	(28 857)	(60 375)	209%

Note 10.8 - Autres produits d'exploitation :

Ce poste totalise au 31 décembre 2016 un montant de 5 409 mDT contre un montant de 5 606 mDT en 2015 soit en baisse de 197 mDT et se détaille comme suit :

Intitulé	31/12/2016	31/12/2015	Variations	
Revenus des activités non financières	410	500	(90)	(18%)
Revenus des loyers des bâtiments	4 999	5 106	(107)	(2%)
Total autres produits d'exploitation	5 409	5 606	(197)	(4%)

Note 10.9 – Frais du personnel :

Les frais du personnel totalisent au titre de l'exercice 2016 un montant de 33 493 mDT contre 29 473 mDT en 2015 soit une augmentation de 4 020 mDT et se détaillent comme suit :

Intitulé	31/12/2016	31/12/2015	Variations	
Salaires & appointements	26 675	23 117	3 558	15%
Charges sociales	6 818	6 356	462	7%
Total frais du personnel	33 493	29 473	4 020	14%

Note 10.10 – Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation ont enregistré à fin 2016 un montant de 17 145 mDT contre un montant de 14 334 mDT à fin 2015 soit une augmentation de 2 811 mDT se détaillant comme suit :

Intitulé	31/12/2016	31/12/2015	Variations	
Impôts & taxes	2 099	560	1 539	275%
Travaux, fournitures & services extérieurs	13 524	12 371	1 153	9%
Transport & déplacements	1 002	1 008	(6)	(1%)
Frais divers de gestion	520	395	125	32%
Total charges générales d'exploitation	17 145	14 334	2 811	20%

Note 10.11 – Impôt sur les bénéfices

La rubrique « Impôt sur les bénéfices » présente un solde positif 26 054 mDT au titre de l'exercice 2016 contre un montant négatif de 2 795 mDT pour l'exercice 2015 et se détaille comme suit :

Intitulé	31/12/2016	31/12/2015	Variations	
Impôt exigible	(1 146)	(2 681)	1 535	(57%)
Impôt différé	27 200	(114)	27 314	(23960%)
Total	26 054	(2 795)	28 849	(1032%)

RAPPORT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

***Mesdames, Messieurs les Actionnaires
de la Banque Tuniso-Koweitienne BTK-Groupe BPCE***

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur l'audit des états financiers consolidés du Groupe Banque Tuniso-Koweitienne BTK-Groupe BPCE « BTK » pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan consolidé de 1 900 560 KDT et un déficit consolidé de 61 836 KDT, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi, la réglementation en vigueur et les normes professionnelles.

Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés, ci-joints, du Groupe de la Banque Tuniso-Koweitienne-Groupe BPCE, comprenant le bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2016, ainsi que l'état des engagements hors bilan consolidé, l'état de résultat consolidé, l'état de flux de trésorerie consolidés et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers consolidés

La direction de la banque est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Banque Tuniso-Koweitienne-Groupe BPCE et de ses filiales au 31 décembre 2016 ainsi que de leur performance financière et leurs flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables tunisiennes.

Paragraphes d'observations

Nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

- 1- Tels que décrits au niveau de la note 6.1 aux états financiers consolidés, compte tenu de la perte enregistrée par la BTK en 2016, celle-ci ne respecte ni les ratios de solvabilité ni les normes de concentration et de division des risques prévus par la circulaire 91-24 de la Banque Centrale de Tunisie, ce qui l'exposerait à des sanctions pécuniaires non provisionnées dans les états financiers consolidés clos le 31 décembre 2016, car non encore arrêtées et signifiées par la Banque Centrale de Tunisie à la date du présent rapport.
- 2- Tels que décrits dans la note 5.5.4 aux états financiers, les états financiers consolidés du groupe BTK arrêtés au 31 décembre 2016 ont été établis compte tenu des dispositions de la circulaire de la BCT n°2015-12 du 22 juillet 2015 prévoyant des mesures exceptionnelles de soutien aux entreprises exerçant dans le secteur touristique.

L'application de cette circulaire a eu pour effet la non constatation de provisions additionnelles pour un montant de 6 776 KDT dont 2 621 KDT se rapportant à l'exercice 2015.

- 3- Ainsi qu'il est indiqué dans la note 6.2 aux états financiers, la société consolidante « BTK » a entamé, depuis l'exercice 2015, des travaux d'analyse, de justification et d'apurement des anciens soldes composant les divers comptes de régularisation actifs et passifs. Ces travaux ont révélé un risque net de 4,1 MDT qui a été totalement provisionné au niveau des états financiers consolidés clos le 31 décembre 2016.
- 4- Ainsi qu'il est indiqué au niveau des notes 7 et 6.3 aux états financiers consolidés :
 - la BTK a reçu, le 10 janvier 2017, une notification de vérification fiscale approfondie couvrant les exercices 2013, 2014 et 2015.
 - l'AIL a subi courant 2016 une vérification fiscale approfondie ayant porté sur les exercices 2012, 2013 et 2014. Une première notification a été reçue indiquant un ensemble de redressements à concurrence de 3 173 KDT dont un principal de 2 070 KDT et des pénalités de 1 073 KDT. Cette notification a fait l'objet d'une réponse motivée par la société.

Les procédures liées à ces deux contrôles étant toujours en cours, l'impact final ne peut être estimé de façon précise à la date du présent rapport.

- 5- Les états financiers consolidés clos le 31 décembre 2016 font état d'un solde de charges à payer s'élevant à 9 371 KDT correspondant à des frais d'assistance technique fournie par la société "BPCE-IOM" à la société consolidante « la BTK », durant l'exercice 2016 et antérieur non encore facturés mais provisionnés dans l'attente de la finalisation des procédures de régularisation nécessaires. La charge correspondante de l'année 2016, outre l'effet de l'actualisation, s'élève à 2 317 KDT.
- 6- Au cours de l'accomplissement de notre mission, nous avons pris connaissance de certaines infractions commises par des employés de la BTK.
La Banque a déposé une plainte auprès du procureur de la république du tribunal de première instance de Gabes en date du 11 novembre 2016.
En application des dispositions de l'article 270 du code des sociétés commerciales et du paragraphe 36 de la norme 10 de l'ordre des experts comptables de Tunisie, nous avons révélé ces faits délictueux au procureur de la république du tribunal de première instance de Tunis.
Les effets des infractions commises et identifiées, à la date du présent rapport, s'élèvent à 239 KDT et sont entièrement provisionnés dans les états financiers consolidés clos au 31 décembre 2016.

Notre opinion ne comporte pas de réserves concernant ces questions.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Conformément aux dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du conseil d'administration. A l'exception des points notés dans les paragraphes d'observations, les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, de remarques particulières.

Tunis, le 31 mai 2017

Les Commissaires aux Comptes

**Les commissaires aux comptes associés -
M.T.B.F.**

Mohamed Lassaad BORJI

**La Générale d'Audit et Conseil -
GAC**

Chiheb GHANMI